Digitized by Google

Eſt Monaſterij S. MARIÆ de Florentia
ad uſum
D. Petri Aloyſij della Torre.



Badia
N.o 1353 6:

15. 6. 244

15 I 6

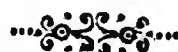
HISTOIRE DES REVOLUTIONS DE SUEDE,

Ou l'on voit les changemens qui sont arrivés dans ce Royaume au sujet de la Religion & du Gouvernement.

Par M. L'ABBÉ DE VERTOT, de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

QUATRIE'ME EDITION.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez { NYON, Place Conty, au premier Pavillon des quatre Nations, à sainte Monique.
DIDOT, Quay des Augustins, près le Pont saint Michel, à la Bible d'Or.
G. F. QUILLAU, ruë Galande, près la Place Maubert, à l'Annonciation. }

M. D C C. X X X V I.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





A

MONSEIGNEUR

LE

CHANCELIER.

ONSEIGNEUR,

Les Lettres & les Loix ont une liaison naturelle, nos Souverains les ont toujours réünies sous l'empire du premier Magistrat, elles suivent dans les Etats la même destinée, &

quand les Lettres ont besoin de protection, elles sont en droit d'aller demander celle du Chef de la Justice. Souffrez, MONSEIGNEUR, *que je donne à ce droit plus d'étenduë peut être qu'il n'en a, & que cette idée autorise la liberté que je prens, de vous présenter l'Histoire des Révolutions de Suede. La protection que j'ose dire que vous devez aux Lettres aussi bien qu'aux Loix, ne partage point les forces de votre génie, vos lumieres ne sont ni épuisées ni affoiblies pour avoir été employées à penetrer ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans les ouvrages d'esprit : & vous les portez encore toutes entieres à ces*

augustes Conseils, d'où dépend la destinée des hommes; là, votre profonde capacité vous donne un rang qui rend inutile celui que vous donne votre dignité, la premiere de l'Etat; là, vous éclairez les plus sublimes intelligences que la France ait produites; là, vous prononcez ces Oracles plus respectables encore par leur justice, que par leur autorité. C'est, MONSEIGNEUR, *dans une place si éminente, qu'on voit éclater ces rares vertus, dont vous n'aviez pû faire, pour ainsi dire, que l'essai dans les Commissions, & dans les Intendances que le Roi vous avoit confiées. Ce même esprit & ces mêmes maximes*

Le Languedoc, la Guienne, la Picardie, la Champagne, & la Bretagne.

gne. Monseigneur le Chancelier a assisté dix fois aux Etats de cette Province en qualité de Commissaire de sa Majesté.

qui ont fait la felicité de quelques Provinces particulieres, regnent aujourd'hui dans tout le Royaume, parce que vous êtes élevé au plus haut degré d'honneur & de puissance. Jusques-là les Provinces se disputerent les unes aux autres le bonheur de vous posseder; celles qui n'en avoient pas encore joüi, regardoient au moins ce malheur comme un droit de vous posseder à leur tour, le Conseil & la Capitale de leur côté se plaignoient de votre absence. Ces desirs & ces intérêts contraires conspiroient à vous appeller à une Dignité, où vous fussiez, pour ainsi dire, un bien commun à toute la France. Vous y êtes par-

venu, MONSEIGNEUR, *& même encore plus haut, je veux dire à l'estime & à la confiance du plus grand des Rois: Puissiez-vous,* MONSEIGNEUR, *en joüir aussi long-tems que l'interêt de tout le Royaume le demande. Ce sont les vœux de la personne du monde qui est avec le plus profond respect,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéïssant serviteur,
L. D. V.



AVERTISSEMENT.

ENtre les évenemens qui plaiſent dans l'Hiſtoire, je n'en vois point qui méritent plus d'attention que les changemens qui arrivent dans les Etats au ſujet de la Religion ou du Goûvernement ; tous les particuliers s'y trouvent intéreſſés, par ce qu'il y a de plus capable de toucher dans les hommes ; l'ambition ou la conſcience, chacun eſt animé de paſſions vives, tout eſt en mouvement, le peuple croit alors

rentrer dans ce qu'il appelle ſes premiers & ſes plus anciens droits;il veut choiſir lui-même ſon Maître, & décider de la Religion; il prend parti ſelon qu'il eſt prévenu & agité, & les Grands mêmes ſont contraints dans ces occaſions de le flater pour le faire ſervir à leurs intérêts & à leurs deſſeins particuliers.

Quand l'Hiſtorien eſt bon Peintre, c'eſt pour le Lecteur le plus beau ſpectacle du monde; ſi outre cela il eſt bon juge, il rend ce ſpectacle utile en montrant d'un côté les malheurs affreux qui accompa-

gnent & ſuivent ces étranges révolutions, & de l'autre en expoſant fidelement le caractere des principaux Acteurs qui paroiſſent ſur le Théâtre, & en rendant à ces hommes fameux toute la juſtice qui leur eſt dûe.

On verra dans cet Ouvrage la Nobleſſe Suédoiſe peu unie entre elle, preſque indépendante de ſon Souverain; jalouſe ſur tout de la puiſſance des Evêques, & envieuſe de leurs richeſſes exceſſives; on y verra ces Prélats uſurper les droits du Prince, profaner ſouvent la ſainteté de leur caractere, parmi la ſédition & les Ar-

ıes : tout le Royaume par-
gé entre ces deux partis,
s Danois leurs voisins pro-
ter de leurs divisions, se
éclarer pour un de ces Par-
s, & les accabler ensuite
ous les deux : le Sénat & la
Noblesse massacrés, le peu-
le réduit à une extrême mi-
ere ; enfin cette Monar-
hie ébranlée jusques aux
ondemens, sans Roy, sans
énat, sans Generaux, &
ans Armée, prête à devenir
ne malheureuse Province
e Dannemarc, l'orsqu'il
aroît un Prince fameux
ar ses exploits, & Chef de
a Maison qui regne au-
ourd'hui, qui par sa con-

duite & sa valeur, chassa les Danois de la Suéde, & qui eut l'habileté de reprendre peu à peu toute l'autorité que le Clergé & la Noblesse avoient usurpée sur les Rois ses prédecesseurs.

On verra dans cette Histoire les grands biens des Evêques & du Clergé, qui furent au commencement de l'Eglise le témoignage & la récompense de leur vertu, devenir dans la suite la cause des désordres qu'on leur reprocha, ce qui servit de prétexte pour envahir leurs richesses, & pour les en dépoüiller.

On verra enfin un Royau-

ıe électif devenir ſucceſſif
: héreditaire par la valeur
: l'habileté d'un Prince
ui de malheureux proſcrit
arvint à la Couronne & à
ne puiſſance abſoluë, &
ui changea la forme de
Etat ſuivant ſon inclina-
ion & ſes intérêts.

J'avouë que j'ay été bleſ-
é du peu d'exactitude ou
u manque de bonne foi
le pluſieurs Hiſtoriens, qui
ont parlé des affaires de la
uéde ; les uns ont déguiſé
a verité & les autres n'ont
pas eu aſſez de ſoin de nous
nſtruire ni des évenemens
ni des motifs des entrepri-
ſes ; plus ces Auteurs m'ont

paru se contredire, plus je me suis appliqué à les concilier, ou à démêler le vrai du faux; j'ai lû avec attention les Historiens* Suédois, Danois, Allemands, & François, Catholiques & Protestans, je les ay lûs sans intérêt & sans passion, que celle de connoître la verité, &

* Ericus Upsaliensis. Chorographiâ Scandinaviæ Adami Bremensis. Tumbæ veterum apud Suones Gothosque Regum. Exegesis de quinque primariis Suecorum Gothorumque antiquis emporiis. Retorsio adversus Petram Parvum. Jacobus Ziglerus testis oculatus Cædis Holmiensis. Huitfeld. Annales Episcoporum Slevencensium. Theatrum nobilitatis. Suecanæ, Messenii. Joannes Gothus magnus. Olaus Magnus Pontanus, Saxo Grammaticus. Loccenius. Schefferus. Chytræus. Bazius. Buræus. Puffendorf. Vita Archiepisc. Ulpsalensium. Crantzius. Vastorius. Meursius. Scandia illustrata Messenii. Antiquitates Suecogothicæ Loccenii. Monsieur de Thou. Florimond de Remond. Varillas. Maimbourg.

de l'écrire avec exactitude, & j'ai lieu d'esperer qu'on ne me reprochera point certain esprit de parti indigne de la fidelité & du désintéressement d'un veritable Historien.

Je n'ai point loüé en tout les Chefs des Catholiques, parcequ'ils n'étoient pas loüables en tout; ils ont toujours eu le bonheur de soûtenir un parti où regne la verité, mais eux-mêmes souvent n'en faisoient qu'une profession extérieure, sans une veritable Foi; & ils défendoient moins la Religion, que les biens & les richesses qui étoient attachés à son culte.

Je n'ai point blâmé en tout ni méprisé les Chefs des Protestans, parcequ'ils n'étoient pas en tout ni blâmables, ni méprisables ; j'ai distingué l'erreur de la malice, & j'ai respecté les grands talens & les qualités estimables que Dieu, comme Auteur de la nature, avoit répanduës sur des personnes qu'il n'avoit pas cependant attirées par sa grace à la connoissance de la veritable Religion.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES
REVOLUTIONS
DE SUEDE,

Où l'on voit les changemens qui sont arrivés dans ce Royaume, au sujet de la Religion & du Gouvernement.

ERS le milieu du quatorziéme siecle le Roïaume de Suede étoit encore électif, & quoique les enfans & les plus proches parens du Roi succedassent ordinaire- 1350.

1350. ment à la Couronne, c'étoit quelquefois sans égard à l'ordre de la naissance, & toujours en vertu d'une élection. Les Suedois se servoient même souvent de ce droit comme d'un titre pour déposer leurs Souverains, quand ces Princes donnoient atteinte à la liberté ou aux Privileges de la Nation.

Le pouvoir du Roi étoit fort borné dans ce Royaume, il ne pouvoit faire la Guerre ni la Paix, & bien moins des levées de Troupes ou d'argent, sans le consentement du Sénat ou des Etats Généraux, lorsqu'ils étoient assemblés. Il ne lui étoit pas permis de faire construire de nouvelles Forteresses, & il ne pouvoit donner le Gouvernement des anciens Châteaux, qu'à des Suédois naturels. Il se feroit infailliblement exposé à une ré-

volte générale, s'il avoit tenté de faire entrer des Troupes 1281.
Etrangeres dans le Royaume; tout ce qui pouvoit étendre ou fortifier ſon autorité étoit également ſuſpect & odieux, & ces Peuples ne redoutoient pas moins la puiſſance de leur Souverain, que celle de leurs voiſins & de leurs ennemis.

Le Domaine de la Couronne ne conſiſtoit que dans quelques Terres de peu d'étenduë, ſituées 1282.
proche la Ville d'Upſal, & dans un Tribut fort leger, que les Païſans payoient par tête. Sous le regne du Roi Magnus Ladaſlasz, le Sénat du Royaume réünit au Domaine du Prince les Mines de cuivre, la proprieté des trois grands Lacs, Meler, Wener & Weter, avec le droit de pêche ſur les côtes de la Mer Baltique, & il ordonna que ceux qui

avoient acquis des Terres incul-
1282. tes à titre de Fief, ou le droit de Pâturage dans les Forêts, payeroient dans la ſuite au Roi les redevances dont ils s'étoient affranchis à la faveur des Guerres Civiles. Comme il y avoit peu de crimes punis de mort ſelon les Loix du Royaume; mais ſeulement par des amendes & par confiſcations, cela faiſoit anciennement une partie conſiderable du Domaine; les Evêques & le Clergé s'étoient emparés de ce droit, ſous prétexte, peut-être, que ces amendes leur appartenoient comme une eſpece d'expiation pour les crimes des coupables.

Les Fiefs & les Gouvernemens des Châteaux qui ne ſe donnoient d'abord qu'à vie, & même que pour un certain tems, étoient devenus inſenſiblement

hereditaires; la Nobleſſe qui en jouiſſoit avoit ceſſé d'en payer les redevances ſans autre titre, que ſa puiſſance & la foibleſſe du Prince: les Evêques & ceux du Clergé qui en poſſedoient, s'étoient pareillement exemptés de ces droits, ſous le prétexte toujours plauſible de la Religion, & que ces Fiefs étoient devenus biens Eccleſiaſtiques: Enfin le Domaine du Prince étoit ſi diminué par les differentes uſurpations du Clergé & de la Nobleſſe, qu'à peine ſuffiſoit-il en ce tems-là pour entretenir cinq cens chevaux. Le Roi n'étoit preſque conſideré que comme le Capitaine General de l'Etat pendant la Guerre, & le Preſident du Sénat dans la Paix: la Guerre augmentoit ſon autorité, ſur tout s'il étoit heureux contre les ennemis de la Nation; mais

1282.

1282. dans la Paix, on ne lui laiſſoit que le pouvoir de convoquer les Etats, de propoſer les affaires, & d'executer les Decrets publics.

Le Sénat avoit preſque toute l'autorité: il étoit ordinairement compoſé de douze Seigneurs, la plûpart Gouverneurs de Province, ou qui avoient les premieres Charges de l'Etat. Ces Seigneurs ſe rendoient à Stokholme, Capitale du Royaume, & auprès du Roi quand il arrivoit quelque affaire d'importance: l'Archevêque d'Upſal, Primat de la Suede, étoit Sénateur né, les ſix autres Evêques de ce Royaume avoient à la verité beaucoup de pouvoir & une grande conſidération dans les Etats Géneraux, mais ils n'entroient cependant dans le Sénat que par la nomination du Roi, ou par le choix des Etats

Lincoping Stregnez Vveſterâs Scarâ Abo Vexiò.

'ans un interregne. La dignité ıe Sénateur n'étoit point héréditaire ; quand il y avoit quelque 1282.
ılace vacante dans le Sénat, le Roi choisissoit parmi les Evêques & les principaux Seigneurs le la Nation, une personne qui ui fût agréable pour la remplir. Le Prince par ce droit pouvoit faire entrer ses amis & ses créatures dans le Sénat, mais il étoit souvent trompé dans son choix; il perdoit ses amis en les faisant Sénateurs : cette dignité les éloignoit de ses interêts à proportion qu'elle les approchoit de sa puissance & de son autorité : d'ailleurs l'amour pour la liberté, & l'attachement pour les Privileges de la Nation, prévaloient souvent en ce temps-là dans l'esprit d'un Suédois sur tous ses autres engagemens

Le Sénat qui dans sa premie-

re institution n'étoit établi que
1282. pour servir de Conseil au Roy, portoit alors son autorité jusques sur la conduite du Prince : le premier Sénateur prétendoit être en droit de l'avertir quand il passoit les bornes de son pouvoir ; les Suédois regardoient les Sénateurs comme les Protecteurs de la liberté & des Privileges de la Nation : c'étoit proprement dans ce Corps que résidoient la toute-puissance & la majesté de l'Etat ; le Sénat rendoit souverainement la Justice, décidoit de la Guerre ou de la Paix, conjointement, à la verité, avec le Roi, qui n'étoit cependant souvent que le Ministre de leurs résolutions.

Le Clergé possedoit lui seul plus de biens que le Roi, & même que tous les autres Etats du Royaume ensemble, l'Archevê-

que d'Upſal & les ſix Evêques 1282.
ſes ſuffragans, ſoutenoient leur dignité avec tout l'éclat que donnent de grandes richeſſes ; ils étoient la plûpart Seigneurs temporels de leurs Villes Epiſcopales. Outre les biens attachés à leurs Evêchés qui conſiſtoient en des Seigneuries conſiderables, ils s'étoient encore rendu maîtres chacun dans leurs Dioceſes de la ſucceſſion de tous les Eccleſiaſtiques qui mouroient ſans faire de Teſtament ; ce qui par la ſuite des tems avoit extrêmement augmenté leur revenu : ils joüiſſoient des droits d'amende & de confiſcation, qui appartenoient anciennement au Domaine du Prince. Ils avoient acquis inſenſiblement par des Fondations & legs pieux, pluſieurs Fiefs de la Couronne : le Domaine du Clergé pouvoit bien

1282. augmenter par des donations, mais jamais diminuer par des ventes ni par des alienations; les Loix les défendoient expreſſément, & ces Loix étoient auſſi contraires aux ſéculiers qu'elles étoient utiles à l'agrandiſſement du Clergé.

Les Evêques ſçurent ſi bien ſe prévaloir dans les Elections du credit qu'ils avoient parmi le peuple, & du beſoin qu'on avoit de leurs ſuffrages, qu'ils obtinrent dans ces conjonctures pluſieurs privileges, qui diminuerent beaucoup dans la ſuite le Domaine & l'Autorité du Prince : ils exigeoient du Roi avant que de le reconnoître pour Souverain, & ils l'obligeoient de jurer avant que de faire la Cérémonie de ſon Couronnement, qu'il les conſerveroit inviolablement dans la poſ-

eſſion de leurs droits & de leurs
›rivileges ; qu'il n'entrepren- 1282.
lroit jamais de mettre Garniſon
lans leurs Châteaux & leurs Forereſſes, qu'il ne réüniroit point
ι ſon Domaine les Terres, ni
es Fiefs, dont ils jouiſſoient, de
quelque maniere qu'ils les euſſent acquis, & ils engageoient
en même temps ce Prince à ſigner qu'il conſentoit à ſa dépoſition s'il violoit leurs privileges
& ſon ferment.

Ces Prelats fiers de leurs richeſſes & du nombre de leurs vaſſaux, s'érigerent inſenſiblement en petits Souverains : ils firent fortifier leurs Châteaux, ils y entretenoient Garniſon en tout tems, ils ne marchoient jamais qu'accompagnés d'un nombre conſiderable de Cavaliers & de gens de guerre, on les voyoit à la tête de toutes les brigues &

de tous les partis; des differends
1282. au sujet de leurs vassaux, ou pour les limites de leurs Seigneuries, leur faisoient prendre souvent les Armes contre leurs voisins, quelquefois même ils paroissoient à la tête des Troupes contre le Roi, sur tout quand ils soupçonnoient qu'il vouloit rentrer dans ses droits & dans les Terres du Domaine & de la Couronne.

Les Seigneurs & les Gentilshommes retirés dans leurs Châteaux en faisoient de petites Forteresses, & comme le Siege de leur Domination : ils se servoient de leurs Vassaux comme de domestiques sans gages, pour cultiver les Terres, & souvent même ils les armoient pour faire des courses sur leurs voisins; on ne connoissoit point encore en Suede parmi la Noblesse les Titres de Baron, de Comte, de

Iarquis, ni les noms hereditai- 1282.
es dans les Maisons; on n'étoit
onnu que par les Armes de sa
amille & par le nom de son
ere, que l'on portoit conjoin-
ement avec le sien : on n'étoit
istingué que par sa valeur &
ar le nombre des Vassaux que
on pouvoit mener à la Guerre:
es Gentilshommes défendoient
eurs interêts, & vengeoient les
orts qu'il avoient reçûs par les
rmes; on ne connoissoit gue-
e la justice des Loix, parce
u'il n'y avoit point de puissan-
e dans l'Etat capable de les faire
bserver; la force décidoit pres-
que de tout, & tenoit lieu de
roit & de justice.

Les Bourgeois de Stokholme &
es Habitans des autres Villes
Maritimes qui ne subsistoient que
par le commerce avoient plus
le soumission & d'attachement

1282. pour le Roy, les Marchands fur tout rebutés d'une liberté tumultueufe, & qui les expofoit toujours à l'invafion du plus fort, auroient volontiers confenti que le Prince eût pris toute l'autorité neceffaire pour rétablir la tranquillité, & pour faire fleurir le commerce; mais le petit nombre de Villes qu'il y avoit en Suede faifoit que les Députés des Bourgeois avoient peu d'autorité & de confideration dans les Dietes.

Les Païfans au contraire, qui dans ce Royaume ont le privilege particulier d'envoyer des Députés de leur Corps aux Etats, fuivoient aveuglément les mouvemens de leurs Seigneurs, & défendoient toujours avec opiniâtreté la liberté & les privileges de leurs Provinces. Dans les Cantons fertiles, ils s'occupoient au labourage, mais dans le Hel-

fingland, le Geftricland, l'Angermeland, & les autres Pro- 1282.
vinces qui tirent vers le Nord, ils paffoient leur vie à la chaffe des bêtes fauves, dont la chair leur fervoit de nourriture, & les pelleteries pour payer les tributs au Prince : c'étoient des gens fauvages, la plûpart élevés dans les bois, jaloux de leurs coutumes, & comme ils avoient peu à perdre, toujours prêts fur le moindre prétexte à prendre les Armes & à fe révolter. L'idolatrie regnoit encore dans quelques-uns de leurs Villages, les autres fuivoient à la verité la Loi Chrétienne, mais fi défigurée par le mélange de leurs anciennes fuperftitions, qu'ils n'avoient guerre que le nom de Chrétiens.

Les Païfans formoient le Corps de l'Etat le plus nombreux & le

1282. plus puissant : les uns relevoient immediatement du Roi, & envoyoient des Députés aux Dietes, les autres appartenoient au Clergé ou à la Noblesse ; ils ne payoient les uns ni les autres qu'un leger tribut au Prince, souvent même il falloit, pour ainsi dire, leur faire la guerre, & envoyer des Troupes jusques dans leurs Forêts & sur leurs Montagnes, pour appuyer ceux qui levoient ces droits. Ils ne vouloient presque contribuer au bien de l'Etat qu'en marchant à la Guerre, encore prétendoient-ils n'y être obligés que pour défendre chacun leurs Frontieres, & ils ne vouloient même combattre que sous les Chefs qu'ils se choisissoient eux-mêmes.

Du reste, ils vivoient presque sans aucune dépendance de la Cour,

Cour, & même ſans aucune union entr'eux, également incapables de ſocieté & de ſoumiſſion, & plûtôt farouches & indociles, que libres. 1282.

Tant d'indépendance dans des Sujets, une autorité ſi bornée dans le Souverain, ſi peu d'union entre les differens ordres de l'Etat, tout cela avoit été cauſe que ce Royaume n'avoit preſque jamais été ſans quelque révolte & ſans Guerres civiles. La plûpart des Rois de Suede aſpirerent à une autorité plus abſoluë, quelques-uns de ces Princes appuyés de leurs amis & de leurs créatures, tenterent de ſe rendre Maîtres du Gouvernement & indépendans du Sénat : mais les Suédois ſe révolterent autant de fois que leurs Souverains donnerent atteinte à la liberté & aux privi-

1282. leges de la Nation ; dans ces occasions, l'ombre & la moindre apparence du pouvoir arbitraire, faisoit prendre les Armes, & réünissoit tous les Etats contre le Roi.

Les Evêques appréhendoient un Prince trop puissant; qui eût voulu rentrer dans son Domaine, & qui les eût peut-être renfermés dans les bornes de leur profession : la Noblesse armoit de son côté pour défendre des privileges qui lui procuroient une espece d'indépendance, & les Païsans sans trop connoître leurs interêts, combattoient avec opiniâtreté, pour conserver des Coutumes peu utiles à l'Etat, mais conformes à leur naturel sauvage. On ne voyoit dans tout ce Royaume que séditions, que ravages, & que révoltes; il sembloit que la destinée des Rois de

Suede fût entre les mains de leurs Sujets, & qu'elle dépendît 1282.
de leur caprice : ils chasserent plusieurs de ces Princes, qui avoient tenté de s'emparer du pouvoir absolu.

La jalousie entre les premieres Maisons du Païs ne leur permettant pas de vivre long-temps sans Souverain, ils resolurent de conserver toujours la dignité de Roi, mais ils convinrent de ne la donner qu'à des Princes Etrangers, afin que se trouvant dans le Royaume sans Domaine particulier, sans alliances, & sans creatures, ils en fussent moins puissans, & qu'ils n'eussent d'autorité que celle qu'ils voudroient bien leur laisser.

Vers l'an mil trois cens soixante-trois, Magnus Smeck regnoit 1363.
en Suede; il avoit eu de la Reine Blanche sa femme, fille d'un

Comte de Namur, deux enfans,
1363. Eric & Haquin : l'aîné de ces Princes étoit mort, & les Peuples de Norvege avoient déferé leur Couronne à Haquin. Le Roi son pere lui avoit fait épouser Marguerite fille de Valdemar, quatriéme du nom, Roi de Dannemarc. Magnus assuré des Norvegiens, & fortifié par l'Alliance des Danois, entreprit de se rendre absolu dans la Suede, & d'abolir entierement le Sénat de ce Royaume : peut-être que ces trois Princes avoient formé la même résolution, & qu'ils vouloient se défaire chacun dans leurs Etats d'un Corps redoutable, & toujours en garde contre leur autorité : les Suedois ayant pénetré ce dessein & leur intelligence, prirent les Armes ; la Suede devint le Théatre d'une Guerre sanglante. Valdemar

pendant sa vie assista puissamment le Roi de Suede son allié. 1363.
Haquin de son côté amena un secours considerable au Roi son pere ; les Suedois seuls, mais toujours assez forts quand ils combattoient pour la défense de leur liberté, défirent en plusieurs occasions les Troupes de ces trois Princes : ils chasserent enfin Magnus de la Suede, & ils regarderent la liberté où ils se trouvoient de se choisir un nouveau Souverain, comme le plus doux fruit de leur victoire. Ils
élurent aussi-tôt pour Roi, le 1365.
Prince Albert, second fils du Duc de Melkenbourg, & neveu du Roi Magnus, sans avoir égard dans l'Election, ni au Roi Haquin, ni à Henry aîné d'Albert, qui leur étoient suspects & odieux par l'attachement qu'ils avoient fait paroitre

pour le Prince qu'ils venoient
1365. de détrôner.

Albert ne devoit la Couronne de Suede, qu'à l'humeur impatiente des Suedois, qui ne pouvoient souffrir une domination trop absoluë. Ce Prince étoit entré dans leurs interêts pour regner; il ne se vit pas plûtôt affermi sur le Trône, qu'il y prit les maximes de ses prédecesseurs; il chercha avec application les moyens de parvenir à une autorité absoluë.

Le Senat lui étoit suspect & odieux, l'exemple du Roi Magnus ne lui permettoit pas de songer à l'abolir, & il espéroit encore moins de réduire ni de gagner des Seigneurs riches & puissans, qui se regardoient plûtôt comme les Tuteurs des Rois, que comme les Conseillers du Prince. Albert pour balancer

leur autorité, appella auprès de
lui quelques-uns des Princes de 1365.
sa Maison, & plusieurs Seigneurs
& Capitaines Allemans : il leur
confia le Commandement des
Troupes & des principales Forteresses du Royaume : il fit même entrer dans le Sénat quelques-uns de ces Seigneurs Etrangers, contre les Loix fondamentales de l'Etat : il fit venir en Suede sous differens prétextes, un nombre considerable de Troupes Etrangeres, qui commencerent à se rendre redoutable à ses propres Sujets : il mit ensuite des impôts extraordinaires sur le Peuple, afin d'en tirer l'argent nécessaire pour la solde de ces Etrangers ; mais cette politique qui n'avoit pour objet que l'établissement de son autorité, étant poussée trop loin, ne servit qu'à la détruire ; les Suedois

jaloux de leurs privileges, & peu
1365. accoutumés à une domination
si dure, resolurent de le dépo-
ser.

Marguerite fille de Valdemar Roi de Dannemarc, & veuve de Haquin, Roi de Norvege, regnoit en même tems dans ces deux Royaumes; le Roi son mari n'avoit survêcu que peu d'années à la défaite & à l'abdica-
tion du Roi Magnus son pere.
1374. Les Etats de Norvege defererent
à la Reine Marguerite la Regence du Royaume, & la tutelle du Prince Olaüs son fils : Cette Princesse se rendit si puissante & si absoluë pendant son administration, que le jeune Prince Olaüs étant venu à mourir, les Norvegiens s'apperçurent qu'ils n'avoient pas la liberté de faire un nouveau choix.

La Reine étoit Maîtresse des

Troupes

Troupes & des Places fortes, les principaux Seigneurs du Royaume étoient dans ses interêts, & ceux qui n'étoient pas gagnés n'osoient montrer ni mécontentement, ni indifference dans une conjoncture où ils se trouvoient trop foibles pour faire paroître leurs sentimens avec sûreté. 1374.
Marguerite fut élûë dans les Etats pour Souveraine; elle quitta la qualité de Régente pour reprendre celle de Reine de son chef, après en avoir porté le Titre comme femme du Roi Haquin. 1375.

Le Roi Valdemar son pere étant mort dans la même année, sans laisser de Prince de son Sang, sur qui le choix des Danois pût tomber, la Reine Marguerite envoya des Députés aux Etats Generaux du Royaume pour y solliciter son Election:

elle avoit pour concurrent Hen-
1375. ry de Mekelbourg, frere aîné d'Albert, Roi de Suede, & qui avoit épousé la Princesse Ingelburge sa sœur aînée. Le Prince Henry se flattoit qu'avec la qualité de gendre du Roi défunt, il emporteroit aisément la Couronne sur une femme, mais les Agens de Marguerite sçurent si bien faire valoir le mérite, & peut-être l'argent de cette Reine, qu'ils obtinrent en sa faveur tous les suffrages de l'Assemblée. Elle fut proclamée dans les Etats Reine de Dannemarc, & quitta aussi-tôt la Norvege pour se rendre à Copenhague, où elle établit le siege de son empire & de sa domination.

Cette Princesse qu'on a appellée la Semiramis du Nord, joignoit à l'ambition ordinaire

à son sexe, une habileté & une suite des desseins qu'on n'a pas 1375.
coutume d'y trouver. Elle aimoit les plaisirs, la grandeur & la magnificence, mais elle les aimoit en Reine: elle n'étoit veritablement sensible qu'à sa gloire, & qu'à la passion d'étendre les bornes de son Empire, & d'augmenter sa puissance.

Elle apperçut avec un plaisir secret le mécontentement des Suedois; elle s'appliqua à se faire des créatures parmi les principaux de la Nation: ceux qui étoient maltraités par le Roi Albert, trouvoient à sa Cour des pensions & une retraite honorable; elle témoigna même assez hautement, qu'elle blâmoit les entreprises qu'il faisoit sur la liberté & les privileges des Suedois. Ce Prince mettoit tous les jours de nouveaux impôts, sans

la participation des Etats ni du
1375. Sénat, il avoit tiré des sommes considerables du Clergé par forme d'emprunt; mais rien ne le rendit plus odieux aux Evêques & à la Noblesse, que la réunion qu'il fit à son Domaine de la troisiéme partie des Fiefs, dont le Clergé & les Gentilshommes étoient en possession depuis long-tems.

Cette réunion fut le signal de la révolte, tous les Suedois conspirerent contre lui; ils resolurent de le chasser du Royaume, & ils jetterent les yeux sur la Reine Marguerite pour lui offrir leur Couronne. Ils esperoient que cette Princesse occupée dans le Royaume de Dannemarc, se contenteroit presque du Titre de Reine de Suede, & ils se flattoient d'ailleurs que si elle entreprenoit de porter trop loin

ſon autorité, les Danois & les
Norvegiens agiroient toujours 1375.
de concert avec eux pour tenir
leur Souveraine dans la dépendance des Etats & du Sénat de
chaque Royaume.

Dans cette vûë ils lui députerent ſecretement quelques Seigneurs des plus conſiderables du Royaume pour lui offrir la Couronne. La Reine en reçut la propoſition avec joye ; l'antipatie entre les deux Nations étoit auſſi ancienne, pour ainſi dire, que l'établiſſement de ces deux Royaumes ; cette haine ordinaire entre des Etats voiſins, avoit produit des Guerres preſque continuelles, & qui avoient été ſouvent funeſtes au Dannemarc ; l'Election de la Reine aſſûroit le repos des Danois, cette habile Princeſſe l'envisagea même comme un moyen de réü-

—— nir un jour la Suede au Danne-
1375. marc ; ces motifs la firent re-ſoudre d'accepter les propoſitions des mécontens : Elle convint avec leurs Députés, que la Nobleſſe prendroit les armes ; qu'on ſignifieroit au Roi Albert ſa dépoſition ; que l'armée & les Etats la reconnoîtroient publiquement pour Souveraine, & qu'en conſéquence de ſon Election, elle feroit entrer en Suede un Corps conſiderable de Troupes pour les ſoûtenir.

—— Ce Traité ayant été ſigné ;
1385. les Suedois armerent auſſi-tôt contre le Roi ; ils lui firent ſignifier par un Heraut qu'ils renonçoient à l'obéïſſance qu'ils lui avoient jurée, & ils proclamerent en même-tems dans leur Camp Marguerite de Valdemar pour Reine de Suede. Cette Princeſſe fit avancer ſon Armée

au secours des mécontens, leurs Troupes se joignirent, & ils 1385.
marcherent vers la Gotie Occidentale, où le Roi Albert assembloit son Armée. Ce Prince n'oublia rien pour resister à ses ennemis : il assembla un Corps considerable de Troupes, il appella à son secours des Princes Allemans qui étoient de sa Maison & dans son Alliance : il engagea même aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, l'Isle de Gotlande, pour vingt mille Nobles à la rose, monnoye d'Angleterre, afin d'avoir de l'argent pour fournir aux frais de la Guerre. Les deux Armées ennemies se rencontrerent proche Falcopinc, les Troupes du Roi Albert furent défaites, & il eut même le malheur de tomber entre les mains de ses ennemis avec le Prince Eric son fils, & les prin-

cipaux Seigneurs de ſon parti.

1385. Les Princes de la Maiſon de Mekelbourg & Gerard Comte d'Holſace, remirent ſur pied de nouvelles Troupes en faveur de ce malheureux Prince, & ils tirerent des ſecours conſiderables des Villes Anſeatiques, jalouſes & inquietes de la puiſſance de la Reine & du progrès de ſes Armes. La Suede fut en proye à tant de Nations differentes, qui ſembloient ne s'accorder que dans le deſſein de ruiner ce Royaume, ſans que les Suedois puſſent diſtinguer dans ces malheureux tems leurs amis, de leurs ennemis : il y eut beaucoup de ſang répandu pendant près de ſept ans que dura cette Guerre. Enfin les deux partis étant également épuiſés, & les forces manquant plûtôt que l'animoſité ; la Paix ſe fit, le Roi Albert

fut contraint de renoncer à sa Couronne pour recouvrer sa 1392.
liberté. Ce Prince se retira dans son Païs de Mekelbourg, & la Reine fut solemnellement reconnuë pour Souveraine de la Suede & des deux autres Royaumes du Nord.

Les Suedois voyant cette Princesse sans enfans, & craignant qu'après sa mort le Roi Albert ou le Prince son fils, ne fissent revivre leurs prétentions, la prierent d'assûrer le bonheur de la Suede par un Mariage avantageux : la Reine n'écoûta cette proposition qu'avec chagrin, jalouse de la souveraine puissance, elle ne pouvoit se résoudre à la partager avec un mari : cependant pour satisfaire aux prieres des Suedois, elle fit dessein de se désigner un successeur, mais elle resolut en même

tems de le choisir si jeune, que
1392. ce Prince par l'impatience de regner ne fût pas en état de troubler la douceur de son Gouvernement. Dans cette vûë, elle appella auprès d'elle son petit neveu, fils de Vartislas VII. du nom, & de Marie de Mekelbourg, qui étoit fille de Henri de Mekelbourg & d'Ingelburge sa sœur : ce jeune Prince s'appelloit Henri, la Reine lui changea ce nom en celui d'Eric, que douze Rois de Suede avoient déja porté ; elle resolut de l'élever à sa Cour, & de faire passer sur sa tête les trois Couronnes du Nord.

La forme du Gouvernement étoit presque semblable dans ces trois Royaumes, ils étoient tous trois Electifs, chacun avoit son Sénat ; & le Prince ne pouvoit, sans sa participation ou

sans le consentement des Etats Generaux entreprendre aucune 1392.
affaire d'importance. La Reine prit quelque tems pour se faire des creatures, & pour s'assûrer des principaux de chaque Nation : elle convoqua ensuite les Etats Generaux de ces trois Royaumes à Calmar en Suede, pour travailler à faire une Loi fondamentale, de l'union des trois Royaumes sous un même Monarque ; quarante Députez de chaque Nation se rendirent dans l'Assemblée.

La Reine en leur presentant le jeune Duc de Pomeranie, les pria de l'agréer pour son successeur : Elle leur representa avec beaucoup de grace & d'éloquence l'avantage qu'ils tireroient de n'avoir qu'un même Souverain : elle leur dit qu'ils n'ignoroient pas que son Election avoit

terminé tout d'un coup les differends qu'ils avoient entr'eux, & qui naissent continuellement entre des Etats puissans & voisins ; qu'ils seroient Maîtres à l'avenir de tout le commerce de la Mer Baltique, & que les Villes Anseatiques ne pourroient plus profiter de leurs divisions ; elle ajoûta que pour rendre cette union plus solide, il étoit à propos d'en faire une Loi solemnelle, qui fît de ces trois Royaumes une seule Monarchie.

1392.

La presence de cette Princesse, son discours plein de solidité, l'applaudissement & le credit de ses créatures, lui gagnerent les Suffrages de tous les Députés. Les Etats consentirent unanimement à l'Election du Duc de Pomeranie, & à l'union des trois Roïaumes du

Nord en faveur de ce Prince & de ses successeurs ; on en fit une 1392.
Loi fondamentale, qui fut reçûë par les trois Nations, & qui fut confirmée par les sermens les plus solemnels.

Cette Loi si celebre dans le 1395.
Nord, & qu'on appella l'union de Calmar, fut dans la suite le fondement & l'origine des Guerres qui ont duré plus d'un siecle entre la Suede & le Dannemarc : elle consistoit en trois principaux articles, qui sembloient avoir été établis & arrêtés pour la sûreté & l'indépendance de chaque Nation. Le premier Article, que ces trois Royaumes qui étoient naturellement électifs, n'auroient dans la suite que le même Roi, qui seroit cependant élû tour à tour dans les trois Royaumes, sans que la dignité Royale pût être affec-

tée à aucun par préference aux
1395. autres, à moins que le Prince n'eût des enfans ou des parens que les trois Etats assemblés jugeassent dignes de lui succeder. Le second Article consistoit dans l'obligation que le Souverain avoit de partager tour à tour sa résidence dans les trois Royaumes, & de consommer dans chacun le revenu de chaque Couronne, sans en pouvoir transporter ailleurs les deniers, ni les employer que pour l'utilité particuliere de l'Etat d'où ils seroient tirés : Et le troisiéme & le plus important, que chaque Royaume conserveroit son Sénat, ses Loix, ses Coûtumes & ses Privileges, & que les Gouverneurs, les Magistrats, les Generaux, les Evêques, & même les Troupes & les Garnisons seroient prises de chaque

Païs, ſans qu'il pût être jamais permis au Roi de ſe ſervir d'Etrangers, ni des Sujets de ſes autres Royaumes qui ſeroient reputés pour Etrangers dans le Gouvernement de l'Etat où ils ne ſeroient pas nés. 1395.

Les Suedois ſe flattoient d'avoir tellement borné par ce Traité l'autorité de leurs Souverains, qu'il leur ſembloit que ces Princes ne ſeroient jamais en état d'entreprendre ſur leur liberté; mais ils ne furent pas long-tems ſans s'appercevoir combien ils s'étoient trompés dans leurs vûes, la Reine étoit trop puiſſante pour ſe contenter d'une autorité ſi bornée : à peine cette Princeſſe eut été reconnuë en Suede, qu'elle travailla avec application à s'y rendre abſoluë, elle s'empara peu à peu des principales fortereſſes

qu'elle tira habilement des mains
1395. des Gentilshommes par des échanges plus utiles pour leurs Familles, mais moins sûrs, & plus dépendans de la Cour : elle donna la plûpart des Gouvernemens vacans à des Seigneurs Danois contre le Traité exprès de Calmar, & elle éloigna insensiblement la Noblesse Suedoise de toutes les Charges & de toutes les Dignités considerables de l'Etat : il n'y eut qu'Abraham Bronerson qui obtint d'elle le Gouvernement de l'Halandie : c'étoit un jeune Seigneur Suedois de bonne mine, & parfaitement bien-fait, qui possedoit seul alors sa confiance ; mais cette distinction en faveur d'un jeune Gentilhomme qui n'avoit pour mérite que les agrémens de sa personne, fournit un nouveau prétexte aux Mécontens, pour

pour médire de la conduite de la Reine, & pour se plaindre du Gouvernement. Ils allerent la trouver en Corps, pour lui représenter les Titres de leurs Privileges, & la Copie du Traité de Calmar, dont l'infraction étoit le sujet de leurs plaintes. La Reine se trouvant Maîtresse de l'Etat, leur répondit en raillant qu'ils conservassent soigneusement ces Titres, comme elle sçauroit bien garder toutes les Forteresses du Royaume : cette habile & imperieuse Princesse regna depuis avec une autorité absoluë : elle mit de nouveaux impôts inconnus jusqu'alors dans la Suede, & elle prétendoit affermir sa domination en tenant la Noblesse éloigné des affaires, & en rendant peu à peu le Peuple si pauvre, qu'il n'eût pas la force de tenter aucun changement. 1395.

1395. Mais comme ces moyens étoient encore trop foibles pour contenir une Nation accoûtumée à une liberté excessive, & toujours prête à se revolter ; cette Princesse travailla à se faire des créatures, & à former un parti dans le Royaume, qui fût capable de s'opposer aux revoltes & de maintenir son autorité. Elle jetta les yeux sur le Clergé, puissant par ses grands biens & par le nombre de ses Vassaux, mais sur tout considerable par le credit que la Religion donne sur l'esprit des Peuples : la Reine fit de grands biens à toutes les Eglises de Suede, elle augmenta le pouvoir & confirma tous les Privileges des Evêques : elle donna même ensuite beaucoup de part dans le Gouvernement à ces Prélats, afin de les interesser par leur pro-

pre grandeur à la conſervation de l'autorité Royale. 1395.

Les Evêques gagnés par des graces ſi pleines de diſtinction, ſe dévoüerent aux interêts de la Cour, & les Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre ſuivirent le même parti, tant par la dépendance où ils étoient de leurs Superieurs, que parce que la protection de la Cour & la recommandation de la Reine auprès des Chapitres étoit le moyen le plus ſûr pour parvenir à l'Epiſcopat. Les Seigneurs & les Gentilshommes déja jaloux des grands biens & de la puiſſance du Clergé, n'apperçurent qu'avec beaucoup de chagrin la nouvelle autorité des Evêques, ils n'oſerent cependant éclater du vivant de la Reine : cette Princeſſe auſſi habile que puiſſante, avoit des créatures ſecretes & cachées

parmi les Mécontens, qui l'aver-
1395. tissoient de leurs résolutions, & qui rompoient toutes les mesures qu'ils eussent pû prendre pour secoüer le joug de sa domination.

Après sa mort le Roi Eric succeda à ces trois Couronnes, mais il n'herita ni de sa puissance, ni de son habileté; il se retira en Dannemarc, d'où il envoya des Gouverneurs en Suede qui traitoient les Peuples de ce Royaume plûtôt comme des ennemis desarmés, que comme les Sujets naturels de leur Prince; on les accabla d'impôts, & on remplit le Royaume de Troupes qui pilloient impunément les Provinces: les Soldats Danois ajoûtoient la raillerie & l'insulte aux violences, leurs Officiers dissimuloient ces desordres, soit qu'ils tirassent contribution du

pillage de leurs Soldats, ou qu'ils
eussent des Ordres secrets de les 1395.
souffrir; les plaintes des malheureux ne pénétroient point jusqu'au Prince, ou étoient rejettées avec mépris : les Suedois ne pouvant esperer de fin ni d'adoucissement à leurs miseres que dans le changement de l'Etat, songerent à s'affranchir d'une domination qui leur avoit paru injuste dès son commencement, & étoit devenuë tyrannique & insuportable.

Engelbrecth Gentilhomme
de la Province de Dalécarlie, 1434.
touché des malheurs de son Païs, prit les Armes le premier, & fit soulever les Païsans de son Canton : c'étoient des Peuples qui habitoient vers le Nord de la Suede, gens simples & grossiers, affectionnés au Prince & à la Patrie, mais jaloux de leurs Privi-

leges, & ennemis de l'oppression.
1434. Engelbrecth marcha à leur tête contre les Danois, il tailla en pieces les premieres Troupes qui voulurent s'opposer à son entreprise ; le succès de ses Armes attira sous ses Enseignes une foule de Païsans des Provinces voisines : la Noblesse de Vestmanie & de Nericie se joignit à lui ; il passa dans l'Uplandie dont il se rendit maître : il fit revolter toutes ces Provinces par sa presence: il abolit les impôts que le Roi Eric avoit établis, & il fit raser toutes les nouvelles Forteresses que ce Prince ou ses Prédecesseurs avoient fait construire pour fortifier leur autorité. Les Sénateurs du Royaume reconnoissoient encore le Roi Eric, ils s'assemblerent à Vadestene pour donner ordre à ces mouvemens. Engelbrecth s'y rendit en dili-

gence à la tête de mille Païsans, il entra dans l'Assemblée tout armé, il répresenta l'injustice & la dureté de la domination Danoise, & il jura qu'il poignarderoit le premier qui s'opposeroit au salut & à la liberté de la Patrie. Ce discours hardi & violent effraya tellement les Sénateurs, qu'il en obtint sans peine un Acte, par lequel ils renonçoient à l'obéïssance qu'ils avoient juré au Roi Eric. 1434.

Charles Canutson, Grand Maréchal de Suede, & Gouverneur de Finlandie, se conforma à la déliberation du Sénat : ce Seigneur étoit de l'illustre Maison de Bonde, qui compte plusieurs Rois de Suede parmi ses Ancêtres, il vit avec joye sa Patrie en état d'être bien-tôt délivrée de la domination Danoise ; mais il souffroit impatiemment que tou- Canus. Eric. XI.

1434. te la gloire en revînt à un simple Gentilhomme tel qu'Engelbrecth ; & il craignit même que dans l'affection que les Païsans lui portoient, ils ne disposassent en sa faveur d'un Royaume qu'ils avoient presque conquis entierement sous sa conduite : il se joignit habilement à ses Troupes & à son parti, afin de s'en rendre le Chef & le Maître, & il obtint sans peine un pouvoir qui étoit dû à sa naissance & à sa dignité.

Ce Seigneur profita de la mesintelligence qui étoit alors entre le Roi Eric & les Danois. Ce Prince se voyant Souverain de trois grands Royaumes, crut que sa puissance le mettoit au dessus des Loix & des Privileges de ces Nations : il traitoit les Danois & les Norvegiens peu differemment des Suedois : il prétendoit regner

regner d'une maniere toute despotique & sans égards pour des gens qui vouloient bien être ses Sujets, mais qui ne pouvoient souffrir d'être traités en Esclaves. 1434

Une domination si tyrannique fit soulever les trois Royaumes contre lui, sans qu'il lui restât des Sujets fideles, & qu'il pût opposer aux révoltés. Les Danois le forcerent d'abandonner le Royaume, & ils défererent leur Couronne à Christophe de Baviere son neveu: ce Prince ne fut pas plûtôt sur le Trône de Dannemarc, qu'il demanda aux Etats de Suede & de Norvege d'être reconnu pour leur Souverain, suivant le Traité de Calmar. Les Norvegiens s'y soumirent, le Grand Maréchal de Suede & les principaux de la Noblesse auroient bien voulu

s'en défendre : ils representerent aux Etats du Royaume que
1439. l'Election de ce Prince devoit être rejettée, puisque les Danois y avoient procedé sans la participation de leurs Alliés, mais les Evêques & le Clergé solliciterent si puissamment dans les Etats en faveur de ce Prince, qu'il fut enfin résolu de le reconnoître.

Son regne ne fut pas plus heureux pour la Suede que celui de ses prédecesseurs : il suivit leurs maximes ; il s'attacha au Dannemarc, & il n'oublia rien pour assujettir la Suede à ce Royaume. La mort prévint ses desseins, les Danois mirent en sa place Christierne, premier Comte d'Oldenbourg, Chef de la Maison qui regne aujourd'hui en Dannemarc, & les Danois firent cette Election sans y ap-

›eller encore, ni les Suedois, ni
es Norvegiens. Ce Prince pré- 1439.
endoit cependant, à l'exemple
le ſon prédeceſſeur, que l'Election des Danois fût un Titre qui
ui aſſurât en même tems les
Couronnes de Suede & de Norvege, mais il trouva en ſon chemin le grand Maréchal Canutſon
qui traverſa ſes deſſeins, & s'y
oppoſa courageuſement.

Ce Seigneur depuis la révolte d'Engelbrecth, s'étoit apperçû que les Suedois étoient dégoutés de la domination étrangere; dès ce temps-là il aſpira ſecretement à la Couronne, & il forma le plan de ſon élevation. Sa Charge de grand Maréchal le rendoit Maître des Troupes & des Milices : il commandoit dans une grande Province, & il étoit le plus riche Seigneur du Royaume. Les Etats étant aſſemblés à

—— Stokholme, le grand Maréchal
1439. s'y rendit à la tête d'un si grand nombre de Gentilshommes & de Seigneurs de Finlandie, qu'on ne douta pas qu'il ne fût Maître de l'Election : il representa à l'Assemblée combien le Traité de Calmar étoit préjudiciable à tout le Royaume ; que la Reine Marguerite & les Rois ses successeurs ne s'en étoient servis que pour les assujettir à leur Couronne, & que les Danois les traitoient moins comme des Alliés, que comme des Esclaves, puisqu'ils se reservoient le pouvoir de leur donner un Souverain sans les appeller à son Election ; mais que les Suedois méritoient d'en être traités encore plus indignement, s'ils ne rompoient un Traité si honteux à toute la Nation.

Ce discours reveilla la haine

& l'antipathie des Suedois contre la domination Danoise ; on 1439.
se souvenoit des mauvais traitemens, & de la tyrannie du Roi Eric, chacun se reprochoit la foiblesse d'avoir consenti à l'Election du Prince de Baviere ; on rejetta hautement celle d'un Comte d'Oldembourg, & les Etats défererent la Couronne au grand Maréchal comme une 1448.
récompense du zele qu'il avoit toujours fait paroître pour les interêts de sa patrie. Ce Prince eut le crédit & l'habileté en même tems de se faire élire pour Roi de Norvege : il passa dans ce Royaume, il fut couronné à Dronthen, & il confia le Gouvernement de l'Etat à deux Seigneurs des principaux du Royaume.

Les Evêques de Suede étoient devenus partisans de la Couron-

ne de Dannemarc, depuis que
1448. la Reine Marguerite les avoit préferés à la Noblesse dans le Gouvernement du Royaume : ces Prelats n'avoient consenti à l'Election du grand Maréchal, que parce qu'ils ne s'étoient pas trouvés en état de s'y opposer ; ils souffroient même impatiemment qu'il se rendît si puissant. Ce Prince apperçut qu'ils étoient mécontens, & il reconnut qu'ils ne l'étoient que parce qu'il regnoit sans leur faire part du Gouvernement : il étoit de son interêt de les gagner, il tint une conduite opposée, il se crut assés puissant pour n'avoir rien à en craindre : il entreprit même de les abaisser & de diminuer ces grands biens, dont ils joüissoient avec tant de faste, & qui ne servoient qu'à les rendre redoutables à leur Souve-

rain. Il ordonna conjointement avec le Sénat, qu'on feroit une recherche exacte de tous les droits de la Couronne, & des biens du Domaine que le Clergé avoit usurpés, & il défendit qu'on fît à l'avenir aucunes Fondations, sous prétexte que les Ecclesiastiques & les Moines s'emparoient insensiblement de tous les biens de l'Etat. 1452.

Cette Déclaration du Roi irrita au dernier point les Evêques & tout le Clergé du Royaume : ils traiterent publiquement ce Prince d'Hérétique, & ils n'oublierent rien pour faire regarder cette entreprise sur leur temporel comme un attentat fait contre la Religion ; ils résolurent de se révolter contre le Roi ; & ils engagerent dans cette conspiration leurs parens,

leurs Vassaux & leurs créatures.

1452. Jean de Salstat, Archevêque d'Upsal de l'Illustre Maison de Bielke, dépêcha sécretement un Gentilhomme à Christierne, premier Roi de Dannemarc, pour l'exhorter à passer en Suede, & à faire revivre l'union de Calmar : il le fit assurer par son Envoyé que tous les Evêques se déclareroient en sa faveur, & qu'ils étoient disposés à le recevoir dans leurs Villes & dans leurs Forteresses, comme leur Souverain.

Christierne faisoit alors la Guerre en Norvege, il y avoit été appellé par un parti qui s'y étoit formé contre le Roi Canutson. Ce Prince ne laissa pas de faire entrer une puissante Armée en Suede pour appuyer la révolte des Evêques. Salstat ayant apris que les Danois pa-

oissoient sur la Frontiere, con- 1452.
voqua une assemblée generale
du Clergé à Upsal, il excommunia le Roi dans une Messe solemnelle qu'il dit : il déposa ensuite ses ornemens & ses Habits Ecclesiastiques sur l'Autel, & il jura qu'il ne les reprendroit point qu'il n'eût chassé ce Prince du Royaume : il prit une Cuirasse & une Epée qu'on lui apporta, & dans cet équipage guerrier, il sortit de l'Eglise à la tête de ses Vassaux pour aller combattre contre son Souverain. Les autres Evêques l'imiterent dans la révolte, ils prirent les armes pour défendre leurs privileges, & ils se joignirent ouvertement au parti des Danois, pour maintenir des Princes qui en leur absence leur abandonnoient tous les honneurs de la Souveraineté, & une partie même de l'au-

1452. torité Royale : on vit en differentes occasions ces Prélats combattre à la tête des Danois contre le Roi même, de sorte que la Guerre Civile & la Guerre étrangere remplissoient ce Royaume de troubles & d'horreur. Ce Prince n'auroit pas laissé de triompher des Danois & du parti des Evêques, s'il eût sçû se contenter de la dignité de Roi & des Domaines qui y étoient attachés ; mais il voulut regner trop imperieusement dans le commencement d'une domination, il mit des impôts extraordinaires sur le Peuple pour subvenir aux frais de la Guerre : il attaqua les Privileges de la Noblesse comme il avoit fait ceux du Clergé, sans songer que c'étoit à la Noblesse même qu'il étoit redevable de sa Couronne.

Plusieurs Seigneurs des plus

considerables du Royaume aban- ——
donnerent son parti. L'Arche- 1452
vêque profita de cette mesintel-
ligence, il battit l'Armée du Roi
qui étoit affoiblie par la retraite
de la principale Noblesse : il
poursuivit ensuite ce Prince jus-
que dans Stokholme où il s'étoit
jetté après la perte de la bataille.
Canutson abandonné de la No-
blesse, sans Troupes & sans vi-
vres pour soûtenir un Siege, &
craignant de tomber entre les
mains de ses ennemis, quitta le
Royaume, & se retira à Dan-
zic, dans le dessein de faire des
levées de Troupes en Prusse
& en Allemagne, & de revenir
disputer sa Couronne à la tête
d'une Armée. l'Archevêque fut
reçu dans Stokholme, & il fit
proclamer Christierne premier
Roi de Suede.

Ce Prince étoit encore en

Norvege où il venoit d'établir
1457. son autorité : il passa promptement en Suede, il y fut reconnu pour Souverain ; l'Archevêque se flattoit de gouverner le Royaume sous le nom de ce Prince ; mais Christierne témoigna hautement qu'il vouloit regner lui-même : il donna peu de part dans les affaires à l'Archevêque ; ce Prelat irrité d'une conduite qu'il traitoit d'ingratitude fit paroître son mécontentement : & il s'en expliqua en des termes peu éloignés d'une menace. Christierne qui connoissoit son esprit inquiet & entreprenant, le fit arrêter, & l'envoya sous bonne escorte en Dannemarc. Catil, Evêque de Lincopinc & neveu de ce Prélat, prit aussi-tôt les Armes contre le Roi : il forma en peu de tems une armée considerable, ses Troupes désirent

ɔlles du Prince en plufieurs
ɔcafions. Chriftierne ne fe trou- 1457.
ant pas des forces fuffifantes
our tenir la Campagne de-
ant ce Prélat, difperfa fon
rmée dans les Places dont il
oit Maître, & il repaffa
ı Dannemarc pour en tirer
es Troupes qui lui étoient né-
effaires.

L'Evêque Catil demeura
laître du Gouvernement pen-
ant près de fept ans que dura
ette Guerre : il offrit plufieurs
is au Roi de Dannemarc de le
cevoir dans le Royaume, s'il
ouloit rendre la liberté à l'Ar-
hevêque. Chriftierne voulut
ujours foûtenir fa conduite,
il fe flata qu'il fe rendroit
laître de la Suede par la voye
es Armes. Les amis de Canut-
n profiterent de cette divifion
ui étoit entre le Clergé de Sue-

de & le Roi de Dannemarc, ils
1464. gagnerent Catil, qui consentit au rétablissement du Roi. Ce Prince repassa en Suede, & remonta sur le Trône après sept ans d'exil, mais il y resta peu de tems : Christierne s'apperçut de la faute qu'il avoit faite de choquer un Corps aussi puissant que le Clergé, il se réconcilia avec l'Archevêque : il lui rendit sa liberté, & ils convinrent que ce Prélat prendroit de nouveau les Armes contre le Roi Canutson : Christierne ne put lui donner de Troupes, ayant besoin de toutes ses forces contre le Comte de Holsace, qui lui faisoit la Guerre dans la Jutlande : il lui fit toucher seulement une somme considerable d'argent pour faire des levées en Suede, & il le fit escorter par une Compagnie de ses Gardes, afin qu'il rentrât plus

glorieusement dans le Royaume.

L'Evêque Catil & tous ses par- 1464.
tisans allerent recevoir l'Archevêque sur la Frontiere. Ce Prélat les blâma d'avoir contribué au retour du Roi Canutson : on résolut de le détrôner une seconde fois, la Guerre recommença avec plus de fureur qu'auparavant, il se donna une sanglante Bataille sur le Lac Méler qui étoit alors glacé ; le Roi la perdit si absolument, qu'il ne lui resta pas assez de troupes pour assurer sa retraite : ce malheureux Prince fut obligé de se livrer lui même à son ennemi ; l'Archevêque le contraignit de renoncer au Titre de Roi, & il le relegua ensuite dans un Château de Finlandie qu'il lui assigna pour sa subsistance.

Ce Prélat ne se pressa point de faire reconnoître Christierne

1464 pour Roi de Suede. Sa priſon lui avoit ouvert les yeux ſur la conduite & la politique de ce Prince, & il avoit reconnu qu'il eſt quelquefois dangereux à un ſujet de rendre de trop grands ſervices à ſon Souverain : il réſolut de joüir lui-même du fruit de ſa victoire ; il partagea la Souveraine puiſſance avec les principaux Seigneurs de ſon parti : la Suede tomba dans une eſpece d'Anarchie funeſte : il y avoit autant de Souverains dans le Royaume, qu'il s'y trouvoit de Seigneurs qui euſſent des Troupes ou le Commandement de quelque Fortereſſe ; ils ſe faiſoient la Guerre les uns aux autres pour differens interêts, & ils ſe ſervoient des noms des Rois Canutſon & Chriſtierne pour autoriſer la priſe des Armes ; quoique dans le fond, ils ne reconnuſſent

econnuſſent l'autorité d'aucun 1470.
e ces Princes.

Ces Guerres Civiles déſolent la Suede pendant quatre anées. L'Archevêque étant mort, ɛs Peuples laſſés d'une indépen.ance qui leur cauſoit tant de nalheurs, redemanderent avec ıſtance le Roi Canutſon, & ils ıréfererent une douce ſujetion à ıne liberté fâcheuſe.

Ce Prince remonta ſur le Trôıe pour la troiſiéme fois; on lui endit ſolemnellement la qualité le Roi, mais on ne lui en ren.it que le Titre avec la poſſeſſion le ſa Capitale, les Evêques & ɛs Seigneurs conſerverent leur utorité dans les Provinces. Ce 'rince vêcut peu de tems après on rétabliſſement : il déſigna ıour ſon ſucceſſeur Sténon Sture on neveu, mais il lui conſeilla le ne prendre que la qualité

d'Administrateur de Suede, de
1470. peur d'exciter la jalousie des Seigneurs par un tire plus élevé. Les Etats après sa mort approuverent le choix qu'il avoit fait, & l'avis qu'il avoit donné à son successeur. Les Evêques & la Noblesse craignoient que si ce Seigneur étoit revêtu de la dignité Royale, il ne redemandât les Tributs, le Domaine & les Forteresses dont ils s'étoient emparés, ils lui défererent le Titre d'Administrateur, & en cette qualité ils lui confierent le Commandement des Troupes & le Gouvernement de l'Etat.

La Dignité d'Administrateur n'étoit proprement qu'une Commission pendant l'interregne, qui pouvoit même être révoquée par les Etats Generaux. L'Administrateur étoit le General né de l'Etat, son autorité s'éten-

oit principalement sur les Trou- 1470.
es, les Soldats & les Officiers
ui prétoient le serment de fide-
té. L'Archevêque d'Upsal,
omme premier Sénateur né,
voit à la verité la préséance
lans des actions publiques, &
lans des jours de cérémonie;
nais pendant la Guerre, la puis-
ance & l'autorité Souveraine
étoient dans la personne de l'Ad-
ministrateur; & alors il avoit tou-
te l'autorité du Roi, sans oser en
prendre le Titre. Les Suedois re-
doutoient de la puissance abso-
luë jusqu'au nom de Roi: & ils
se flattoient d'être plus libres sous
un Administrateur qui avoit ce-
pendant autant d'autorité que les
Rois en avoient eu, & autant
qu'il sçavoit s'en donner lui-mê-
me par sa conduite & par son
habileté.

Christierne premier employa

tantôt la voye de la négociation ;
1470. & tantôt les armes, pour faire abolir cette dignité, & pour obtenir le rétablissement de l'union de Calmar. Le Clergé étoit toujours dans ses interets, & il se déclara en sa faveur dans toutes les occasions où il le put faire avec sureté. Pendant quarante-quatre ans, ce Prince & le Roi Jean second son fils, regnerent alternativement en Suede avec les Administrateurs Sténon & Suante Sture ; souvent ces Princes & ces Seigneurs étoient Maîtres en même tems de differentes Provinces de la Suede, suivant que la satisfaction des Evêques, ou que le parti de la Noblesse prévaloient, & cependant ni les uns ni les autres n'étoient entierement absolus dans un Royaume, où il falloit souvent que les Souverains,

pour être reconnus, achetassent d'une partie de leur autorité, l'obéissance de leurs Sujets. 1470.

Tel étoit l'état de la Suede, lorsqu'on vit les commencemens des plus grandes révolutions qui fussent arrivées dans le Nord; & qui sont, à proprement parler, les fondemens de la Monarchie Suédoise, & l'origine de la grandeur de la Maison, qui est à présent sur le Trône.

Après la mort de Suante Sture, dernier Administrateur de Suede, on vit paroître les brigues & les differens partis que la puissance & l'habileté de ce Seigneur avoit dissipés pendant sa vie: il étoit illustre par ses Victoires contre les Moscovites, son mérite & le besoin de l'Etat l'avoient fait choisir pour Administrateur dans un tems où cette

Charles XI. Roi de Suede de la Maison Palatine des deux Ponts, est petit fils de Catherine de Vasa, fille de Charles de Sudermanie, &

femme de Casimir, Comte Palatin du Rhin. dignité sembloit n'être établie que pour s'opposer aux entreprises des Rois de Dannemarc.

Suante Sture avoit gouverné la Suede en cette qualité, & avec un pouvoir peu different de celui des Rois les plus abso-
1504. lus, heureux dans la Guerre, réveré dans la Paix : il avoit sçû réduire Jean second Roi de Dannemarc, par la terreur de ses Armes, à faire une tréve avec la Suede, & il avoit procuré en même tems à ses Peuples la tranquillité & l'abondance. La Noblesse & les Païsans le regardoient comme le Protecteur de la liberté, & son mérite lui avoit même donné pour amis quelques Evêques du Royaume, qu'il avoit détachés du parti des Danois.

Il n'entreprenoit aucune af-

faire d'importance qu'il n'en fit
part à Jacques Ulfonis Archevêque d'Upfal, & à Heming Gadde Evêque de Lincopinc : ces Prélats naturellement ennemis de sa Dignité, ne pouvoient s'empêcher d'avoir de l'estime & de l'attachement pour sa personne, il avoit une consideration extrême pour le Corps du Senat : il affectoit des manieres d'égalité avec la Noblesse, on ne s'appercevoit que de la superiorité de son mérite : il n'étoit pas fâché cependant qu'on reconnût que c'étoit plûtôt un effet de sa moderation que de sa foiblesse : il tenoit toujours un bon nombre de Troupes sur pied de peur d'être surpris par ses ennemis : sa Cour & sa Maison n'étoient composées que de ses Capitaines ; il les entretenoit de ses deniers dans la Paix, c'étoient ses

1504.

Miniſtres & ſes favoris : cette
1504. conduite le rendit toujours redoutable aux Danois & à leurs Partiſans, qui pendant ſon Adminiſtration n'oſerent jamais entreprendre rien contre la Suede.

Auſſi-tôt que ce Prince fut mort, le Sénat convoqua les Etats Generaux à Arboga pour lui donner un ſucceſſeur. Les Evêques crurent qu'il étoit de leur interêt de rappeller les Rois de Dannemarc, ſous le regne deſquels ils avoient plus de credit; ils n'oublierent rien pour faire revivre l'union de Calmar : ils repreſenterent aux Etats que les Peuples de Norvege, à la faveur de ce Traité, avoient attiré dans leur Païs le commerce & l'abondance; que c'étoit le ſeul moyen de convertir la Tréve qu'on avoit avec le Dannemarc

n une Paix solide & avanta-
geuse à la Suede, au contraire, 1504.
que l'Election d'un Administra-
eur perpetueroit la Guerre dans
e Royaume, autant de tems
qu'il y auroit des Rois en Dan-
nemarc en état de faire valoir
eurs prétentions.

Mais ces Prélats furent peu
coutés, la domination des Da-
ois n'étoit utile qu'au Clergé:
lle étoit odieuse & insupporta-
le aux autres Etats du Royau-
ne. La plus grande partie des
Députés déclarerent hautement
u'ils vouloient un Administra-
eur, les Evêques furent con-
aints d'y consentir. L'Arche-
êque d'Upsal donna le premier
voix, & il la donna au Séna-
ur Eric Trolle; c'étoit un
omme de mérite, sage, déja
gé, distingué dans le Royaume
ar sa naissance & par ses grands

biens, & allié même du dernier
1504. Administrateur. L'Archevêque pour faire valoir son suffrage, fit entendre à la Famille & aux amis de Suante Sture qu'il ne faisoit ce choix que par la considération qu'il avoit pour sa memoire; que le jeune Sténon fils de Suante, encore sans experience, se formeroit dans les affaires, & apprendroit le métier de la Guerre auprès d'Eric Trolle son parent, qui par sa mort peu éloignée lui remettroit la dignité d'Administrateur & le Gouvernement de l'Etat.

Ce n'étoit pas cependant le dessein ni l'intention de ce Prélat; il avoit repris les anciennes maximes du Clergé après la mort de Suante, ou plûtot il ne les avoit quittées qu'en apparence; & parce qu'il n'avoit osé les faire paroître sous le regne d'un Prin-

: aussi habile & aussi puissant
ıe le dernier Administrateur. 1504.
a mort de Suante le mit en li-
ırté de suivre son inclina-
on : il étoit ami intime d'Eric
rolle : il n'ignoroit pas que
: Seigneur étoit attaché au
ırti des Danois, & qu'il avoit
ême de grands biens en Dan-
:marc ; c'étoit à la verité, un
omme habile & plein d'esprit ;
ais timide, peu entrepre-
ınt, incapable par son âge
par son inclination de faire
Guerre aux Rois de Danne-
arc.

L'Archevêque se flattoit mê-
e qu'il seroit aisé de le dispo-
r, soit par la crainte de perdre
s biens qu'il avoit en Danne-
arc, ou par la vûë d'une ré-
ompense sûre & considerable,
ıe recevoir la dignité d'Admi-
strateur qu'en dépôt, & que

—— pour faire passer ensuite de con-
1504. cert l'autorité souveraine entre les mains du Roi de Dannemarc.

Mais des vûës si fines échoüerent contre l'aversion constante que les Suedois avoient en ce tems-là pour tout ce qui étoit suspect de favoriser les Danois; les Sénateurs séculiers, les Seigneurs, les Députés des Provinces, les Consuls de Stokholme donnerent l'exclusion à Eric Trolle, & ils se déclarerent en même tems pour le Prince Sténon. Cette concurrence & la difference des partis, causerent de grands tumultes dans les Etats. Les Evêques & leurs Partisans s'opiniâtroient pour Trolle; mais les Députés de la Noblesse se porterent avec tant de zele pour le fils du dernier Administrateur, que ces Prélats virent

ien qu'il n'étoit pas même sur
our eux de s'opposer plus long-
ems à son Election : ils se ren-
irent à la pluralité des voix, ils
eignirent même d'approuver ce
u'ils n'avoient pû empêcher. 1513.
ténon fut reconnu dans les Etats
our Administrateur, il fut re- 21 Juil.
evable de la premiere Dignité
u Royaume, au mérite & à la
nemoire de son pere.

Les Partisans d'Eric Trolle ne
ifferent pas dans la suite de
ouloir encore disputer l'Elec-
on du Prince Sténon, qu'ils
rétendoient n'avoir pas été fai-
e avec une entiere liberté de
iffrages ; & il étoit à craindre
u'un interêt aussi considerable
ue la Souveraine Puissance ne
alumât la Guerre Civile, sur
out dans un Royaume Elec-
if, où l'on a tant de peine à re-
arder comme Souverain un

homme avec qui on a vêcu
1513. comme égal, & on eût peut-être vû éclater les Mécontens, si des amis communs de ces deux partis & de ces deux Maisons ne se fussent entremis pour les concilier.

On exigea du jeune Administrateur pour condition de l'accommodement qu'il consentît à la démission du vieil Archevêque en faveur du fils d'Eric Trolle, dans la vûë que la Dignité du fils consoleroit le pere de son exclusion, & on espera par ce moyen réunir ces deux Maisons, & conserver la Paix dans le Royaume.

Ce n'est pas que la plûpart des Seigneurs & des Gentilshommes ne s'opposassent à la promotion du jeune Trolle: ils regardoient cet accommodement comme une marque de foiblesse qui fai-

ſoit tort à leur courage & à la
réputation de leur parti : ils di- 1513.
rent hautement à l'Adminiſtrateur qu'ils étoient aſſés forts pour ſoûtenir ſon Election en Campagne & l'épée à la main contre le parti des Evêques & des Danois ; quelques-uns même plus habiles lui repréſenterent en particulier, que l'exemple de ſes prédeceſſeurs lui devoit avoir appris, de quel interêt il lui étoit de ne pas mettre dans la premiere Dignité Eccleſiaſtique du Royaume un homme auſſi puiſſant que Trolle, ſoit par ſa naiſſance, ſoit par ſes grands biens ; que depuis la malheureuſe union de Calmar, les Archevêques avoient cauſé tous les troubles & toutes les Guerres Civiles qui avoient déſolé la Suede ſous la Régence & l'Adminiſtration de ſes Prédeceſſeurs : Que le jeu-

ne Trolle passoit pour un esprit hardi & remuant ; que ce Gentilhomme ne lui devoit être que trop suspect, par l'empressement que tout le Clergé & les autres Partisans de Dannemarc faisoient paroître pour sa promotion, & sur tout que la politique ne lui permettoit pas d'élever un homme qu'il avoit si sensiblement offensé par la préference qu'il venoit d'obtenir sur son pere.

1513.

Mais ce jeune Administrateur peu habile & sans expérience, éblouï par l'éclat de sa nouvelle Dignité, impatient d'en joüir sans obstacle, peut être même séduit par l'apparence d'une action généreuse qu'on lui proposoit de faire en faveur d'un parent, agréa avec précipitation la démission de l'Archevêque. Trolle fut élû Archevêque d'Up-

al par le Chapitre de cette Egli-
e, à la recommandation de ce 1514.
Prince. Il écrivit au Pape Leon
X. en sa faveur, & il fit même
venir une grosse somme d'argent
ce nouveau Prélat, qui étoit
pour lors à Rome, afin qu'il y
pût paroître dans un équipage
conforme à sa Dignité & à la ré-
putation du Royaume.

L'Ancien Archevêque lui
dépêcha de son côté un homme
fidele qu'il fit passer secrettement
par la Cour de Dannemarc. Le
Clergé de Suede y entretenoit
toujours des intelligences, l'E-
lection de Sténon & la promo-
tion de Trolle à l'Archevêché
d'Upsal, étoient des nouvelles
trop importantes au Roi de Dan-
nemarc pour ne lui en pas don-
ner avis. C'étoit Christierne II.
qui venoit de succeder au Roi
Jean son pere, jeune Prince,

1514. d'une humeur ſombre & farouche, défiant, ſoupçonneux, courageux par colere & par emportement, peu touché de la gloire, & qui ſembloit n'aller à la Guerre que pour avoir le plaiſir de voir répandre du ſang. Sa Naiſſance & l'Election des Danois lui avoient donné deux Couronnes ; mais contraint par des Loix & par la Majeſté du Sénat, il ſe croyoit peu heureux en Dannemarc, & il enviſageoit au contraire la Suede comme un Royaume, où à la faveur de ſes Armes, & par le droit de ſes conquêtes, il ſeroit peut être un jour en état d'établir & de faire reconnoître ſa volonté pour unique Loi.

Ce Prince brûloit d'impatience que la Tréve que le Roi ſon pere & les Etats du Royaume avoient faite avec le dernier Ad-

miniſtrateur, fût expirée pour
porter ſes Armes dans la Suede. 1514.
La promotion de Trolle qui étoit
d'une Maiſon & d'un parti attaché de tous tems au Dannemarc, le conſolerent en quelque façon de l'Election d'un Administrateur, & il ſe flatta qu'avec ſes forces & le ſecours des Evêques de ce Royaume, il détruiroit aiſément la nouvelle puiſſance de ce Prince : il écrivit de ſa propre main au jeune Prélat, pour le féliciter ſur ſa Dignité, & il joignit même à ſa Lettre une ſomme conſiderable d'argent qu'il lui envoya comme une marque de ſon amitié.

Trolle fut ſacré Archevêque 1515.
à Rome, & reçut le Pallium des mains du Pape Leon X. Il partit enſuite pour la Suede, & arriva peu de temps après à Lubec

1515. c'étoit la premiere & la plus puissante des Villes Anseatiques, & qui faisoit seule tout le commerce des Royaumes du Nord. L'Archevêque y trouva en arrivant un Gentilhomme que Christierne lui avoit envoyé sécrettement pour l'engager dans son parti : cet homme bien instruit des intentions de son Maître, après avoir montré à ce Prélat ses Lettres de créance, lui dit qu'il étoit venu pour lui témoigner de la part du Roi, la joye qu'il avoit de sa promotion, & l'esperance qu'il concevoit de voir l'union de Calmar bien-tôt rétablie par son ministere, & par le crédit & le pouvoir que sa Dignité lui donnoit dans le Royaume.

Trolle prévenu par son pere & par l'ancien Archevêque, & bien instruit des interêts de sa

Maiſon, répondit à ce Gentil-homme qu'il n'ignoroit pas les 1515. juſtes prétentions du Roi de Dannemarc : il le pria d'aſſurer ce Prince de ſa part, qu'il connoiſſoit parfaitement quels engagemens il avoit & par ſa Maiſon & par ſa dignité à prendre ſon parti, & qu'il n'oubliroit rien pour le ſervir quand il auroit pris poſſeſſion de l'Archevêché.

Il eut encore pluſieurs conferences ſecrettes avec cet Envoyé pendant le ſéjour qu'il fit à Lubec. L'Agent de Chriſtierne trouvant ce Prélat d'un caractere faſtueux & altier ; entêté du pouvoir de ſa Dignité & de la grandeur de ſa Maiſon, crut qu'il pouvoit s'ouvrir à lui plus particulierement : il lui fit enviſager d'abord avec beaucoup d'art combien l'excluſion de la dignité d'Adminiſtrateur, que

son pere avoit reçûë dans les
1515. Etats, causoit de douleur & de honte à sa Maison, & combien il auroit à souffrir lui-même sous le Gouvernement d'un jeune homme, fier de son élevation, & qui lui feroit sentir à tous momens sa puissance & son autorité.

Il lui répresenta ensuite que la dignité d'Administrateur n'étoit qu'une nouvelle invention de la Noblesse, pour ne pas se soûmettre au traité de Calmar; que les Suedois privoient par là les Rois de Dannemarc des droits incontestables qu'ils avoient à la Couronne de Suede, & les Prélats de ce Royaume de la part que ces Princes leur donnoient dans le Gouvernement; & voyant que son discours faisoit impression sur l'esprit de l'Archevêque, il lui dit, com-

me pour le consoler, que l'autorité du jeune Administrateur 1515.
seroit apparemment de peu de durée: qu'il étoit chargé de lui dire de la part du Roi son Maître, qu'il étoit résolu de demander l'execution du Traité de Calmar; qu'il étoit appuyé dans ce dessein par Charles & Ferdinand d'Autriche, dont il venoit d'épouser la sœur, par les Ducs de Saxe ses oncles, & par le Marquis de Brandebourg son beaufrere; qu'il avoit la Paix avec toutes les Villes Anséatiques; que celle de Lubec qui affectoit autrefois de tenir la balance entre les Couronnes du Nord, n'étoit plus en état d'armer en faveur de la Suede; que cette Ville affoiblie par une Guerre de dix ans, contre le feu Roi de Dannemarc, ne songeoit qu'à établir son commerce, & qu'elle

1515. se tenoit fort heureuse que Christierne voulût bien entretenir la Paix qu'on lui avoit accordée; que son Maître travailloit à faire des Alliances avec la France & l'Angleterre; & qu'aussi-tôt que la Tréve qui étoit entre le Dannemarc & la Suede seroit expirée, il entreroit dans ce Royaume à la tête de son Armée pour s'y faire reconnoître & pour y établir son autorité; il ajoûta à ce discours, qu'il avoit ordre du Roi de l'assurer de sa part, qu'il lui confieroit volontiers en son absence tout le Gouvernement & la conservation de son autorité en Suede, comme avoient fait les Rois ses prédecesseurs aux Archevêques d'Upsal.

Ce Prélat écouta avec plaisir des propositions qui flatoient son ambition: il regarda la grace importante

importante qu'il venoit de recevoir de l'Administrateur comme une chose qu'il n'avoit pû lui refuser dans la conjoncture de son Election : il commença à considerer ce Prince, non plus comme son bien-faiteur, mais comme un ennemi sécret & irréconciliable de sa Maison, & qui étoit interessé à l'abaisser : il lui parut qu'il jouissoit d'une autorité à laquelle il devoit aspirer lui-même, & qu'il pouvoit obtenir en se dévoüant aux interêts du Roi de Dannemarc. 1515.

Plein de ces considerations il assura de nouveau l'Envoyé, qu'il n'auroit pas moins d'attachement que ses prédecesseurs pour la Couronne de Dannemarc ; mais comme il étoit peu instruit de l'Etat present de la Suede dont il étoit absent depuis longtems, ils convinrent qu'avant

1515. que d'éclater il prendroit quelque tems pour ranimer la faction Danoise qui étoit dans le Royaume, & pour se faire de nouvelles créatures, & que le Roi de son côté lui envoyeroit secrettement des Agens de tems en tems pour reconnoître l'état & les forces de son parti, & pour concerter ensemble les moyens les plus sûrs & les plus convenables de faire réüssir ses desseins.

Ils se séparerent ensuite, l'Envoyé retourna auprès de Christierne, & l'Archevêque s'embarqua pour la Suede dans l'intention de n'oublier rien pour détruire l'Administrateur.

Quoique ce Prélat eût été élevé à la Cour de Rome, il s'étoit peu formé dans la politique & dans cette profonde dissimulation qui regne en cette

Cour : c'étoit un homme d'un caractere dur & violent, sçavant, mais peu habile, fier du crédit de sa Maison & de ses richesses, gouverné par son humeur, & ne connoissant de manieres de traiter avec les hommes que les manieres de commandement, ennemi de ses Superieurs, incapable de souffrir des égaux, insolent avec ses inferieurs ; & il prenoit indifferemment pour inferieurs tous ceux qu'il ne croyoit pas aussi riches que lui : il ne garda à son retour nulle mesure de politique, ni même de bienséance avec l'Administrateur : il évita de rencontrer ce Prince qui étoit sorti obligeamment de son Palais pour aller au devant de lui, & dès qu'il fut débarqué, il se rendit par terre à Upsal, sans charger personne de faire au- 1515.

1515. cun compliment à l'Adminiſtrateur de ſa part, comme s'il eût ignoré ſa Dignité, & les obligations qu'il lui avoit.

Il paſſa les premiers jours de ſon arrivée à recevoir les complimens de ſes ſuffragans & les hommages de ſon Clergé; ſa Famille, les amis de ſa Maiſon, & les Partiſans des Danois, ſe rendirent auprès de lui, les uns pour le féliciter ſur ſa Dignité, & les autres pour reconnoître ſon caractere, & pour obſerver ſa conduite à l'égard de l'Adminiſtrateur: ce ne furent pendant plus d'un mois que Fêtes à Upſal, la magnificence de ce jeune Prelat, le nombre de ſes amis & des créatures de ſa Maiſon lui attiroient une Cour qui obſcurciſſoit en quelque maniere celle du Souverain.

On mêla même la politique

& les affaires d'Etat avec les plaisirs ; ce fut durant ces Fêtes, 1515.
& dans la chaleur d'un repas, que ce Prélat naturellement violent & impétueux, commença à faire paroître son mécontentement : il se plaignit à ses amis de l'injustice qu'il prétendoit qu'on eût faite à son pere dans la derniere Election, & il ne put même s'empêcher de dire publiquement que Sténon y auroit eû peu de part, si les suffrages avoient été libres.

Il prit ensuite les Evêques en particulier, pour reconnoître leurs dispositions au sujet du Gouvernement, & pour voir ce qu'il s'en pouvoit promettre s'il s'engageoit dans quelque entreprise contre l'Administrateur : il dit d'abord à ces Prélats pour pressentir leur penchant, & comme par maniere d'entretien,

1515. qu'il étoit bien à craindre que la fin de la Trêve qu'on avoit avec le Dannemarc, ne fût le commencement d'une Guerre ſanglante; qu'il ne doutoit pas que Chriſtierne ne fit tous ſes efforts pour rétablir l'union de Calmar, malgré l'élection de l'Adminiſtrateur; qu'il plaignoit le malheur de ſa Patrie qui alloit être la victime de l'ambition & de la concurrence de ces deux Princes, qu'il ne ſçavoit pas même quel parti le Clergé du Royaume devoit prendre s'ils venoient à éclater; qu'à la vérité la dignité d'Adminiſtrateur ſembloit n'être établie que pour la défenſe de la liberté de la Nation; mais auſſi que les prétentions des Rois de Dannemarc n'étoient pas ſans juſtice & ſans fondement, & que d'ailleurs ces Princes ſembloient n'affecter la

qualité de Rois de Suede que pour confier au Clergé toute 1515.
l'autorité & le soin du Gouvernement.

Il ajoûta que le tems & leur conseil lui apprendroient quelle conduite il devoit tenir avec le Roi de Dannemarc, mais qu'à l'égard du Prince Sténon il étoit si persuadé que les suffrages avoient été violentés dans son Election, qu'il ne croyoit pas que le Clergé dût s'interesser pour soutenir la dignité d'Administrateur contre les Danois, tant qu'il en seroit revêtu.

Le discours de ce Prélat fût reçû avec applaudissement par ses Suffragans, chacun se déclara pour le Roi de Dannemarc; les plus violens proposerent même de l'inviter à rompre la Tréve pour surprendre le Prince Sténon qu'ils traitoient d'usur-

pateur : on dit qu'il faudroit en
1515. même tems que chaque Prélat fît déclarer les Villes & les Châteaux de sa dépendance ; d'autres proposerent encore de s'assurer de bonne heure de leurs amis & de leurs Vassaux ; tous ces Evêques s'empressoient de donner à leur Primat des marques de complaisance qui leur coûtoient d'autant moins, que ces projets étoient encore vagues, & qu'ils croyoient la Guerre & le péril fort éloignés.

L'Archevêque s'appliqua ensuite à connoître exactement le nombre & les forces de ses Vassaux : il fit entrer publiquement des Troupes & des munitions dans la Forteresse de Steque, qui dépendoit de l'Archevêché, comme si la Guerre eût été déclarée : il s'assura de nouveau de sa Famille & de ses amis, & il en
resta

resta même un grand nombre auprès de lui, attirés par la profusion de sa dépense. 1515.

La conduite que ce Prélat tenoit avec l'Administrateur, & le mouvement qui paroissoit parmi ses créatures & les partisans des Danois, firent croire qu'on ne seroit pas long-tems sans voir naître dans le Royaume quelque Guerre Civile; on vit accourir à Upsal tous les Mécontens, & la plûpart de ces avanturiers, gens incertains qui s'offrent toujours avec chaleur dans les commencemens des partis, & qui les trahissent ensuite, ou qui les abandonnent, suivant leur crainte ou leur interêt. L'Archevêque les recevoit bien; il écoutoit avec plaisir les plaintes qu'ils faisoient du Gouvernement, & entroit dans les interêts de leur fortune: ce Prélat par sa conduite

& dans ses discours, marquoit
1515. assés qu'il étoit mécontent, pour avoir moyen de découvrir & de rassembler les mécontens; mais il évitoit avec beaucoup de soin de paroître avoir aucune liaison avec les Danois, parce qu'il sçavoit combien en general tous les Suedois, à l'exception du Clergé, détestoient leur domination, & il vouloit persuader que sa haine & son aversion pour l'Administrateur n'étoit qu'une affaire particuliere entre leurs Maisons & qui ne regardoit point l'Etat.

L'Administrateur informé de ce qui se passoit à Upsal penetra aisément les desseins & les intentions de l'Archevêque, & ce fut avec une surprise pleine d'indignation: ce Prince irrité de son ingratitude, naturellement impatient & plein de feu,

vouloit prendre ſur le champ les Armes, mais ſon Conſeil s'y oppoſa ; on lui dit que les Princes ne vengeoient pas leurs injures comme les particuliers ; que la moindre violence ne ſerviroit qu'à fortifier le parti de l'Archevêque, & à augmenter le nombre des Mécontens ; qu'il avoit affaire à une Nation jalouſe de ſa liberté, & toujours en garde contre les entrepriſes de ſes Souverains ; on lui conſeilla de diſſimuler plûtôt ſon reſſentiment, & de tâcher même de ramener ce Prélat à ſon devoir par les voyes de douceur & d'honnêteté. 1515.

Sténon ſe rendit à cet avis, & ſous prétexte d'un voyage qu'il faiſoit ſur ſes Terres, il paſſa par Upſal qui ſe trouvoit ſur ſa route, & qui n'étoit éloigné de Stokholme que de dix

1515. lieuës Suedoises: il alla descendre chez l'Archevêque avec toutes les apparences de joye & de confiance qu'eût pû avoir un Prince, qui auroit crû que son rang & ses bienfaits le devoient faire souhaiter: il felicita Trolle sur son heureux retour dans le Royaume: il lui témoigna la satisfaction qu'il avoit d'avoir contribué à son élevation; il se plaignit même obligeamment qu'il n'eût pas encore paru à Stokholme ni à la Cour; enfin il n'oublia rien de toutes les honnêtetés qu'il pouvoit lui faire pour le gagner & pour le ramener à son devoir.

L'Archevêque surpris & chagrin de l'arrivée de ce Prince, ne répondit à ses caresses que d'une maniere contrainte & embarassée; il ne laissa pas de le traiter avec une magnificence

extraordinaire ; mais ce fut plû- 1515.
tôt par un ſentiment de vanité, & pour faire montre de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, que pour témoigner à l'Adminiſtrateur de la joye de le recevoir dans ſa Maiſon ; il ne put même s'empêcher dans la chaleur de la converſation de reprocher indirectement à ce Prince qu'il avoit emporté par violence une Dignité qui n'étoit dûë qu'aux ſervices & à l'experience de ſon pere.

L'Adminiſtrateur qui ne ſongeoit qu'à le gagner voulut juſtifier ſon Election ; mais ce fier Prélat ne daigna pas même écouter ſes raiſons ; il lui dit avec beaucoup de hauteur, qu'il ſe trouveroit peut-être quelque jour une aſſemblée des Etats libre, & dans laquelle on feroit juſtice à ſon pere & à tous ceux qui ſe plaignoient du Gouvernement.

1515. Le Prince se retira également surpris & irrité des menaces de ce Prélat ; il résolut de se servir de sa puissance & de son autorité pour le remettre dans son devoir ; & de peur que la Cour de Rome, qui ne cherche souvent qu'à établir son autorité, sous prétexte de proteger le Clergé, ne s'interessât dans cette occasion en faveur de l'Archevêque, l'Administrateur écrivit au Pape pour le prévenir, & pour se plaindre de la conduite séditieuse de ce Prélat.

Le Pape répondit peu de tems après à ce Prince en des termes obligeans & favorables : il lui marquoit par sa Lettre qu'il blâmoit l'humeur inquiete, & même le peu de reconnoissance de Trolle, & il ajoûtoit qu'il avoit ordonné à un Legat qu'il avoit pour lors à la Cour de Danne-

marc de passer incessamment en Suede, pour avertir de sa part l'Archevêque de son devoir. 1515.

Mais ces ordres du Pape étoient plus spécieux qu'effectifs: quoique le Souverain Pontife blamât en apparence le peu d'égards que ce Prélat avoit pour l'Administrateur, il ne pouvoit pas être fâché dans le fond que l'Archevêque & les autres Prélats de ce Royaume, que la Cour de Rome regarde toujours en quelque façon comme ses Sujets & ses Créatures, se rendissent puissans, & prissent part au Gouvernement de l'Etat. D'ailleurs les Papes en general étoient peu affectionnés aux Rois & aux Souverains de Suede, depuis que ces Princes avoient cessé de payer le denier de saint Pierre. C'étoit un tribut que le Roi Olaüs avoit imposé en faveur

1515. du saint Siege sur tous ses Sujets lorsque le Christianisme s'établit
L'An 940. dans ce Royaume, mais auquel peu de ses Successeurs avoient voulu se soûmettre : ces Princes avoient protesté plusieurs fois contre une dévotion qui ruinoit leurs Sujets, & qui tiroit à consequence pour la Souveraineté de l'Etat.

Bazins Historia Ec. Sue. & Gotica.

Honoré III. Jean XXII. Innocent VI. Gregoire XI.

Plusieurs Papes exigerent inutilement ce tribut : ils en étoient venus même jusqu'aux foudres de l'excommunication, sans pouvoir cependant ébranler la fermeté de ces Princes : la Cour de Rome fut obligée enfin de laisser en repos des gens, qui conduits par des vûës de politique, plûtôt que par la science, s'étoient délivrés de bonne heure de la crainte des Censures Ecclesiastiques. Le Conseil de l'Administrateur qui connoissoit l'an-

cien mécontentement de la Cour de Rome, lui fit comprendre qu'il ne devoit pas attendre de grands secours du Pape pour réduire l'Archevêque : aussi ce Prince ne se reposa-t'il pas si fort sur ces Lettres Apostoliques, qu'il ne prît en même tems des mesures plus efficaces pour se mettre en état de n'être pas surpris. 1515.

Il convoqua les Etats Generaux à Tellie, sous prétexte que la Tréve qu'on avoit avec le Dannemarc étoit prête à finir, mais en effet dans la vûë de faire reconnoître de nouveau son autorité, & de l'affermir par la présence des Etats, & pour tâcher de penetrer en même tems si le parti de l'Archevêque étoit considerable.

Ce Prélat de son côté n'oublioit rien pour faire des créatu-

res au Roi de Dannemarc & des
1515. ennemis à l'Administrateur : il s'assura de nouveau de ses partisans, & il gagna même les Gouverneurs des Châteaux de Stokholme & de Nicopinc, qu'il mit dans les interêts de Christierne : il dépêcha ensuite un homme fidele à ce Prince pour lui rendre compte de l'Etat & de la disposition de son parti : il l'exhorta de s'avancer à la tête de son Armée, sans s'arrêter à la Tréve : il lui fit representer par son Agent, qu'il étoit aisé de la rompre sous differens prétextes, & il le fit assurer que les Gouverneurs des Châteaux de Stokholme & de Nicopinc recevroient ses troupes dans leurs Places, & se déclareroient en sa faveur.

Christierne lui manda par son Envoyé que ce n'étoit pas

aſſez de rompre la Tréve, à moins que les Etats de Dannemarc ne contribuaſſent à la Guerre contre la Suede; qu'il travailloit à faire entrer les principaux du Royaume dans ſes deſſeins; qu'il croyoit même avoir mis dans ſes interêts le Legat qui devoit paſſer inceſſamment en Suede: que ſi la Negociation de ce Prélat ne réüſſiſſoit pas, il feroit naître quelque incident entre les deux Nations, & qu'il engageroit la querelle ſi avant, que les Etats Danois ne pourroient ſe diſpenſer de prendre les Armes. 1515.

Cependant les Etats Generaux de Suede s'aſſemblerent à Tellie, où l'Adminiſtrateur les avoit convoqués, la plûpart des Députés ſe trouverent les mêmes qui avoient eu le plus de part à ſon Election: ce Prince ſe

voyant si bien appuyé, fit citer
1515. l'Archevêque, pour prêter le serment de fidelité qu'il devoit à la Couronne à cause de sa Dignité. Ce Prélat ne se croyant pas en sûreté dans une Assemblée où il sçavoit que le parti de son ennemi étoit le plus fort, s'enferma dans sa forteresse de Stéque ; c'étoit un Château bâti sur la croupe d'une Montagne, également fortifié par l'Art & par la Nature. Les Archevêques d'Upsal n'avoient rien oublié pour le rendre imprenable, selon les Regles de ce tems-là, & d'ailleurs il étoit assez fortifié par les privileges du Clergé qui en faisoient un azile inviolable. L'Archevêque y tint de son côté une Assemblée des Evêques du Royaume & de ses Partisans, comme si celle de Tellie n'eût été ni libre ni légitime ; les cho-

ſes ſe diſpoſoient de part & d'autre à une rupture ouverte, lorſque Jean Ange Arcemboldi, Légat du Pape Leon X. dans les Royaumes du Nord, paſſa de Dannemarc en Suede, & intervint pour accommoder l'Archevêque avec l'Adminiſtrateur. 1515.

Joannes Magnus, vita Archiepiſc. Upſal.

C'étoit un homme d'un caractere aiſé, ſouple, plein de politeſſe, complaiſant, & qui ne montroit de paſſion que dans l'application qu'il faiſoit paroître d'amaſſer de l'argent. Une des Commiſſions de ce Prélat conſiſtoit en des pouvoirs dont il prétendoit être chargé, de permettre de manger de la viande dans les jours défendus par l'Egliſe, à ceux qui vouloient acheter cette permiſſion, & il diſtribuoit en même tems des Indulgences à tous ceux qui contribuoient une certaine ſomme fixée pour le bâ-

1515. timent de la Basilique de S. Pierre de Rome, manieres toutes nouvelles en ce tems-là, de trouver de l'argent, & que les Ministres de la Cour de Rome pousserent même un peu loin sous le Pontificat de Leon, apparemment à l'insçû de ce Pape.

Arcemboldi cuëilloit ces deniers avec l'avidité d'un Partisan qui leve des impôts dont il a traité. Ce Prélat, à la faveur des Bulles dont il étoit porteur, ravagea impunément une partie du Dannemarc; & non content des sommes considerables qu'il avoit tirées de ce Royaume, il mit encore cet argent dans le commerce & à de gros interêts, étant prêt de partir pour la Suede.

Christierne n'avoit vû qu'avec beaucoup de chagrin cette Mission du Légat, qui sous pré-

texte de dévotion, tiroit tout l'argent de ſes Etats; mais cependant il avoit caché avec ſoin ſes ſentimens : il ne pouvoit eſperer de réüſſir dans les deſſeins qu'il avoit ſur la Suede, ſans le ſecours du Clergé, & il craignoit qu'il ne quittât ſon parti, s'il ſe broüilloit avec la Cour de Rome : il abandonna, pour ainſi dire, ſon Royaume en proye à l'avarice du Légat, afin de le mettre dans ſes interêts : il le combla de careſſes & d'honnêtetés, pendant ſon ſéjour en Dannemarc, & lorſque ce Prélat alla prendre congé de lui pour paſſer en Suede ſuivant les Ordres du Pape, il le reçut avec des manieres honnêtes & pleines de confiance. 1515.

Il le pria de vouloir bien ſe ſervir de la conſideration que lui donnoit ſon caractere pour éta-

1515. blir une paix solide entre les deux Nations : il l'assura qu'il étoit prêt d'y contribuer de sa part, pourvû que les Suedois se disposassent à rentrer de bonne foi dans l'union de Calmar : il lui representa ensuite que ni les Guerres Civiles, ni les rebellions précedentes, n'avoient pû rompre un Traité si solemnel, quoique ces révoltes eussent été quelquefois suivies de quelques succès favorables pour les Chefs des Rebelles : il lui dit que le Clergé & la plus saine partie de l'Etat souhaitoient le rétablissement de ce Traité comme l'unique moïen d'établir une Paix solide entre les deux Nations ; que c'étoit le sujet de plainte de l'Administrateur contre l'Archevêque : il pria le Légat de proteger ce Prélat, qui étoit exposé, à ce qu'il lui dit, aux insultes d'un jeune

jeune homme violent & emporté, & il ajoûta qu'il se flattoit qu'il mettroit quelque différence entre le Chef des révoltés & un Souverain & un Prince d'une Maison Royale, dévoüé de tout tems aux interêts du Saint Siege. 1515.

Le Légat n'ignoroit pas que la Cour de Rome étoit aussi contente du Dannemarc, qu'elle étoit peu satisfaite des Suedois, qui y conservoient même peu de rélation : il sçavoit d'ailleurs que Christierne étoit allié de la Maison d'Autriche, pour qui le Pape avoit une extrême considération; mais rien ne le détermina davantage à entrer dans les interêts de ce Prince, que l'argent qu'il laissoit en Dannemarc, & celui qu'il esperoit encore tirer à son retour, de quelques Provinces où il n'avoit pas publié

1515. ses Indulgences : il assura Christierne qu'il n'oubliroit rien pour faire réüssir sa Négociation selon ses intentions : il lui laissa même entrevoir qu'il avoit des ordres secrets d'appuyer ses interêts, & de proteger ses créatures, & il lui promit que sous le caractere apparent de médiateur, il agiroit pour son service avec autant de zele, que ses propres Ministres.

Le Roi de Dannemarc ébloüi de ces protestations, lui fit part de ses desseins secrets, & il s'expliqua avec lui plus ouvertement que ne doit faire un Prince avec un Ministre Etranger : il lui avoüa qu'il étoit assuré des Châteaux de Stokholme & de Nicopinc ; que tous les Evêques étoient disposés à le recevoir dans leurs Places, & que l'Archevêque d'Upsal qui conduisoit cette

affaire, s'étoit engagé de paſſer
dans ſon Armée ſi-tôt qu'il pa- 1515.
roîtroit ſur les Frontieres du
Royaume : il pria le Légat de
conferer avec ce Prélat, s'il le
pouvoit faire ſans ſe rendre ſuſpect,
& de concerter avec lui les
moyens les plus ſûrs & les plus
convenables pour faire réuſſir
ſes deſſeins.

Le Légat partit avec cette inſtruction :
il ne fut pas plûtôt arrivé
à la Cour de Suede, qu'il
exhorta publiquement l'Adminiſtrateur
& le Sénat de la part
du Pape à faire la Paix ſolide
avec le Dannemarc : il demanda
quelques jours après une Audience
particuliere à l'Adminiſtrateur :
il pria le Prince dans
ſon Audience de la part du ſaint
Pere, d'accorder l'honneur de
ſon amitié à l'Archevêque, &
de ne point troubler ce Prelat

dans une Dignité que le Pape
1515. même ne lui avoit conferée qu'à ſa recommandation ; Sténon lui répondit en peu de mots & avec beaucoup de fermeté qu'il auroit toujours beaucoup d'égards pour les prieres qui lui viendroient de la part de ſa Sainteté, & toute la conſideration poſſible pour la perſonne du Légat, mais qu'il devoit porter ſes remontrances à l'Archevêque, & que ce Prélat ſeroit en repos ſitôt qu'il ſeroit rentré dans ſon devoir.

Le Légat qui cherchoit à entrer en matiere, dit à ce Prince qu'il avoit ordre du Pape de travailler à l'accommodement de l'Archevêque, & à la Paix entre la Suede & le Dannemarc : qu'il s'étoit apperçû que ce n'étoit preſque qu'une même affaire, & qu'il le prioit de conſentir à la

nédiation du S. Siege: il l'exhor-
a à préferer une Paix solide aux 1515
événemens d'une Guerre tou-
ours fort incertaine, qui peut-
être n'étoit pas également agréa-
ble à tous les Etats du Royaume,
ce qui ne pouvoit manquer de le
endre odieux à la Noblesse mê-
ne & aux Païsans, pour peu
qu'elle durât ou qu'elle fût mal-
heureuse.

Ce discours & le soin que le
Légat avoit pris de mêler l'af-
faire de l'Archevêque avec les
prétentions du Roi de Danne-
marc, firent soupçonner à l'Ad-
ministrateur que ce Prélat étoit
gagné par ses ennemis, & qu'il
connoissoit tous leurs desseins : il
étoit de son interêt d'en décou-
vrir entierement le secret, mais
il n'étoit pas aisé à un jeune Prin-
ce Suedois de faire parler un Pré-
at Italien, qui avoit vieilli à la

1515. Cour de Rome : l'Administrateur ne s'amusa point à vouloir tirer son secret par des conférences dans lesquelles il sentoit bien que le Légat lui étoit superieur : il attaqua ce Prélat directement par son foible, & il le pria par l'avis du Sénat de distribuer dans le Royaume les Indulgences dont il étoit chargé, & il l'assura que pendant ce tems-là, il prendroit des résolutions utiles pour l'Etat, & conformes aux intentions du saint Pere.

Le Légat embrassa avec ardeur une occasion si favorable d'amasser de l'argent ; c'étoit l'unique sujet de sa Légation dans les Païs du Nord, & il craignoit que si la Guerre s'allumoit entre les deux Nations, il ne lui fût impossible d'exercer sa Commission en Suede parmi le tumulte

les Armes, & que cela ne le pri-
vât d'un gain, dont on prétend 1515.
même qu'il étoit en avance à la
Chambre Apostolique. Ce Pré-
lat n'eut pas plûtôt obtenu le con-
sentement de l'Administrateur
& du Sénat, qu'il fit publier dans
tout le Royaume les Bulles dont
il étoit porteur. Ses Officiers &
certains Quêteurs qu'il menoit
à sa suite, les répandirent dans
toutes les Provinces: ils avoient
sous-fermé le droit de les pu-
blier, & le Légat en traitoit in-
differemment avec tous ceux
qui lui en offroient le plus, sans
chercher d'autres conditions
dans ces Prédicateurs mercenai-
res, que la sûreté de ses de-
niers.

L'Administrateur parut fort
touché du desir de gagner ces
Indulgences, soit politique ou
dévotion: ce Prince fit à cette

intention beaucoup de largeſſe ;
1515. les Sénateurs à ſon exemple & toute la Nobleſſe donnerent des ſommes conſiderables:le Peuple naturellement avide de ces ſortes de graces, s'épuiſa pour y avoir part ; tout le monde voulut contribuer, les plus libertins même entrerent ſans peine dans une dévotion que la conduite de l'Adminiſtrateur avoit miſe, pour ainſi dire, à la mode, & qui ne leur coûtoit que de l'argent.

Vita Archiepiſ. Upſal. Joannis Magni. Arcemboldi amaſſa des ſommes immenſes dans la Suede ; l'Adminiſtrateur lui permit de faire ſortir cet argent du Royaume en eſpeces, ſans rien prendre pour ſes droits ; c'étoit une grace d'autant plus conſiderable, que tous les Princes en Allemagne avoient exigé un tiers de l'argent qui provenoit des Indulgences qu'on avoit publié dans les

:s Terres de leur dépendance. 1515.
ténon ajoûta à un procedé si
onnête des présens magnifiques
u'il fit en particulier au Légat :
n porta de sa part chez ce Pré-
it un nombre considerable de
'elleteries d'un grand prix &
ne table d'argent massif d'une
randeur extraordinaire.

L'Administrateur se flattant
e s'être fait jour dans l'esprit
u Légat, par la richesse de ses
resens, le prit quelque-tems
orès en particulier : il se plaignit
ce Prélat de l'ingratitude de
Archevêque, il lui dit qu'il
:oit bien informé de ses mau-
ais desseins ; mais qu'il étoit
:solu de le forcer à reconnoî-
e sa Dignité ou à sortir du
oyaume. Arcemboldi charmé
: la liberalité de ce Prince ap-
rouva son ressentiment, il n'eût
is même la force de garder le

secret du Roi de Dannemarc : il
1515. sembloit qu'il se fit un scrupule de n'être pas pour celui de ces Princes dont il tiroit le plus d'argent, peut-être même aussi qu'il ne trahit Christierne que dans la crainte que l'Administrateur n'eût pénétré leur intelligence, & que ce Prince n'arrêtât l'argent des Indulgences, s'il continuoit à lui en faire un secret, il aima mieux s'en faire un mérite ; il lui découvrit les desseins du Roi de Dannemarc, ses liaisons avec le Clergé de Suede, & la trahison des deux Gouverneurs des Châteaux de Stokholme & de Nicopinc.

Il exigea cependant de l'Administrateur qu'il se conduiroit de maniere avec l'Archevêque qu'on ne le pût soupçonner d'avoir trahi le secret de Christierne : il repassa ensuite en Dan-

nemarc pour y continuer la publication de ses Indulgences; 1515.
il témoigna à son retour au Roi le chagrin qu'il avoit du peu de succès de sa Négociation : il dit à ce Prince qu'il avoit trouvé l'esprit de l'Administrateur trop aigri contre l'Archevêque pour esperer un prompt accommodement, qu'il croyoit même que la personne de ce Prélat étoit un obstacle au rétablissement de l'union de Calmar ; qu'il étoit toujours enfermé dans sa Forteresse de Stéque, d'où il sembloit menacer l'Administrateur d'une Guerre Civile, & que dans cette conjoncture il n'avoit pas crû devoir s'aboucher avec lui, pour ne se pas rendre suspect à Sténon ; que ce Prince haïssoit sa personne, & qu'il avoit pressenti que quand même il pourroit se résoudre pour le bien de la Paix

1515. à se démettre de sa Dignité, il ne le feroit cependant jamais, tant qu'il pourroit croire qu'on en voudroit revêtir son ennemi.

Christierne voyant cette Négociation échoüée, s'apperçut bien qu'il n'y auroit que ses Armes qui le rendroient Maître de la Suede, mais la Tréve duroit encore, & il ne la pouvoit rompre, ni commencer la Guerre sans le consentement du Sénat de Dannemarc : il ordonna secrettement à son Amiral d'insulter sur quelque prétexte les premiers Vaisseaux Suedois qu'il rencontreroit, ne doutant pas que l'Administrateur n'usât aussitôt de répresailles par Terre ou par Mer, ce qui feroit commencer la Guerre malgré tout le penchant que les Etats & le Sénat de Dannemarc avoient pour la continuation de la Tréve.

Cependant l'Administrateur ne perdoit point de tems pour 1515. prévenir ses ennemis : il résolût de profiter du secret du Légat, sans manquer à la parole qu'il lui avoit donnée ; il convoqua aussi-tôt le Sénat : il dit à l'Assemblée qu'il y avoit une conspiration formée contre le répos de l'Etat ; & que les Gouverneurs de Stokholme & de Nicopinc devoient au premier jour recevoir les Ennemis dans leurs places. Le Sénat effrayé de cette nouvelle, le pria de prévenir les traîtres. L'Administrateur sous prétexte d'une revûë, tira habilement le Gouverneur de Nicopinc de sa Place avec toute sa Garnison : il y fit entrer aussi-tôt d'autres Troupes, & il y mit un nouveau Gouverneur dont il étoit bien assuré : il fit arrêter en même tems le Gou-

verneur du Château de Stokholme, qui s'étoit trouvé au Palais & à la Cour du Prince selon son ordinaire : il convoqua ensuite
1516. les Etats Generaux à Vesteras,
8. Sept. Capitale de la Vestmanie ; ces deux Gouverneurs y furent accusés de trahison contre leur Patrie*, les Etats leur donnerent des Commissaires pour instruire leur procès. Soit par la crainte du supplice, ou l'esperance du pardon, ils avoüerent l'un & l'autre l'intelligence qu'ils avoient avec le Roi de Dannemarc, & ils accuserent tous deux l'Archevêque comme le chef & l'auteur de la conspiration.

L'Administrateur ayant cet avantage sur lui, résolut de le pousser : il le fit citer devant les Etats, pour venir rendre compte de sa conduite. Quelques Séna-

teurs qui prévoyoient avec douleur que ces mouvemens alloient dégénerer en Guerre Civile, firent exhorter sous main l'Archevêque à reconnoître l'Administrateur, & à faire sa paix avec ce Prince, on lui offrit même un sauf-conduit signé des premiers Seigneurs des Etats, dans la vûë de le ramener par les voyes de la douceur. 1516.

L'Archevêque fut au desespoir qu'on eût découvert ses desseins avant qu'il eût eu le tems de les faire éclater avec avantage pour son parti : il se plaignoit à ses amis de la lenteur & de l'inexecution des paroles du Roi de Dannemarc : il envoya une de ses créatures en toute diligence à ce Prince, pour lui representer le péril où il se trouvoit exposé, & pour le presser de s'avancer à la tête de ses

1516. Troupes; & pour gagner tems, il demanda au Sénat que l'on convoquât de nouveaux Etats sous prétexte que la plûpart des Députés qui composoient l'Assemblée de Vesteras étoient créatures ou alliés de son ennemi.

Les Etats offensés de l'orgüeil & de la rebellion de ce Prélat, résolurent de s'assurer de sa personne, & de lui faire son procès: on pria l'Administrateur de faire investir la Place où il s'étoit retiré; on arrêta en même tems son pere & ceux de ses parens & de ses amis qui étoient suspects, & qui pouvoient prendre les Armes en sa faveur; & comme les Etats prévirent que cette affaire engageroit infailliblement la querelle avec le Roi de Dannemarc, l'Administrateur fut prié de convoquer toutes les Milices, & de mettre le Royaume

en état de n'être pas surpris par ses ennemis. 1516.

Ce Prince ne fut pas fâché que l'Archevêque se fût commis avec les Etats, il se voyoit par-là en état de se venger, sous prétexte de poursuivre un rebelle : il convoqua aussi-tôt la Noblesse & les Milices ; ses amis de leur côté, & ses parens, lui amenerent des secours considerables, chacun voulut signaler son zele pour la Patrie, & son affection pour le Prince dans une Guerre où il s'agissoit de soûtenir son Election, & de défendre la liberté du Royaume.

Mais parmi ces Seigneurs qui s'empressoient de donner des marques de leur attachement pour l'Administrateur, personne ne fit paroître plus de chaleur pour ses interêts que Gustave Ericson, grand Enseigne de

— la Couronne ; c'étoit un jeune
1516. Seigneur âgé de vingt-six ans, descendu des anciens Rois de Suede, petit neveu du Roi Canutson, & fils du Sénateur Eric Vasa, Gouverneur de l'Halandie ; il étoit cousin germain de l'Administrateur : il avoit été élevé auprès de ce Prince dont il étoit comme le favori : il avoit l'esprit naturellement grand & hardi, le cœur avide de gloire, & beaucoup plus sensible à l'ambition qu'aux plaisirs : il partageoit avec son pere l'estime & la confiance de l'Administrateur ; mais l'âge avancé de ce Sénateur, & je ne sçai quoi de timide, qui se trouvoit toujours dans ses avis, faisoient que sans le considerer moins, le Prince goûtoit cependant davantage Gustave, dont l'esprit aussi solide, mais plus hardi & plus entreprenant,

ne lui proposoit jamais que des deſſeins conformes à ſon courage & à ſon inclination. 1516.

Ce fut par le Conſeil de ce jeune Seigneur qu'il réſolut de donner des Armes à feu aux Païſans, qui ne ſe ſervoient encore la plûpart que d'Arcs & de Flêches : ce Prince fit acheter à Lubec un nombre conſiderable de Mouſquets ; on en chargea un Vaiſſeau qui mit auſſi-tôt à la voile pour Stokholme, mais qui fut pris par l'Amiral de Chriſtierne à la ſortie de l'embouchure de la Trave qui paſſe à Lubec ; & par cet Acte d'hoſtilité, la Guerre fut déclarée & recommença entre les deux Nations, malgré les Etats de Dannemarc, qui avoient plus de penchant pour la continuation de la Tréve.

L'Adminiſtrateur privé de ce ſecours, ne laiſſa pas de faire

1516. avancer ses Troupes pour assiéger l'Archevêque : il se mit à la tête des milices qui formoient le corps le plus nombreux de son Armée, & il donna le commandement de la Cavalerie à Gustave. Les Evêques de Strégnez & de Lincopinc prirent les devants, sous prétexte de s'entremettre pour ramener l'Archevêque à son devoir ; mais en effet, pour l'avertir de la marche & des forces de l'Administrateur : ces deux Prélats n'avoient pas moins de penchant pour les Danois que l'Archevêque, mais plus habiles & plus politiques que lui, ils cacherent avec soin une inclination inutile à leur parti, & périlleuse pour eux dans une conjoncture où toute la Nation s'étoit déclarée pour l'Administrateur : ils s'excuserent auprès de l'Archevêque, quand ils furent ar-

rivés à Stéque de ce qu'ils ne se déclaroient pas contre ce Prince, comme ils en étoient convenus à Upsal : ils lui representerent que la prudence ne leur permettoit pas d'éclater avant que le Roi de Dannemarc fût entré dans le Royaume pour les appuyer : ils l'exhorterent à faire lui-même attention aux forces de l'Administrateur, qui dans peu de jours paroîtroit aux pieds de son Château avec une Armée nombreuse : ils lui dirent qu'il devoit en habile homme conjurer l'orage qui alloit fondre sur lui, & amuser ce jeune Prince par quelques soumissions apparentes, dont après tout il sçauroit bien se dégager quand son parti seroit plus puissant. 1516.

L'Archevêque rejetta les avis de ces Prélats avec beaucoup de mépris & de fierté : il leur re-

1516. procha leur foiblesse, qu'il traitoit de trahison & de lâcheté : il leur dit qu'il venoit d'apprendre par un Envoyé de Christierne, que ce Prince se disposoit à entrer dans le Royaume avec toutes ses forces ; que sa Flote étoit équipée & prête à faire une descente ; que l'Administrateur n'étoit gueres en état de s'opposer à une puissance si redoutable, qu'il esperoit voir dans peu de tems le Roi de Dannemarc sur le Trône de la Suede, & que pour lors ils devoient craindre que ce Prince ne mît peu de difference entre ses faux amis & ses ennemis déclarés : ces Prélats n'ayant pû rien gagner sur cet esprit farouche & indomptable se retirerent pour faire place aux Troupes de l'Administrateur qui parurent en même tems devant cette Forteresse.

Ce Prince esperoit emporter cette Place avant que les Danois 1516.
fussent en état de faire aucune diversion, mais à peine avoit-il ouvert la tranchée, qu'il fut averti que les Danois avoient fait une descente proche Stokholme, & qu'ils mettoient tout à feu & à sang ; ce Prince partagea son Armée, il laissa son infanterie dans les Lignes, & avec sa Cavalerie marcha aux Ennemis accompagné de Gustave, & suivis de toute la jeunesse de Suede, qui brûloit d'impatience de se signaler sous le Commandement & aux yeux du Prince.

L'Administrateur rencontra 1517.
les Danois proche le Château de Août.
Vedel, Gustave les chargea le premier à la tête d'un Escadron, le combat fut sanglant & disputé avec toute l'opiniâtreté qui se rencontre ordinairement dans

1517. les premieres occasions où il s'agit de l'honneur de la Nation, & en quelque maniere du succès de la Campagne, la Victoire se déclara à la fin pour les Suédois, les Troupes de Dannemarc furent défaites, la plûpart furent taillées en pieces; ceux qui échaperent regagnerent leurs Vaisseaux avec précipitation, & se retirerent en Dannemarc.

L'Administrateur donna toute la gloire de cette action à Gustave, qui après avoir enfoncé les ennemis avec beaucoup de vigueur, s'étoit mêlé parmi eux l'épée à la main, & les avoit poursuivis jusqu'au bord de leurs Vaisseaux, sans leur donner le tems de se remettre ni de se rallier; ce fut par cette action que le Prince commença à le considerer comme une personne utile, après l'avoir aimé comme un homme

homme d'un caractère agréable. 1517.
Il admiroit l'inclination & le génie surprenant que ce jeune Seigneur avoit pour la Guerre, le courage, la valeur, & sur tout la présence d'esprit qu'il avoit fait paroître dans la premiere action où il eut tiré l'épée, & ce Prince étoit d'autant plus touché de ces qualités, que c'étoit celles où il se connoissoit le mieux, & pour lesquelles il avoit naturellement le plus d'inclination.

L'Administrateur ramena ses Troupes victorieuses au Siege de Steque. L'Archevêque fut consterné de la défaite des Danois, qui l'abandonnoient à ses ennemis: il se flattoit que le Roi de Dannemarc feroit de plus grands efforts pour le soûtenir. Les Evêques & ses autres Partisans intimidés par la puissance du Prince

& par la retraite des Danois, n'o-
1517. soient se déclarer ; on avoit même arrêté ou chassé de leurs Places ceux qui étoient suspects ; l'Administrateur poussa ses travaux jusqu'au pied de la muraille, ce Prélat ne pouvoit plus tenir, & sa fierté naturelle, & son animosité contre ce Prince, lui permettoient encore moins de se rendre, il se défendit encore quelques jours avec toute la fureur & toute l'opiniâtreté d'un homme désespéré, qui veut s'ensevelir dans sa Place ; mais les principaux Officiers de sa Garnison ne s'étant pas trouvés de la même humeur, & craignant d'être traité en rebelles s'ils étoient pris d'assaut & l'épée à la main contre ce Prince & les Etats, ils forcerent ce fier Prélat de capituler.

Il demanda à faire lui-même

ſa compoſition avec l'Adminiſ- 1517.
trateur ; il offrit de paſſer dans ſon Camp, & de ſe rendre à ſa Tente, pourvû qu'il lui voulût donner Guſtave en ôtage. Stenon ayant conſenti à cette propoſition, Guſtave entra dans la Place en même tems que l'Archevêque en ſortit pour ſe rendre au Camp de l'Adminiſtrateur ; ce Prélat craignant encore d'être arrêté malgré cet échange, inviolable ſelon le droit des gens, voulut au moins pourvoir à ſa vangeance, ſi on lui manquoit de parole : il ſçavoit à quel point Guſtave étoit cher à l'Adminiſtrateur, il ordonna aux Officiers de ſa Garniſon avant que de ſortir de la Place, de faire pendre ce Seigneur aux Crénaux du Château, en cas qu'ils appriſſent que l'Adminiſtrateur l'eût fait arrêter.

1517. Il se rendit ensuite chez ce Prince, & il demanda à faire son Traité avec autant de hauteur, & le même air de confiance, que s'il eût défendu sa Place, pour le service de sa Patrie, & contre les ennemis de la Nation. L'Administrateur qui vouloit toujours faire regarder cette affaire comme un crime d'Etat & une rebellion manifeste, refusa d'entrer dans aucune explication : il demanda seulement de mettre Garnison dans la Forteresse au nom des Etats : il dit à l'Archevêque que le Sénat prononceroit sur sa conduite, & ordonneroit des autres conditions du Traité, & il ajoûta qu'il ne se trouveroit pas même au Senat quand on regleroit cette affaire, & qu'il ne feroit jamais son Juge ni son ami, puisqu'il refusoit de reconnoître sa Dignité. . . .

L'Archevêque toujours également fier & audacieux, crut 1517. que l'Administrateur malgré la fermeté de sa réponse, ne le renvoyoit au Sénat que dans la vûë de faire naître à quelques Sénateurs le dessein de les accommoder : il remit sa Place à ce Prince, & ayant éxigé un sauf-conduit de lui, il se rendit à Stokholme suivi de ses Partisans, & avec un cortege & un équipage aussi magnifique, que s'il eût triomphé de tous ses ennemis : il se croyoit encore si redoutable par ses liaisons avec le Roi de Dannemarc, qu'il ne doutoit pas que ses Juges ne fussent bien aises qu'il voulût être innocent : il se flattoit même qu'on ne regarderoit au plus son affaire que comme une querelle particuliere entre l'Administrateur & lui, causée par la jalousie du Gou-

vernement, & dont il seroit quit-
1517. te, s'il vouloit seulement faire dire au Prince qu'il reconnoissoit sa Dignité.

Mais il fut fort trompé dans ses vûës; il ne fut pas plûtôt à Stokholme, que l'on commença à instruire son procès dans les formes, le Sénat se voyant appuyé par l'Administrateur, qui étoit toujours à la tête de son Armée, prononça hautement contre ce Prélat: il fallut même que les Evêques de Lincopinc, de Stregnez & de Scara, qui étoient revêtus de la dignité de Sénateurs, se rendissent à la pluralité des voix: ils souscrivirent à sa condamnation de peur de se rendre suspects d'avoir favorisé sa révolte; ce Prélat fut déclaré ennemi de la Patrie: le Sénat ordonna qu'il donneroit incessamment la démission de son Arche-

vêché ; qu'il se retireroit dans un
Monastere pour y faire péniten- 1517.
ce de tous les désordres qu'il avoit causés dans le Royaume par son ambition ; que la Forteresse de Steque, qui avoit donné lieu à l'entrée des Danois en Suede, & qui sous d'autres Archevêques avoit toujours servi de retraite aux rebelles, seroit rasée : que l'Administrateur seroit remercié de la vigilance qu'il avoit apportée à étouffer la rebellion, & que tout le Royaume s'uniroit pour soûtenir sa conduite, & l'Arrêt du Sénat, si le Pape prévenu ou mal informé entreprenoit de faire rétablir l'Archevêque.

Cet Arrêt fut mis dans les Registres publics, signé de tous les Sénateurs, Séculiers & Ecclesiastiques, en consequence la Forteresse de Steque fut rasée,

1517. & l'Archevêque contraint de renoncer à sa Dignité : ce Prélat donna sa démission en plein Sénat, pour être envoyé au Pape; mais en même tems il dépêcha une de ses créatures à Rome, pour protester de la violence qu'on lui avoit faite, & pour implorer la protection du saint Siege.

Le Roi de Dannemarc de son côté employa en sa faveur tous les amis qu'il avoit à la Cour de Rome; l'abdication de ce Prélat ruinoit ses desseins & son parti; ce Prince moins consterné qu'irrité de la défaite de ses Troupes, armoit tout de nouveau, & se préparoit à faire un puissant effort contre la Suede, la Campagne suivante; car les Etats de Dannemarc étoient enfin entrés dans cette Guerre par ressentiment de la défaite de Vedel.

Il

Il avoit même envoyé jusqu'en Moscovie pour solliciter le Czar 1517.
de faire la Guerre à l'Administrateur, & il n'auroit pas été fâché que le Pape se fût déclaré en même tems contre ce Prince, & qu'il eût joint les foudres Ecclesiastiques aux Armes qu'il destinoit contre lui.

Le Pape sur les plaintes de l'Archevêque, & à la sollicitation de ce Prince, ordonna au Légat Arcemboldi, qui étoit encore en Dannemarc, de repasser en Suede, & de menacer de sa part l'Administrateur de l'excommunier, s'il ne rétablissoit incessamment l'Archevêque dans sa Dignité; le Légat étant arrivé en Suede, n'oublia rien pour engager ce Prince à donner satisfaction au Pape: il lui représenta en particulier, & même avec une franchise & une con-

fiance peu convenable à son caractere, mais qui sembloit être une suite de leur premiere liaison & le prix de ses bienfaits, combien l'indignation & le mécontentement de la Cour de Rome étoient redoutables aux plus grands Princes, qu'il devoit craindre sur tout les suites de l'excommunication, que le Peuple de concert dans cette occasion avec le Clergé, abandonneroit aussi-tôt son parti, & que ses amis même & ses créatures les plus dévoüées, se laisseroient peut-être ébranler assez facilement par la crainte des foudres de l'Eglise: au reste qu'il avoit assez satisfait à son autorité & même à son ressentiment, par l'abdication de l'Archevêque; qu'il devoit se faire un mérite de son rétablissement auprès du saint Pere; & que le Pape feroit

1517.

engagé par cette déference à se rendre à l'avenir caution de sa conduite. 1517.

L'Administrateur fit part au Sénat de la demande & des menaces du Pape, les Evêques de Lincopinc, de Stregnez & de Scara, qui n'avoient souscrit qu'à regret à la condamnation de l'Archevêque, appuyerent fortement la sollicitation du Légat; mais tous les Sénateurs séculiers qui composoient le plus grand nombre & le plus puissant, s'y opposerent unanimement: ils representerent à l'Administrateur qu'il ne devoit pas s'effrayer mal à propos des foudres du Vatican; qu'ils tiroient de la crédulité & de la soûmission de ceux contre qui on les lançoit la plus grande partie de leur force; qu'on n'ignoroit pas que toutes les machines de la Cour de Ro-

1517. me étoient toujours couvertes du manteau de la Religion ; qu'il n'y avoit qu'à méprifer ces fortes de menaces pour les rendre vaines & inutiles ; que les Papes ne pouvoient leur pardonner de s'être affranchis du denier de S. Pierre, & que le Roi de Dannemarc de concert avec Leon X. follicitoit le rétabliffement d'un rebelle pour fe rendre Maître du Royaume.

Sténon par leur Confeil répondit au Légat qu'il étoit furpris que le Pape s'intereffât fi fort pour un traître, qui avoit été pris les Armes à la main, & qui meritoit même la mort pour fon intelligence avec les Danois; que le caractere & la Dignité de ce Prélat ne le mettoient pas à couvert de la Juftice de fon Souverain ; qu'on avoit crû lui faire grace en ne le condamnant qu'à

une prison perpetuelle ; que tous
ses confreres avoient même souscrit à sa condamnation, & qu'on ne pouvoit le rétablir sans exposer le Royaume à de nouveaux troubles. Ce Prince fit goûter ces raisons au Légat par de nouveaux presens ; & afin de le convaincre efficacement des torts de l'Archevêque, & pour interesser en même tems le Pape dans sa déposition, il offrit à Arcemboldi le riche Archevêché d'Upsal, & il s'engagea d'obtenir des Etats en sa faveur, qu'il pourroit pendant sa vie joüir de tout le revenu sans être obligé de résider dans le Royaume.

1517.

Le Légat à la vûë des grands biens qu'il se flatoit de tirer de ce riche Bénéfice, oublia son instruction & les Ordres du Pape : il reçut avec joye la proposition du Prince : il approuva sa con-

duite, & il blâma publiquement
1517. celle de l'Archevêque : il écrivit à Rome contre ce Prélat, & il manda au Pape qu'il s'étoit justement attiré l'indignation de l'Administrateur & des Etats de Suede par sa rébellion ; il fit agir en même tems ses amis auprès du saint Pere pour faire confirmer sa déposition, & pour obtenir la liberté de concourir dans l'Election qui se devoit faire au sujet de son successeur : mais le Saint Pere lui refusa l'agrément nécessaire pour être pourvû de cette Dignité, soit par égard pour la Maison d'Autriche & le Roi de Dannemarc, qui appuyoient les interêts de l'Archevêque, ou peut-être qu'il fut justement offensé contre ce Légat de la maniere peu édifiante dont il avoit porté les Indulgences dans le Nord.

Le Pape sur le refus que faisoit l'Administrateur de rétablir 1518.
l'Archevêque, mit le Royaume de Suede en interdit: il excommunia ce Prince & tout le Sénat; il les condamna à faire rebâtir à leurs dépens la Forteresse de Stéque, & à une amende de cent mille ducats envers l'Archevêque. Christierne fit adresser la Bulle pour la publier, à Théodore Archevêque de Lunden en Dannemarc, & à l'Evêque d'Odensée en Fionie; & ce Prince étoit prié dans la Bulle d'en appuyer l'exécution, avec ordre de traiter les Suedois désobéïssans, comme des excommuniés & des Schismatiques opiniâtres.

La précipitation avec laquelle cette Bulle avoit été fulminée surprit tout le monde, & les Suedois sur tout furent étrangement

1518. ſcandaliſés du dernier article, qui en confioit l'exécution au Roi de Dannemarc : ils diſoient qu'il ne convenoit pas au Pape, qui étoit le Pere commun de tous les Chrétiens, de prendre parti dans leurs differends, mais qu'il devoit encore moins ſe ſervir de ſa puiſſance qui étoit toute ſpirituelle, pour proteger un rebelle & un traître, & pour autoriſer un Prince qui vouloit ſe rendre maître de leurs biens & de leur liberté. Le Sénat défendit ſous de grieves peines, qu'on déferât à cette Bulle, & l'Adminiſtrateur ſe mit en état de réſiſter aux Armes de Chriſtierne, ſans leſquelles il redoutoit peu celles du Vatican.

Le Légat ne pouvant plus demeurer avec bienſéance auprès d'un Prince que ſon Maître venoit d'excommunier, fut con-

traint d'abandonner la Suede & l'esperance de l'Archevêché d'Upsal, il repassa en Dannemarc où il trouva Christierne, qui assembloit ses Troupes, & qui les faisoit marcher du côté de la Suede. Ce Prince n'eut pas 1518.
plûtôt reçû la Bulle du Pape, May.
qu'il entra dans ce Royaume à la tête de son Armée: il mit d'abord tout à feu & à sang pour porter la terreur & l'épouvante parmi les Suedois, & cependant pour donner une couleur de justice & une apparence de Religion à des cruautés ausquelles il ne se portoit que par vangeance & pour ses interêts; il faisoit afficher la Bulle du Pape dans tous les lieux où ses Troupes commettoient ces violences, comme s'il n'eût été que le Ministre du saint Pere.

Il s'avança jusqu'à Stokholme

1518. & mit le Siege devant cette Place : il esperoit que la terreur de ses armes, la surprise des Bourgeois, & sur tout la crainte & la frayeur de l'excommunication causeroit dans la Ville quelque émotion, dont il pourroit profiter; mais le Gouverneur & les Magistrats y mirent un si bon ordre, qu'on n'eut rien à craindre de ce côté-là. Le Peuple de Stokholme ennemi de la domination des Danois, résolut de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Les Bourgeois mêlés avec les soldats de la Garnison faisoient souvent de furieuses sorties. Les Danois ne gagnoient pas un pied de terrain qui ne leur coûtât beaucoup de monde; ils perdoient même souvent pendant le jour les postes qu'ils avoient emportés à la faveur de la nuit; le feu continuel de

la Garnison faisoit perir beaucoup de soldats, & la difficulté 1518.
de recouvrer des vivres achevoit de ruiner l'Armée.

Les Capitaines de Christierne lui conseillerent de se retirer avant qu'il y fût contraint par les Suedois qui s'avançoient pour sécourir la Place ; mais ce Prince violent, piqué de la résistance des Bourgeois de Stokholme s'opiniâtra à continuer le Siege : l'Administrateur de son côté se disposoit à marcher contre lui avec toutes les forces du Royaume. Dans cette occasion toute la Nation s'ébranla, tout le monde s'assembla pour combattre, ce n'étoit pas une veritable Armée qui fût composée de Troupes reglées, c'étoient des Peuples entiers qui s'armoient tumultuairement pour la défense de leur liberté ; on vit accourir dans

l'Armée de ce Prince des troupes de Païsans, dont les uns descendoient des Montagnes, & les autres sortoient de leurs Forêts, la plûpart habillés de peaux de bêtes sauvages, armés bizarement, mais pleins d'une ferocité qui leur tenoit lieu de valeur, & qui les faisoit combattre avec opiniâtreté jusqu'à la mort.

1518. Juillet. L'Administrateur ayant assemblé toutes ses Troupes, marcha droit au Roi de Dannemarc: ce Prince craignant d'être enfermé entre l'armée des Suédois & la Ville, leva le siege; mais dans le mouvement qu'il fit pour se rembarquer, l'Administrateur le chargea si à propos, qu'il défit presque toute son arriere garde, la crainte de l'ennemi qui approchoit, l'empressement des Soldats pour s'embarquer, mirent

le désordre & la confusion parmi eux. La plûpart furent taillés en pieces : il y en eut plusieurs de noyés en voulant gagner leurs Vaisseaux à la nage, les Suedois prirent tout le bagage, & ils firent plus de trois cens prisonniers, la plûpart Officiers & gens de distinction, qui firent ferme pendant que leurs Troupes s'embarquoient, & qui sauverent aux dépens de leur liberté le Roi même, & la meilleure partie de son armée. 1518.

La disgrace de ce Prince ne se termina pas à la défaite de son arriere-garde ; il s'étoit embarqué pour retourner en Dannemarc, le vent se trouva si longtems contraire à la route qu'il lui falloit tenir pour son retour, qu'il fut plus de trois mois sans pouvoir sortir de la rade de Stokholme, les vivres commence-

1518. rent à manquer ſur la Flote : il fit pluſieurs deſcentes pour en recouvrer ; mais il fut toujours repouſſé par la Cavalerie Suedoiſe. Guſtave la commandoit, & ce Seigneur plein de courage & toujours en action, traverſoit tous ſes deſſeins, & le contraignoit de ſe rembarquer ; la Flote Danoiſe étoit réduite dans la derniere miſere ; elle manquoit également d'eau & de vivres, il mouroit tous les jours un nombre conſiderable de Soldats. Chriſtierne ſe voyoit expoſé à périr lui-même, ou par le défaut de vivres, ou par les maladies contagieuſes qui étoient dans ſon Armée.

Pour ſe tirer de cet embarras, il envoya propoſer une Tréve de quelques jours à l'Adminiſtrateur, ſous prétexte de traiter de la rançon des priſonniers ; celui

qui étoit chargé de cette commiſſion, fit entendre habilement à ce Prince qu'il ne ſeroit peut-être pas difficile de changer cette Tréve en une Paix éternelle entre les deux Nations : l'Administrateur n'ignoroit pas l'extrémité où Chriſtierne étoit réduit, il ne lui auroit coûté pour achever de vaincre, que de laiſſer périr ſon ennemi par la faim : mais ſoit générosité, ſoit l'eſperance d'une Paix, qui l'auroit affermi pour toujours dans ſa Dignité, il conſentit à la Tréve, & il fit partir en même tems quantité de barques chargées de vivres & de rafraîchiſſemens pour le Roi & pour toute ſa Flotte. 1518.

Chriſtierne réſolut de ſe ſervir de l'inclination que ce Prince paroiſſoit avoir à la Paix, pour ſe rendre Maître de ſa perſon-

1518. ne : il feignit d'être touché de la maniere généreuse dont il l'avoit secouru : il lui fit proposer de passer sur sa Flotte pour traiter ensemble de la Paix ; & pour sa sûreté, il lui envoya jusques dans son Palais plusieurs Personnes de qualité des plus considerables de son Armée.

L'Administrateur, Prince d'un caractere plein de franchise, se disposoit à lui donner cette satisfaction : mais le Sénat s'opposa à cette démarche, soit par la crainte de quelque surprise, ou pour soûtenir toujours dans la personne de l'Administrateur la Dignité de l'Etat ; Sténon renvoya les Otages au Roi de Dannemarc avec de nouveaux rafraîchissemens, & il fit dire à ce Prince qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir passer sur sa Flotte, comme il paroissoit le souhaiter, mais que

que le Sénat trouvoit plus à propos que la Paix se traitât de part 1518.
& d'autre par des Commissaires, qui se rendroient incessamment dans quelque Ville Frontiere dont on conviendroit.

Christierne chagrin que l'Administrateur n'eût pas donné dans le piege, tourna ses vûës & ses artifices d'un autre côté; Gustave lui étoit redoutable par sa valeur & par le crédit de sa Maison dans le Royaume, & il haïssoit particulierement ce jeune Seigneur, à cause du zele & de l'ardeur qu'il faisoit paroître pour les intérêts de l'Administrateur. Il fit dessein de se rendre Maître de sa personne & de cinq ou six autres Seigneurs de l'Armée de Suede, dans la vûë de contraindre l'Administrateur à consentir au rétablissement de l'union de Calmar, par la crain-

1518. te qu'il lui donneroit de faire mourir ces Officiers, ou du moins il esperoit de broüiller ce Prince avec les premieres Maisons du Royaume, s'il ne consentoit pas à tout ce qu'il pourroit éxiger de lui pour sauver la vie de Gustave & de ses compagnons.

Il fit proposer à l'Administrateur une entrevûë dans la Ville de Stokholme même, & il offrit de s'y rendre avec quelques personnes de son Conseil, pourvû qu'on lui donnât Gustave en Otage, & six autres Seigneurs à son choix; & pour determiner ce Prince & le Sénat à cette proposition, il fit representer à l'Administrateur qu'ils termineroient ensemble plus promptement tous leurs differends, que par des Plénipotentiaires qui employent presque toujours un tems infini dans les seuls préliminaires.

Il n'y avoit point d'apparence de refuser une proposition si plausible, Gustave & les autres Otages se rendirent sur le Port de Stokholme, l'Amiral Danois suivi d'un nombre considerable d'Officiers, s'avança aussi-tôt pour leur faire compliment: il avoit fait glisser auparavant à la faveur de la Tréve un bon nombre de soldats déguisés en Matelots, qui s'étoient dispersés en differens endroits du Port, sur le prétexte de se pourvoir d'eau-de-vie & de menuës provisions, mais qui se réünirent insensiblement auprès de lui si-tôt qu'il eût joint Gustave.

1518. Laurens Sigonis, Olaus Ryning, Benoît Nicolai, George Sigones, Heming Cadde.

L'Amiral lui proposa ensuite de passer dans sa Chaloupe pour aller saluer le Roi qui se diposoit à venir trouver l'Administrateur: Gustave eût bien voulu se défendre d'une pareille démar-

che, & attendre pour passer sur
1518. la Flotte de Dannemarc, que ce Prince de son côté eût mis pied à terre; mais l'Amiral Danois s'étoit fait si bien accompagner, qu'il vit bien qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, & qu'il valoit mieux le prendre de bonne grace, que de faire une résistance inutile.

Il passa sur son Vaisseau avec les autres Otages, on les conduisit en même tems à Christierne: ce Prince les fit arrêter & désarmer contre la foi publique & le droit des gens; il envoya dire ensuite à l'Administrateur qu'il leur feroit couper la tête comme à des rebelles & à des excommuniez, s'il s'opposoit plus longtems au rétablissement de l'Archevêque, & de l'union de Calmar. Sténon irrité de cette perfidie, arma aussi-tôt ce qu'il y

avoit de Barques & de Vaisseaux 1518.
dans le Port: toute la Noblesse qui se trouvoit à Stokholme, & sur tout les parens & les amis des prisonniers, se jetterent dedans les premieres Barques qu'ils rencontrerent; le Prince monta lui-même une Fregatte qu'il trouva appareillée, & il mit à la voile suivi de sa petite Flotte, & résolut avec ces Barques d'attaquer les grands Vaisseaux de Christierne, & de perir ou de retirer les Otages, mais il ne put rencontrer les Ennemis: il s'étoit élevé peu d'heures auparavant un vent favorable pour le Roi, ce Prince en profita, il fit lever les ancres & retourna en Dannemarc.

David Chitroas L. 7. P. 200. Loccen L. 5. p. 196. éd. Upsal. Joannes Magnus, L. 23. p. 790. Olaus Magnus, L. 19. p. 289. éd. de Leïde.

Il n'oublia rien à son retour pour gagner Gustave & ses Compagnons: il employa inutilement les menaces & les promesses pour

1518. les détacher du parti de l'Administrateur, il les trouva inébranlables : cette fidelité pensa leur coûter la vie. Christierne ne pouvant les gagner, & redoutant sur tout le courage & le ressentiment de Gustave, s'il étoit obligé de le relâcher, commanda secrettement qu'on s'en défît ; mais l'Officier Danois à qui il en donna la commission, détestant cet ordre barbare, & craignant peut-être le droit de répresailles, si le sort des armes le faisoit tomber entre les mains des Suedois, representa à ce Prince que la mort de ces Seigneurs seroit préjudiciable à ses interêts, & qu'il pouvoit au contraire tirer dans la suite beaucoup d'utilité de la crainte qu'il en donneroit à leurs parens, le Roi se contenta de les faire enfermer dans le Château de Copenha-

gue ; où cependant ils furent traités par ses ordres avec 1518.
tant de dureté que quelques-uns d'entreux y perirent de misere.

Eric Banner, Seigneur Danois, parent de Gustave, touché de compassion, le demanda au Roi sur sa parole, & pour l'obtenir plus facilement de ce Prince défiant & soupçonneux, il lui representa qu'il ne souhaitoit l'avoir chez lui, que pour tâcher de le gagner, & dans l'esperance de le mettre dans ses interêts. Christierne consentit à sa demande, à condition néanmoins qu'il conduiroit son parent dans le Château de Calo en Jutlande, dont il étoit Gouverneur, & qu'il payeroit six mille écus d'or pour sa rançon s'il le laissoit échaper, & s'il manquoit de le representer aussi-tôt qu'il le redemanderoit.

1518. Octobre.

Banner plein de generosité, ne trouva point de conditions trop rudes pour ſauver la vie de ſon parent, qu'il croyoit être en danger dans le Château de Copenhague : il mena avec plaiſir Guſtave dans la Fortereſſe de Calo, il n'y fut pas plûtot arrivé, qu'il tâcha par ſes manieres honnêtes de faire oublier à ſon Priſonnier les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs dans la Capitale ; la bonne mine, l'air noble & agréable de Guſtave, lui gagnerent bien-tôt le cœur de Banner & de toute ſa Famille ; il ne fut pas long-tems dans ce Château ſans avoir la liberté d'en ſortir pour ſe promener, & pour prendre le divertiſſement de la chaſſe. On lui propoſoit tous les jours des plaiſirs nouveaux, tout le monde s'empreſſoit pour le divertir : mais ces ſoins

ſoins obligeans ne pouvoient lui faire oublier qu'il étoit priſonnier, rien ne pouvoit le conſoler de n'avoir point de part à la gloire & aux évenemens de la Guerre. Le déſir de ſervir l'Adminiſtrateur, la paſſion de défendre ſa Patrie, & de ſe venger en même tems de la perfidie de Chriſtierne, l'empêchoient de goûter les plaiſirs dont on ſe ſervoit pour adoucir le chagrin de ſa captivité. 1518.

Chriſtierne de ſon côté étoit toujours tourmenté de la paſſion de réduire les Suédois ſous ſon obéiſſance, le mauvais ſuccès du Siege de Stokholme n'avoit fait qu'aigrir ſon reſſentiment contre l'Adminiſtrateur : il ne pouvoit pardonner à ce Prince la honte qu'il lui avoit fait recevoir par la retraite précipitée à laquelle il l'avoit contraint, & par la dé-

faite d'une partie de son Armée;
1518. il sentoit même à tous momens une secrette confusion d'avoir inutilement violé sa parole & le droit des gens dans la personne de Gustave & des autres Otages, & sur tout la consideration que le parti qu'il avoit en Suede s'anéantissoit tous les jours, lui fit prendre la résolution de faire la Campagne suivante de si grands efforts, qu'il pût accabler l'Administrateur, & que le succès de ses Armes justifiât en quelque façon, qu'il avoit pû en user avec des sujets rebelles & frappés d'anathême, autrement qu'avec des ennemis ordinaires.

Il avoit également besoin de Troupes & d'argent pour faire réussir ses desseins : il fit saisir par ses Officiers celui du Légat Arcemboldi, sous prétexte que ce Prélat avoit employé l'argent

des Indulgences en Marchandises de contrebande ; mais son veritable crime consistoit dans un million de florins qu'il emportoit des Royaumes du Nord, & dans les liaisons qu'il avoit euës avec l'Administrateur. Christierne avoit appris les mauvais offices que le Légat avoit rendus à l'Archevêque auprès du Pape, & qu'il avoit même fait agir tous ses amis auprès du saint Pere pour obtenir l'Archevêché d'Upsal ; cela fit croire sans peine à ce Prince que cette Dignité à laquelle ce Prélat aspiroit du consentement de l'Administrateur n'étoit que le prix & la récompense du secret qu'il avoit trahi : cette infidelité avoit ruiné son parti dans le Royaume de Suede ; le plaisir d'une vengeance utile l'emporta sur le droit des gens, il fit même arrêter le Légat avec

1518.

1518. tous ses effets, & de peur d'être obligé dans la suite d'entrer en discussion des Privileges de son caractere, & pour éviter sur tout la restitution de l'argent qu'il avoit fait saisir, il ordonna sécrettement qu'on le laissât échaper après lui avoir fait donner mille frayeurs de la mort, afin qu'il se sauvât avec plus de précipitation. Cette conduite envers un Légat fit bien voir que tout le zele & la déference que ce Prince affectoit de faire paroître pour les ordres du saint Siege, n'étoient qu'un moyen d'arriver à ses fins, qu'il couvroit du prétexte de la Réligion.

Il se servit de l'argent du Légat pour faire de nouvelles levées: il mit des impôts extraordinaires dans son Royaume, sans la participation des Etats. Le Clergé & la Noblesse s'y oppo-

ſerent, & refuſerent abſolument de contribuer ſous prétexte que ces nouveaux impôts, & même le commencement & la Déclaration de la Guerre, n'étoient autoriſées ni par le Sénat, ni par les Etats; mais en effet, parce que l'ambition & l'humeur violente de ce Prince commençoient à leur cauſer beaucoup d'inquietude, & qu'ils craignoient peut-être autant que les Suedois le ſuccès de ſes Armes. 1518.

Ce Prince ne laiſſa pas de tirer beaucoup d'argent du Peuple, qui paye ordinairement le premier, & que la Nobleſſe & les autres Etats abandonnent toujours quand il ne leur en coûte rien: il employa ces deniers à faire des levées de Troupes Etrangeres: il appella à ſon ſervice tous les avanturiers qui

s'y voulurent engager, & il les
1518. préfera même aux Danois dans la diſtribution des Emplois ; afin que ſes Armes ne fuſſent pas entre les mains des gens qui euſſent d'autre interêt que le ſien ; il obtint en même tems de François Premier, Roi de France, quatre mille hommes d'Infanterie ; Gaſton de Brezé, Prince de Foucarmont, & le Baron de Gondrin, commandoient ces Troupes. Chriſtierne ſe vit en peu de tems une Armée nombreuſe, & qui le rendoit également redoutable à ſes Sujets & à ſes ennemis : il nomma pour General Othon Crumpin qui paſſoit pour un des plus grands Capitaines du Nord : il lui confia ſes deſſeins & le Commandement de ſes Troupes, n'ayant pas jugé à propos de quitter Copenhague dans une conjoncture où le Sénat

& les principaux Seigneurs de Dannemarc paroissoient fort mécontens.

Othon entra dans la Gotie Occidentale à la tête de cette Armée : ses Troupes par son ordre firent des ravages horribles dans cette Province, dans le dessein d'attirer les Suedois au combat. L'Administrateur s'avança de son côté à la tête de son Armée, & suivi de dix mille Paysans de cette Province qui s'étoient réunis auprès de lui ; ce Prince campa à l'entrée de la Forêt de Tyvede, & il fit abattre quantité d'arbres de tous côtez pour fortifier son Camp & ses retranchemens. Othon à la vûë de l'Armée Suedoise, fit paroître quelque frayeur ; il se retira avec une précipitation apparente sur le Lac Veter qui étoit glacé, & il y campa avec 1519. Fevrier.

toute ſon Armée : Sténon em-
1519. porté par ſon courage, pourſuivit avec plus d'ardeur que de précaution un ennemi qu'il croyoit trouver en déſordre & épouvanté : il laiſſa ſon Infanterie & les Payſans Suedois dans les Bois, où ils s'étoient retranchés, & avec ſa Cavalerie il chargea les Danois qu'il rencontra proche Boſegund. Sa valeur & ſon exemple firent combattre ſes Soldats comme des gens qui vouloient vaincre ou mourir ; ce Prince à la tête d'un Eſcadron qui étoit composé de la premiere Nobleſſe du Royaume, pouſſa & rompit tout ce qui ſe préſenta devant lui, & déja la Victoire ſe déclaroit en ſa faveur, lorſque dans la chaleur du Combat il fut frappé d'un coup de Canon qui lui emporta une jambe : les Suedois épouvantés de

la bleſſure de leur General, s'é-
branlerent; Othon ſçut profiter 1519.
de ce mouvement de terreur
qu'il apperçut dans ſes ennemis;
il fit tirer de nouveau ſon Canon
chargé à Cartouches au travers
des Eſcadrons Suedois, ſon Infanterie s'avança en même tems
qui faiſoit un feu continuel; la Cavalerie Suédoiſe deſtituée de ſon
Général ſe battit d'abord en retraite; mais craignant à la fin d'être enveloppée, elle ſe débanda,
chacun chercha ſon ſalut dans la
fuite, ce ne fut plus un Combat,
mais une déroute générale; on
déroba l'Adminiſtrateur à la
pourſuite des Danois, ſes gens
l'emporterent ſur un traîneau: il
mourut de ſa bleſſure proche
Stregnez, comme on le tranſportoit à Stokholme. C'étoit un
Prince plein de valeur, mais peu
habile, ſans politique, & plus

1519. propre à commander un parti qu'à gouverner un Etat.

Othon qui sçavoit vaincre fit marcher aussi-tôt ses Troupes contre l'Infanterie Suedoise, & les Paysans qui occupoient le passage du Tyvede: il se flattoit d'emporter aisément leurs rétranchemens : il les fit attaquer par l'Infanterie Danoise, mais les Suedois se battirent avec tant de courage, qu'ils forcerent cette Infanterie d'abandonner l'attaque, après avoir perdu beaucoup de monde au pied des rétranchemens.

Othon au désespoir de la lâcheté de ses Troupes, fit renouveller l'attaque par l'Infanterie Françoise qui étoit dans son Armée, & il fit en même tems le tour de ces retranchemens pour tâcher de trouver un passage plus facile & moins défendu: le Prin-

ée de Foucarmont s'avança de son côté à la tête des François : 1519.
il monta le premier l'épée à la main sur les retranchemens, mais il reçut aussi-tôt un coup de flêche qui le renversa dans le Fossé ; ses soldats irrités de la blessure de leur Commandant, se pousserent avec fureur contre les Suedois, & ils emporterent ces rétranchemens malgré une résistance inconcevable. Othon à la faveur de l'attaque des François s'ouvrit en même-tems un passage. Les Suedois affoiblis par un long combat, envelopés de tous côtés, se défendoient encore avec une valeur extraordinaire, la plûpart de ces Paysans furieux de déïespoir, s'enfonçoient dans les Bataillons ennemis, contens de périr, pourvû qu'ils vengeassent leur mort par celle d'un ennemi ; ils furent

1519. presque tous taillés en pieces, la nuit favorisa la retraite de quelques-uns qui se jetterent dans les Bois, d'où ils regagnerent chacun leurs Cantons & leurs Villages.

Le Général Danois ne trouvant plus d'obstacle, passa la Forêt de Tyvede, & pénetra dans le cœur du Royaume : tout fuyoit devant lui : il n'y avoit ni Troupes ni Milice sur pied qu'on pût lui opposer, chacun se retiroit dans les Provinces les plus éloignées, la plûpart des Sénateurs s'enfermerent dans leurs Châteaux, la veuve de l'Administrateur se retira dans la Citadelle de STOKholme avec deux jeunes enfans du Prince Sténon son mari. Les Paysans consternés de la défaite de leurs Compatriotes, s'étoient refugiés dans les bois ; il n'y avoit que l'Elec-

tion d'un Adminiſtateur qui pût rétablir les affaires de la Suede : 1519.
il auroit fait prendre de nouveau les Armes à la Nobleſſe, toutes les Milices & ce qu'il y avoit de Troupes diſperſées ſe feroient ralliées auprès de lui, & c'étoit d'ailleurs un obſtacle à l'élevation de Chriſtierne ſur le Trône de ce Royaume.

Le Clergé n'oublia rien dans cette conjoncture pour traverſer une élection ſi préjudiciable aux intérêts de ce Prince. L'Archevêque n'eut pas plûtôt appris la mort de l'Adminiſtrateur, qu'il ſortit de ſa retraite : il reprit les marques de ſa Dignité à laquelle il avoit renoncé ſolemnellement dans le Sénat : il rentra dans Upſal, & il fit déclarer cette Ville en faveur du Roi de Dannemarc. Les Evêques de Lincopinc & de Stregnez partiſans

secrets de ce Prince, mais qui
1515. avoient affecté de ne se pas déclarer ouvertement pour aucun parti, tant que l'évenement de cette Guerre avoit été incertain, publioient alors hautement la justice de ses Armes: ils parcoururent chacun leurs Dioceses pour empêcher la Noblesse de prendre les armes: ils gagnoient les uns par des vûës de récompenses, & ils intimidoient les autres par des ménaces de la puissance & du ressentiment de Christierne. Ils representoient indifferemment à tout le monde que la Suede n'étoit plus en état de résister aux Danois; que le dernier Administrateur en désobéïssant au Chef de l'Eglise s'étoit justement attiré tous les malheurs sous lesquels il avoit succombé; qu'une nouvelle élection ne serviroit peut-être qu'à

rendre les Suedois plus coupables, & que c'étoit expofer le Royaume à une défolation génerale, pendant qu'on y pouvoit rétablir le calme & la tranquillité, par une foûmiffion aux ordres du faint Pere, & par une bonne paix avec le Dannemarc. 1519.

Ils attirerent par de femblables difcours trois Sénateurs dans leur parti, & plufieurs Seigneurs, dont les Terres fe trouvoient fans défenfe, & les premieres expofées au pillage & à la fureur des Danois: ces deux Prélats fous prétexte de s'intereffer à la confervation de leurs Pays, engagerent ces Seigneurs à députer vers le Géneral Othon, pour lui demander une Tréve au nom de toute la Nation, & ils le firent affurer par leurs Députés qu'ils ne s'en ferviroient que pour prendre des réfolutions qui

Erie Trolle, Eric Abrahami, Benoit Canut.

1519. feroient également utiles aux deux Royaumes, & agréables au Roi fon Maître.

Othon qui ne vouloit pas donner le tems aux Suedois de fe reconnoître, n'accorda qu'onze jours de Tréve, & il exigea que pendant ce tems-là, les Etats s'affembleroient inceffamment à Upfal où il fe rendroit lui-même pour y traiter des interêts du Roi de Dannemarc. L'Archevêque comme premier Sénateur né de l'Etat, convoqua l'Affemblée, le Clergé fit tous fes efforts pour perfuader à la Nobleffe & aux Payfans de s'y rendre, ou d'y envoyer des Députés; mais la plûpart refuferent hautement de tenir les Etats dans une Ville qui venoit de fe déclarer pour les Ennemis, & où ils fçavoient bien que les Danois donneroient la Loi: il ne fe trouva à Upfal que

que les Evêques du Royaume, trois Sénateurs qu'ils avoient 1519.
gagnés, & quelques Seigneurs de la Gotie Occidentale, intimidés par la présence des Troupes d'Othon, & par les menaces de ce Géneral Danois. L'Archevêque ne laissa pas d'ouvrir les Etats, qui n'étant composés que de ses amis & de ses créatures, suivirent aveuglement tous ses mouvemens. Othon y parut accompagné des principaux Officiers de son Armée : il demanda l'extinction de la dignité d'Administrateur, & le rétablissement de l'union de Calmar en faveur du Roi son Maître : il obtint sans peine ce qu'il voulut d'une Assemblée dont il disposoit, les Etats prévinrent même ses demandes & ses prétentions : ils abolirent la Dignité d'Administrateur, & ils condamnerent la

memoire des Princes qui en avoient été revêtus comme ayant été rebelles à leur Souverain légitime ; chacun se faisoit un merite de donner des marques d'aversion & d'éloignement pour les interêts de son Pays, & Othôn n'eut de peine qu'à moderer des honneurs excessifs qui pouvoient faire soupçonner que le Traité qu'il faisoit avec les Etats, n'avoit été signé que par des traîtres ou par des gens dont les suffrages avoient été violentés.

1519. May. Ce Géneral promit au nom du Roi son Maître de conserver à la Suede ses Loix & ses Priviléges, d'observer ponctuellement toutes les conditions du Traité de Calmar ; que les Prisonniers, & specialement Gustave Ericson seroient délivrés sans rançon, & que l'on ne pour-

roit rechercher perſonne pour les differens partis où l'on ſe ſeroit engagé depuis la mort de l'Adminiſtrateur Suante : l'Archevêque donna enſuite le Titre de Roi de Suede à Chriſtierne, au nom de toute cette Aſſemblée, comme s'il eût été veritablement avoüé par les Etats Generaux du Royaume, & il écrivit en même tems dans les Provinces qu'on eût à recevoir ce Traité, & à ſe ſoûmettre à cette réſolution des Etats d'Upſal, avec menaces de punir rigoureuſement ceux qui refuſeroient de s'y conformer. 1519.

Othon fit avancer enſuite ſon Armée dans les Provinces les plus éloignées pour y faire reconnoître l'autorité de ſon Maître, il batit en différentes occaſions les Payſans qui commençoient à s'attrouper & à repren-

dre les Armes; ces Peuples na-
1519. turellement feroces ne purent souffrir que leurs ennemis parussent si près de leurs Villages sans se mettre en défense : ils attaquerent les Danois avec autant de résolution, que si leurs forces avoient été égales : ils ne cedoient à leurs ennemis ni en courage, ni même en nombre & en quantité de Troupes, mais ils manquoient de Chefs & de fortune : Othon eut bien-tôt dissipé ces Milices qui combattoient avec plus d'impétuosité que d'ordre; il envoya de tous côtés des partis qui brûloient les Villages, & qui poursuivoient ces Paysans jusques dans leurs Forêts, & ses Troupes en firent périr une prodigieuse quantité.

L'Archevêque pour intimider les autres par quelque chose de plus redoutable pour ces Pay-

ſans que la mort même, défen- 1519.
dit au Clergé de donner la ſépulture Chrétienne à ceux qui mouroient les armes à la main contre un Prince autoriſé par les Ordres du Pape. Le General Danois portoit lui-même le fer & le feu dans les Châteaux des Seigneurs qui refuſoient de ſe ſoumettre, en même tems qu'il combloit d'honnêtetés ceux qui ſe déclaroient en ſa faveur: les Seigneurs & les Gentilshommes, peu unis entr'eux, ſubirent enfin le joug de la domination Danoiſe, tout le monde fut contraint de ſe ſoûmettre: & on couroit au devant du Vainqueur, & on ſe preſſoit de faire ſa paix en particulier; la plûpart des Villes envoyerent des Députés pour prometre obéïſſance, il n'y eut que Stokholme & Calmar qui reſterent dans le parti de la veuve de l'Ad-

—— miniſtrateur. Othon inveſtit la
1519. Capitale, & diſpoſa ſes Troupes dans des quartiers d'une maniere qu'il ne pouvoit entrer aucun ſecours dans cette Ville que par
Norm. Mer: il écrivit enſuite au Roi de Dannemarc pour lui rendre compte du ſuccès de ſes Armes, & du Traité d'Upſal.

Les nouvelles de la réduction de la Suede remplirent de joye toute la Cour de Dannemarc. Chriſtierne ſeul parut inquiet & chagrin; ce Prince défiant & ombrageux craignoit que le Géneral Othon ne ſe ſervît de ſon Armée, qui n'étoit compoſée que d'Etrangers, pour ſe rendre Maître en ſon nom du Royaume, ou que les Suedois dans le déſeſpoir de ſe voir ſoûmis aux Danois, ne tentaſſent ſa fidelité, & ne lui offriſſent de le reconnoître pour Adminiſtrateur;

il lui écrivit des Lettres pleines
de reconnoiſſance, & confor- 1519.
mes aux ſervices qu'il en venoit
de recevoir ; mais il lui manda
en même tems pour le contenir
dans ſon devoir, qu'il paſſeroit
en Suede au Printems ſuivant,
à la tête d'une puiſſante armée,
& qu'il vouloit former lui-même
le Siege de Stokholme : il lui
envoya peu de tems après plusieurs
Vaiſſeaux chargez de Sel,
qui étoit rare & fort cher en
Suede, & il lui ordonna de le
faire diſtribuer gratuitement aux
principaux de chaque Village,
afin de faire gouter aux Païſans la
douceur de ſon Gouvernement.

Guſtave ne fut pas long-tems
ſans apprendre les malheurs de
ſon Païs, il fut touché ſenſiblement
de la mort de l'Adminiſtrateur ;
il ne douta point que
dans une conſternation ſi gene-

1519. rale, le Roi de Danemarc ne se rendît Maître de toute la Suede ; sa captivité quoiqu'adoucie par les bons traitemens de Banner lui devint insupportable ; le désir de venger la mort de Sténon, la passion si naturelle de défendre sa Patrie, peut-être même des vûës flateuses d'ambition, le déterminerent à travailler à sa liberté : il connoissoit trop bien le Roi de Dannemarc, pour esperer que ce Prince le relachât, tant que la Guerre dureroit, quoique le Géneral Othon pour gagner la Noblesse s'y fût engagé par le traité d'Upsal, & d'ailleurs il ne pouvoit pas exiger de bonne grace de Banner, quoique son parent, qu'il entrât dans ce dessein contre ce qu'il devoit à son Roi ; ainsi il résolut de ne devoir sa liberté qu'à lui-même, persuadé qu'il

qu'il ne feroit aucun tort à Banner, pourvû qu'il lui rendît la 1519.
somme à laquelle Christierne avoit fixé sa rançon.

Dans ce dessein il sortit un jour de grand matin du Château de Calo, sous prétexte d'aller à la Chasse dans les Bois, ce qui lui étoit assez ordinaire : il se travestit en Païsan, & dans cet équipage il marcha deux jours à pied, par des chemins détournés, & se rendit à Flensbourg; il ne sortoit personne de cette Ville sans Passeport, Gustave n'osoit se presenter à la Porte ni au Gouverneur, de peur d'être reconnu; heureusement pour lui, c'étoit la saison où les Marchands de la basse Saxe venoient acheter des Bœufs en Jutland où il s'en fait un trafic considérable, Gustave se loüa à un de ces Marchands Allemands pour con-

Decemb

1519. duire ces Bœufs, & à la faveur de ce déguisement il sortit heureusement des Terres de Dannemarc, & arriva à Lubec.

Banner averti de la fuite de son Prisonnier, courut après avec une extrême diligence, & le joignit à Lubec : il lui reprocha dans la chaleur de son ressentiment une fuite qui l'exposoit à l'indignation de son Souverain, & à payer même une somme très-considerable : Gustave n'oublia rien pour satisfaire & pour appaiser son parent : il lui representa l'injustice de sa détention, & la violence qu'on lui avoit faite, contre la foi publique & le droit des gens, qu'il avoit cependant supporté sa captivité avec patience, tant qu'il avoit esperé que Christierne se résoudroit à lui faire justice ;

mais que ce Prince paroissant
l'avoir condamné à une prison 1519.
perpetuelle, au préjudice même
du Traité d'Upsal, on ne devoit
pas trouver mauvais qu'il se fût
procuré lui-même sa liberté ;
qu'au reste il alloit travailler efficacement à lui faire toucher la
somme à laquelle sa liberté avoit
été fixée, afin qu'il n'en pût recevoir aucun dommage.

Banner convaincu de la justice de ses raisons, & satisfait de sa promesse, retourna chez lui, & publia qu'il n'avoit pû joindre son prisonnier. Christierne irrité de sa fuite, & craignant sur tout qu'il ne traversât ses desseins en Suede, envoya des Ordres au General Othon, d'employer tous ses soins pour le faire arrêter. Gustave sans s'étonner du péril où il s'exposoit persévera dans le dessein de passer dans

ce Royaume, & d'y former un
1519. parti contre les Danois : il s'adressa à Nicolas Gems, premier Consul de Lubec dans la vûë de le faire entrer dans ses desseins, & d'en tirer quelque secours; & après s'être fait reconnoître, il lui representa l'interêt que la Regence de Lubec avoit de s'opposer à l'agrandissement de Christierne; que la Conquête de la Suede alloit rendre ce Prince Maître de tout le commerce de la Mer Baltique, ce qui ruineroit dans la suite les Négocians des Villes Anséatiques, & que celle de Lubec n'ignoroit pas de quelle consequence il lui étoit que les Royaumes du Nord ne fussent pas réünis sous un même Souverain : il le fit souvenir ensuite de la haine que les Danois avoient toujours fait paroître contre la Ville de Lubec, & au

contraire des services constans que les Suedois lui avoient rendus en tous tems : il ajoûta qu'il ne croyoit pas que la Regence eût oublié que cette Ville devoit sa liberté au Roi de Suede Eric Blesus, qui l'avoit délivrée de l'usurpation tyrannique de Valdemar second Roi de Dannemarc ; que le commerce & la protection de la Suede avoient enrichi ses Négocians, & qu'il esperoit que la Ville de Lubec par des motifs aussi pressans que ceux de son interêt & d'une génereuse reconnoissance, se déclareroit dans cette conjoncture pour ses anciens Alliés.

1519.

1248.

Le Consul goûta ses raisons, & promit à Gustave de les proposer dans le premier Conseil ; mais la Regence de cette Ville qui n'étoit composée que de Marchands, ne trouva pas à propos

1519. de se déclarer en faveur d'un parti qui étoit sans Troupes, & qui paroissoit sans ressource. Ces Bourgeois qui n'avoient pour but que la sûreté presente de leur commerce, & qui craignoient d'irriter Christierne qui avoit une puissante Flote, refuserent même à Gustave de le faire conduire à Stokholme où il vouloit se jetter. Le Magistrat auquel il s'étoit adressé, ne laissa pas de lui promettre de le faire passer secrettement sur les Terres de Suede, soit qu'il eût des vûës plus étenduës, & qu'il connût mieux les interêts de sa Ville que les autres Conseillers, ou ce qui est plus vrai-semblable, qu'il eût un ordre secret de favoriser son passage, sans qu'il parût que la Regence y eût part.

Le Consul le fit embarquer

dans un Vaiſſeau Marchand, & il l'aſſura en partant, que s'il pouvoit former dans le Royaume un parti capable de tenir la Campagne, la Régence ſe déclareroit en ſa faveur. Guſtave eût bien voulu deſcendre dans le Port de Stokholme, mais le Patron du Navire tint une autre route, ſoit qu'il eût pour cela des Ordres ſecrets, ou que ſes affaires & ſon Négoce l'appellaſſent d'un autre côté: il débarqua Guſtave proche Calmar. Ce Seigneur entra dans cette Ville, elle tenoit encore en apparence pour le parti de la Princeſſe Chriſtine veuve de l'Adminiſtrateur, ou pour mieux dire, le Gouverneur tenoit pour lui-même, & attendoit à faire ſon Traité que les Danois lui offriſſent des conditions aſſez avan-

1519.

1519. tageuses pour le dédommager de son Gouvernement.

Gustave se fit connoître au Gouverneur & aux principaux Officiers de la Garnison, la plûpart Allemands, & qui avoient même servi sous lui dans l'Armée du Prince Sténon. Il se flatoit qu'à la faveur de sa naissance & de son ancienne autorité, ils lui défereroient encore le Commandement. Dans cette pensée il les exhorta à garder inviolablement à la veuve de l'Administrateur la fidelité qu'ils avoient promise à ce Prince : il leur dit qu'il étoit venu se jetter dans leur Ville au péril de sa vie, pour partager avec eux la gloire d'une résistance honorable : il les assura qu'ils ne manqueroient pas de secours ; mais ces Etrangers, gens de solde & mercenaires, voyant ce Seigneur sans

Troupes & sans suite, le regarderent comme un homme perdu, & refuserent d'entrer dans son parti; & sur ce qu'il tenta de gagner des Soldats de la Garnison, on le menaça de le tuer ou de le livrer à Christierne, s'il ne se retiroit. Gustave fut obligé de sortir promptement de la Ville: cette affaire ayant éclaté, les Danois mirent quantité de monde en campagne pour l'arrêter, il fut contraint d'avoir recours à son déguisement ordinaire; il s'habilla de rechef en Paysan, & à la faveur de ce déguisement il passa, caché dans un Chariot chargé de pailles, au travers de tous les quartiers de l'Armée Danoise, & il se rendit ensuite dans un Château que son pere avoit dans la Province de Sudermanie.

1519.

Il écrivit de là à ses amis pour

1519. leur faire part de son retour en Suede, & pour les prier de se rendre auprès de lui avec ce qu'ils pourroient armer de leur Vassaux : son dessein étoit de se mettre à leur tête, & de forcer quelque quartier de l'Armée des Danois pour se jetter dans Stokholme; mais il ne trouva personne qui voulût s'engager dans un dessein si hardi, ses parens même refuserent d'entretenir avec lui aucune correspondance; ce n'étoient plus ces mêmes Suedois si fiers & si jaloux de leur liberté, tout ployoit sous le joug de la domination Danoise, chacun s'appliquoit à éloigner de soi le moindre soupçon de révolte, contens de leur sûreté, & indifferens presque pour le salut de l'Etat.

Gustave trouvant tant de foiblesse dans ses amis, s'adressa

aux Payſans de la Province : il eſperoit que ces gens naturellement féroces, & qui n'avoient rien à craindre ni à eſperer de Chriſtierne, ſe jetteroient avec ardeur dans ſon parti : il parcourut d'abord la nuit pluſieurs Villages pour gagner les principaux, & il s'expoſa même à la fin jusqu'à paroître en public les jours de Fête, pour les exhorter à ſe ſoûlever : mais ces gens rebutés de la Guerre, où la plûpart avoient perdu leurs parens, lui répondirent brutalement qu'ils ne manqueroient jamais de Sel ni de Harang, ſous le Gouvernement du Roi de Dannemarc, mais qu'ils ne pouvoient manquer de périr, s'ils tentoient le moindre ſoûlevement contre un Prince ſi puiſſant. 1519.

Guſtave fut ſenſiblement tou-

1519. ché de cette réponse ; il ne sçavoit quel parti prendre, ni même où se retirer, il n'y avoit de sûreté pour lui en Suede qu'à la tête d'une Armée, les Danois le cherchoient toujours avec empressement, & il ne pouvoit demeurer long-tems dans un même lieu, ni aussi changer souvent de retraite sans s'exposer à être découvert & arrêté : il se résolut dans cette extrêmité à tenter au péril de sa vie de se jetter seul dans Stokholme, espérant que sa présence fortifieroit le courage des Bourgeois & de la Garnison, & que la résistance de cette Capitale engageroit peut-être les Villes Anséatiques à la secourir : il partit du Château de Resnas sans avoir fait part de son dessein à personne, il marcha quelques jours par des chemins détournés, & ne lo-

geant que dans des Cabannes écartées, de peur d'être reconnu; mais les Danois avoient mis tant de monde en campagne, qu'ils penserent le surprendre; ils ne le manquerent que d'une heure. Gustave se voyant poursuivi revint sur ses pas par une autre route, & il résolut dans cette extrêmité de se cacher pour quelque tems dans un Monastere: il choisit pour sa retraite le Couvent des Chartreux de Griphysolme, dont ses Ayeux étoient Fondateurs: mais ces Religieux peu touchés des graces passées, & attachés au contraire jusqu'au scrupule à la conservation des biens presens, s'excuserent de le recevoir, sous prétexte qu'ils craignoient d'attirer sur leur Maison & sur leur Ordre l'indignation de Christierne: il fallut que Gustave cherchât un

1519.

autre azile ; il retourna dans la
1519. Province de Sudermanie : il se retira chez un Paysan, ancien domestique de sa Maison, & il s'y tint caché quelques mois : il se servit de son hôte pour porter des Lettres à differens Seigneurs, dans la vûë de tenter encore de leur faire prendre les Armes, mais tous ses soins fûrent inutiles, personne ne branla. Othon par sa présence, & par le bruit qu'il avoit fait répandre de l'arrivée prochaine de Christierne à la tête d'un puissante Armée, retint tout le monde dans l'obéïssance. Gustave se consola de la foiblesse de ses Compatriotes, dans l'espérance que l'arrivée de ce Prince, & la dureté de son Gouvernement réveilleroit enfin l'aversion des Suedois, & feroit naître quelque conjoncture dont il pourroit profiter.

Chriſtierne impatient de joüir de ſes Conquêtes, & de ſe montrer victorieux aux Suedois, paſſa dans ce Royaume au Printems, comme il en avoit aſſuré le Géneral Othon : il fut reçû par l'Archevêque & par les autres Prélats avec toute la joye que leur donnoit l'heureux ſuccès de leurs deſſeins. L'Archevêque ſe flattoit ſur tout que ce Prince n'auroit pas plûtôt achevé de ſoumettre tout le Royaume, qu'il lui en remettroit le Gouvernement entre les mains. 1520. May.

Chriſtierne à ſon arrivée ratifia ſolemnellement le Traité d'Upſal, & comme s'il n'eût manqué que cette formalité pour le rendre veritablement Roi de Suede, il fit auſſi-tôt ſommer la veuve de l'Adminiſtrateur & le Gouverneur de Calmar de lui remettre ces deux Villes; le Gou-

verneur fit son Traité sans attendre seulement qu'il fût assiegé, il n'en coûta que de l'argent au Roi de Dannemarc pour être maître de cette importante Place, qui étoit après Stokholme le Port le plus considerable de la Suede. Christierne en donna le Gouvernement à Severin de Norbi, Gouverneur de l'Isle de Gotlande, & Amiral de Dannemarc. Ce Prince combloit ce Seigneur de bienfaits, pour reconnoître la complaisance aveugle qu'il avoit indifferemment pour toutes ses volontés, dans un tems où les Sénateurs de Dannemarc, & les premiers Seigneurs de ce Royaume, croyoient être en droit de dire leur avis, & même de s'opposer à celui du Prince quand ils ne le trouvoient pas conforme au bien de l'Etat.

1520.

La veuve de l'Adminiſtrateur fit paroître plus de courage que le Gouverneur de Calmar ; elle fit dire à Chriſtierne qu'elle ne pouvoit reconnoître pour ſon Souverain l'ennemi de ſon Pays & de ſa Maiſon, ni déferer aux réſolutions d'une Aſſemblée qui n'étoit compoſée que de traîtres & de rebelles, & où même les ennemis de la Nation avoient donné la Loi : Chriſtierne vit bien par la fermeté de cette réponſe qu'il n'y auroit que ſes Armes qui le rendroient Maître de Stokholme, il fit marcher toutes ſes Troupes pour en former le Siege, pendant que ſa Flote s'avançoit en même-tems ſous la conduite de Norbi pour fermer le Port de cette Ville. 1520.

Chriſtierne preſſoit le Siege de Stokholme, avec toute l'ardeur & l'application que lui don-

noient le déſir & l'eſperance
1520. prochaine de ſe voir bien-tôt Maître de cette Capitale, & de tout le Royaume : il étoit jour & nuit à cheval ; il encourageoit les Soldats & les Officiers par ſon exemple & par des liberalités conſidérables ; il ne ſe paſſoit point de jour qu'il ne viſitât la Tranchée & les Travaux les plus avancés : il s'expoſoit comme le moindre de ſes Soldats, & ce qui lui étoit encore plus difficile, il retenoit ſon humeur violente : il cachoit la haine qu'il portoit aux Suedois, & il careſſoit même les Seigneurs de ce Royaume pour les empêcher de prendre les Armes & de ſe déclarer en faveur de la veuve de l'Adminiſtrateur.

Cette Princeſſe ne laiſſoit pas de ſe défendre avec beaucoup de courage : les Soldats de la

Garnison animés par sa présence, & les Bourgeois encouragés par le succès du premier Siege, soûtenoient les attaques des Danois avec une valeur extraordinaire : ils ne manquoient ni de courage ni de résolutions, mais ils commencerent à manquer de vivres & de munitions de Guerre ; & la Ville étoit serrée de si près par les Armées de Terre & de Mer de Christierne, qu'ils ne pouvoient esperer aucun secours, quand même les Suedois ou leurs Alliés auroient pris les Armes en leur faveur. Le Roi de Dannemarc apprit de quelques transfuges avec une joye extrême l'état de la Ville : il sçavoit bien qu'il ne seroit jamais véritablement Roi de Suede tant qu'il ne seroit pas Maître de cette Place, & il craignoit toûjours que Gustave dont il ne pou-

1520.

1520. voit découvrir la retraite, ne fit soulever quelque Province, ou que les Villes Anséatiques à la persuasion de ce Seigneur, ne lui déclarassent la Guerre, & qu'elles n'attaquassent le Dannemarc pour l'obliger à abandonner la Suede.

Il fit sommer de nouveau la veuve de l'Administrateur de lui ouvrir les portes de Stokholme ; il fit representer à cette Princesse qu'elle s'opiniâtroit à une défense inutile ; qu'il étoit Maître de tout le Royaume ; que ses Troupes logées au pied de la muraille n'attendoient que ses Ordres pour donner un assaut ; qu'il seroit fâché qu'elle fût exposée aux suites d'une Ville prise par force, & que les Etats d'Upsal l'ayant reconnu par un Traité solemnel pour Souverain de la Suede, une plus longue

résistance passeroit justement pour une rebellion d'autant plus criminelle, qu'elle se trouvoit à la tête d'un parti que le Pape avoit excommunié; il lui fit offrir ensuite de lui conserver ses biens & le même rang qu'elle avoit tenu dans le Royaume du vivant de l'Administrateur; que les prisonniers seroient relâchés réciproquement sans aucune rançon, & que la Ville de Stokholme joüiroit de tous ses Priviléges. 1520.

La Princesse n'écouta ces propositions qu'avec beaucoup de répugnance; on ne quitte gueres sans peine la souveraine Puissance, mais on ne la quitte jamais qu'avec désespoir quand on est contraint de la ceder à son ennemi. La veuve de l'Administrateur n'ayant ni Troupes à opposer, ni secours dont elle put se

flater, son Conseil la détermina
1520. à la fin à traiter avec le Roi de Dannemarc : les Consuls & les Magistrats de Stokholme dressèrent les Articles de la Composition, ils la firent aussi avantageuse pour cette Princesse que l'état de ses affaires le pouvoit permettre. Christierne ne disputa point sur les conditions; sûr que quand il seroit Maître de la Ville, il seroit en état de donner des explications au Traité suivant ses interêts : il signa la Capitulation, & il fut reçû dans Stokholme, où il entra à la tête de quatre mille hommes qu'il y laissa en Garnison.

Septem.

Ce Prince convoqua les Etats Géneraux de Suede au quatriéme Novembre, & il fixa au même tems la Cérémonie de son Couronnement : il dispersa ensuite la plus grande partie de son

Armée dans les principales Places du Royaume, afin de contenir toutes les Provinces sous son obéïssance : il laissa en son absence le Commandement des Troupes à Severin de Norbi, & il confia le Gouvernement de l'Etat à l'Archevêque d'Upsal; il renvoya en Dannemarc le General Othon qui lui étoit suspect par l'éclat de ses Victoires, & par l'affection de tous les Soldats, & il repassa lui-même en diligence dans ce Royaume, à la tête de ce qu'il avoit d'Etrangers dans son Armée, François & Allemands, sur les avis pressans qu'il reçut, que sa présence étoit nécessaire à Copenhague pour empêcher le Peuple de se révolter. 1520.

Ce Prince avoit besoin du succès & de la réputation de ses Armes pour contenir les Da-

nois sous son obéïssance. Le
1520. Peuple devenu plus hardi par son absence & par l'éloignement de ses Troupes, refusoit avec opiniâtreté de payer les nouveaux impôts qu'il avoit établis, tout le monde se plaignoit du Gouvernement ; on blâmoit publiquement son entreprise ; & on publioit même qu'il avoit été battu encore une fois en Suede, sans autre fondement cependant que le désir qu'on en avoit. Le Sénat & les principaux Seigneurs de ce Royaume, bien loin de s'opposer à ces mouvemens, entretenoient eux-mêmes le mécontentement du Peuple : ils souffroient impatiemment que Christierne prît une autorité immoderée, & qu'il prétendît regner sans leur faire part du Gouvernement ; & ce qui augmentoit sur tout leur ressentiment, c'est

c'est que ce Prince n'usurpoit 1520.
l'autorité absoluë que pour la déposer entre les mains de Sigebritte.

C'étoit une femme Hollandoise déja âgée, & qui sans naissance & sans beauté étoit parvenuë, par sa seule habileté, jusqu'à se faire aimer éperdûment de ce Prince. Sigebritte le gouvernoit avec un empire absolu, & faisoit elle seule le destin de la Cour & de tout le Royaume; rien ne resistoit à son crédit: elle donnoit & ôtoit les Charges & les Dignités sans égard pour les Loix du Païs, selon son caprice: elle entreprenoit même souvent des choses injustes, simplement pour faire paroître son pouvoir; mais quoiqu'elle entreprît, Christierne malgré son âge & ses défauts, approuvoit toujours sa conduite, & se fai-

soit un merite d'être le premier
1520. Ministre de ses volontés.

Le prompt retour de ce Prince qui revenoit Conquerant de la Suede, surprit & dissipa les Mécontens, chacun cacha ses sentimens avec soin ; on ne laissa paroître que des dehors de joye sur son retour & sur ses Conquêtes. Il fut reçu dans son Royaume avec cet applaudissement des Peuples, qui accompagne toujours une fortune heureuse. Les Ministres toujours flateurs, & qui se pressoient de parler suivant le goût & les inclinations du Prince, disoient dans le Conseil sécret, qu'il étoit de sa politique de s'assurer des principaux Seigneurs de Suede, & qu'il devoit sur tout abolir le Senat de ce Royaume s'il vouloit conserver ses conquêtes : que c'étoit un corps jaloux & ennemi

de l'autorité Royale ; qu'il n'y
avoit pas un Sénateur qui ne fût 1520.
prêt de se mettre à la tête de la premiere rebellion, dans l'espérance de parvenir à la dignité d'Administrateur, qui depuis quelques années sembloit être la récompense du Chef des revoltés; qu'il falloit se défaire des Seigneurs qui étoient considerables dans les Provinces par leurs biens, ou par leur crédit sur le Peuple, & ne laisser dans ce Royaume que ceux qui par leur condition étoient destinés à cultiver la Terre, & à payer les tributs au Prince.

Sigebritte de son côté representa en particulier à Christierne que sa victoire seroit imparfaite, & les suites douteuses & incertaines tant que ses ennemis subsisteroient ; que les Sénateurs & les premiers Seigneurs de ce Royau-

—— me étoient ses ennemis nés; qu'il
1520. devoit assûrer sa victoire & achever de vaincre, en faisant périr des gens qui n'étoient que trop criminels par le pouvoir où ils étoient encore de se révolter, & que pour se mettre entierement en repos, il ne devoit pas même épargner ceux des Suedois qui avoient marqué le plus de chaleur pour ses intérêts; que la jalousie seule du Gouvernement entre le Clergé & la Noblesse avoit mis les Evêques dans son parti; mais que ces Prélats seroient les premiers à prendre les Armes, & à se révolter s'il touchoit à leurs Privileges, ou s'il entreprenoit de regner sans leur ministere.

Les Conseils inhumains de cette femme étoient fort au goût de Christierne, dont l'hu-

meur violente & cruelle ne pouvoit souffrir ni puissance, ni liberté dans ses Sujets. Ce Prince croyoit tirer uniquement son autorité de sa Place, & non des Loix de l'état, & prétendoit que sa volonté seule dût être la regle du Gouvernement; il résolut de faire périr & d'immoler à la sûreté de sa conquête tout le Sénat de Suede, & les plus grands Seigneurs de ce Royaume: il avoit besoin d'un prétexte spécieux pour autoriser une action si cruelle & si extraordinaire: il ne pouvoit pas sans des raisons & des sujets très-considerables faire mourir un si grand nombre de personnes de qualité qui venoient de se donner à lui sous la foi d'un Traité solemnel. 1520.

Sigebritte lui conseilla de confier cette execution à des Officiers de la Garnison de Stokhol-

1520. me, qui sous prétexte de quelque differend qu'ils feroient naître entre leurs Soldats & les Bourgeois de la Ville, engageroient insensiblement la querelle plus avant, & feroient ensuite main-basse dans les principales Maisons; mais ce moyen lui parut difficile, & même dangereux; les Bourgeois de Stokholme étoient en grand nombre & aguerris, ils pouvoient avoir de l'avantage sur la Garnison, & tailler en pieces les Soldats Danois dans la chaleur du tumulte, & ç'auroit été peut-être le signal d'une révolte dans tout le Royaume.

Christierne aima mieux se servir du prétexte de l'excommunication, & faire revivre l'affaire de l'Archevêque, pour soûtenir toujours la même conduite & ne laisser paroître aux yeux

du Public que le zele d'executer la Bulle du Pape contre les ennemis de ce Prélat. Il fut encore quelque tems en Dannemarc à donner les ordres necessaires pour prévenir les mouvemens qui pourroient arriver en son absence : il congedia avant que de partir, les Troupes Françoises qu'il avoit à son service, apparemment par complaisance pour Charles d'Autriche son beau-frere, qui venoit d'être élû Empereur : on traita ces Troupes avec la derniere dureté, & plûtôt en Prisonniers de Guerre, que comme des Alliés & des Troupes Auxiliaires, à la valeur desquelles les Danois devoient la meilleure partie du succès de leurs Armes en Suede ; on leur refusa des vivres, la paye qui leur étoit dûë, & jusqu'à des Vaisseaux pour repasser dans leur

1520.

A Francfort le 20 Juin 1519.

Païs, ils furent contraints de se
1520. disperser, plusieurs perirent de misere, ou furent massacrés par les Danois même, quelques-uns prirent parti dans leurs Troupes, & ce ne fut qu'avec des peines infinies que leurs Chefs en ramenerent une partie en France.

Christierne se disposa ensuite à repasser en Suede, afin de se trouver aux Etats qu'il avoit convoqués pour la Céremonie de son Couronnement; Sigebritte lui conseilla de se faire accompagner par deux Sénateurs de Dannemarc, afin d'autoriser par leur présence la cruelle exécution qu'il méditoit, & même pour rejetter sur ses Ministres après l'évenement, tout ce qu'une action si inhumaine pourroit avoir d'odieux.

Ce Prince par son Conseil choisit Theodore Archevêque

de Lunden, Primat de Dannemarc, & l'Evêque d'Odensée un 1520.
de ses Suffragans ; c'étoient ces mêmes Prelats à qui il avoit fait adresser la Bulle d'excommunication que le Pape Leon X. avoit fulminée contre l'Administrateur, gens dévoüés à la Cour, & qui n'étoient considerés que parce que Christierne s'en servoit comme des Ministres de ses passions. L'Archevêque de Lunden avoit beaucoup de part dans sa confiance ; c'étoit un homme de basse naissance, sans érudition, & même sans habileté, mais sçavant dans l'Art d'inventer de nouveaux plaisirs, & qui en connoissoit également tous les secrets & les assaisonnemens ; il étoit redevable de sa faveur & de son élevation à Sigebritte ; elle l'avoit d'abord introduit à la Cour pour lui ser-

vir d'espion, il passa ensuite tout
1520. d'un coup par le credit de cette femme, de la fonction de Barbier du Prince à la dignité d'Archevêque, & il se maintint dans la faveur en presentant à Christierne des plaisirs qu'il sçavoit accommoder à son goût.

Ce Prince s'embarqua pour la Suede, accompagné de la Reine son épouse, & suivi de toute sa Cour. Sigebritte ne fut point du Voyage, soit qu'elle craignît de s'exposer à la raillerie des Seigneurs Suedois, qui plaisantoient souvent sur la passion extravagante de Christierne, ou que ce Prince eût trouvé plus à propos de la laisser en son absence à Coppenhague pour veiller sur la conduite du Sénat.

Le Roi de Dannemarc en arrivant en Suede, reçut un Ambassadeur de l'Empereur, qui lui

apportoit l'Ordre de la Toison d'or, & qui venoit le féliciter de sa part sur ses Conquêtes, & sur l'heureux succès de tous ses desseins. Charles-Quint entroit dans les interêts du Roi de Dannemarc avec une chaleur que la seule Alliance ne produit gueres entre les Potentats. On prétend que ce Prince le plus ambitieux de son Siecle n'avoit accordé la Princesse sa sœur à Christierne, qu'à condition qu'il le reconnoîtroit pour son Successeur aux Couronnes du Nord en cas qu'il mourût sans enfans : cette succession étoit une piece importante au dessein de la Monarchie universelle : on sçait assez que ce fut l'idole de la vision de ce Prince, & cette chimere de la Souveraineté de l'Europe a passé même dans sa Maison & à ses Successeurs, jusqu'à 1520.

l'Empereur Ferdinand II. que
1520. Guſtave Adolphe Roi de Suede
contraignit par la rapidité de ſes
1631. Conquêtes, de changer le Plan imaginaire de cette domination univerſelle dans la preſſante néceſſité de défendre les ſeuls Païs héréditaires de la Maiſon d'Autriche.

Chriſtierne remit au jour de ſon Couronnement à recevoir l'ordre de la Toiſon d'or, afin que la Cérémonie en fût plus éclatante, & plus magnifique: Il prit enſuite des meſures ſecrettes avec l'Archevêque d'Upſal, pour faire périr leurs ennemis communs; il convint avec ce Prélat, qu'il lui preſenteroit une Requête dans les Etats après la Céremonie de ſon Couronnement, pour lui demander juſ-
1520. tice contre ceux qui l'avoient
4. Nov. dépoüillé de ſa dignité & de ſes

biens : Il tint ensuite l'Assemblée, il y fut reconnu solemnellement pour Souverain légitime de la Suede. Le lendemain l'Archevêque fit la Cérémonie de son Couronnement. Ce Prince jura sur les Evangiles & sur les Reliques des Saints, qu'il conserveroit inviolablement les Loix, les Privleges & les Coûtumes du Royaume. Le Sénat, le Clergé, la Noblesse, & les Députés des Provinces lui prêterent le serment ordinaire de fidelité ; l'Ambassadeur de l'Empereur parut au milieu de l'Assemblée, il présenta à Christierne l'Ordre de la Toison d'or, & lui souhaita de la part de son Maître un Regne plein de prosperité. 1520.

Le nouveau Roi fit ensuite inviter tous ces Seigneurs à une Fête magnifique qu'il fit dans le

Château, pour marquer la joye
1520. de son avenement à la Couronne. Le Senat en Corps, & ce qu'il y avoit des Seigneurs de la premiere Noblesse à Stokholme ne manquerent pas de s'y rendre: ce ne fut pendant les deux premiers jours que Festins, que jeux, que plaisirs. Christierne affectoit des manieres pleines de bonté & de familiarité; il sembloit qu'on eût enseveli dans la bonne chere la haine, & l'aversion que les deux partis avoient fait paroître si long-tems l'un contre l'autre, tout le monde s'abandonnoit tranquillement à la joye, lorsque le troisiéme jour, les Suedois furent tirés de cet excès de sécurité, d'une maniere bien funeste.

L'Archevêque d'Upsal accompagné de ses parens & de ses créatures, se presenta en plei-

ne Assemblée devant le Roi, — 1520.
comme il en étoit convenu sécrettement avec ce Prince: il lui demanda justice contre le défunt Administrateur, & contre les Sénateurs & les autres Seigneurs du Royaume qui l'avoient forcé de renoncer à sa Dignité, & qui avoient fait raser la Forteresse de Steκc, qui étoit du Patrimoine de l'Eglise. Christierne se défendit en apparence de connoître d'une affaire qui regardoit, à ce qu'il disoit, les Commissaires du Pape: il renvoya l'Archevêque aux deux Prélats Danois, à qui la Bulle de Leon X. avoit été adressée, & il protesta qu'il ne se reservoit que le soin d'exécuter leur Ordonnance conformément à la Bulle & aux intentions du saint Pere.

Les deux Prélats Danois Mi-

niſtres ſécrets de la paſſion de ce
1520. Prince, requirent & demanderent d'abord qu'on fît venir la veuve de l'Adminiſtrateur, pour rendre compte de la conduite du Prince Sténon. Ce n'étoit gueres l'uſage qu'une femme fût obligée de répondre pour ſon mari en matiere d'affaires d'Etat, ſur quoi les femmes ordinairement ſont peu conſultées; cependant Chriſtierne l'obligea de ſe rendre dans l'Aſſemblée. La Princeſſe y parut avec une contenance modeſte & aſſurée tout enſemble; elle voulut d'abord ſe défendre de répondre devant les Commiſſaires du Pape: elle pria le Roi de Dannemarc de ſe ſouvenir des Traités d'Upſal & de Stokholme, par leſquels il s'étoit engagé d'enſevelir tout le paſſé dans un entier oubli; elle conjura ce Prince de laiſſer

laiſſer en repos les cendres de
ſon mari, & d'avoir pitié d'une 1520.
Princeſſe qui n'avoit en partage, que ſes larmes & ſa douleur ; mais Chriſtierne inflexible, & ſans colere en apparence, la renvoya aux Commiſſaires du Pape, ſous prétexte que l'affaire de l'Archevêque n'avoit rien de commun avec les differends qu'il avoit eû de ſon côté avec le défunt Adminiſtrateur.

La Princeſſe forcée par la dureté du Roi de Dannemarc de défendre la conduite du Prince ſon mari, répondit à la fin avec beaucoup de courage, que l'Adminiſtrateur n'avoit aſſiegé l'Archevêque, ni fait raſer ſa Forteresse que par une Ordonnance des Etats & du Senat ; que ce Prélat convaincu enſuite de trahiſon contre ſa Patrie, avoit été jugé dans les formes, & ſelon les

1520. Loix du Païs, & que son Arrêt étoit encore dans les Regiſtres Publics, ſigné des Sénateurs Séculiers & Eccleſiaſtiques.

Le Roi n'ignoroit rien de ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire, il ne laiſſa pas de faire apporter ces Regiſtres; on lut publiquement par ſon ordre la Sentence de l'Archevêque avec les noms de tous ceux qui y avoient ſouſcrit. Ce Prince ſortit enſuite de l'Aſſemblée, comme s'il eût voulu laiſſer la liberté aux Commiſſaires de déliberer; mais en même tems on vit entrer une troupe de Soldats de ſes Gardes, qui arrêterent la veuve de l'Adminiſtrateur, les Sénateurs, les Evêques même, & tout ce qui ſe trouva de Seigneurs & de Gentilshommes Suedois dans le Château.

Les Evêques Danois, Com-

missaires du Pape, commencerent à instruire leur procès comme à des Héretiques, & comme s'ils eussent été en Païs d'Inquisition ; mais la procedure étant trop longue pour des gens qui étoient déja condamnés ; Christierne dans la crainte qu'il ne se fit quelque révolte en leur faveur, leur envoya des Boureaux sans autre formalité, pour leur annoncer qu'il falloit mourir.

Le huitiéme de Novembre fut destiné pour leur supplice ; on entendit dès le matin des Trompettes & des Hérauts de la part du Prince qui défendoient à qui que ce fût de sortir de la Ville, sous peine de la vie ; toute la Garnison étoit sous les armes : il y avoit des Corps de Gardes aux Portes & dans toutes les Places. Le Canon prêt à tirer dans la grande Place, la bouche tournée

1520. 8 Nov.

1520. contre les principales ruës ; tout le monde étoit dans une profonde consternation, on ne ſçavoit à quoi aboutiroient ces mouvemens extraordinaires, l'orſque ſur le Midi on vit ouvrir les Portes du Château, & au travers de deux rangs de Soldats parurent ces illuſtres Priſonniers, la plûpart encore avec les marques de leur Dignité, conduits à la mort par des Bourreaux.

Si-tôt qu'ils furent arrivés au lieu de leur ſupplice, un officier Danois lut tout haut la Bulle du Pape, comme l'Arrêt de leur condamnation, & il ajouta que dans le châtiment des coupables, le Roi ne faiſoit rien que par l'Ordonnance des Commiſſaires Apoſtoliques, & que ſuivant le conſeil de l'Archevêque d'Upſal. Les Evêques condam-

nés & les autres Seigneurs prisonniers demanderent avec instance des Confesseurs, mais Christierne leur refusa cette consolation avec beaucoup d'inhumanité, soit que ce Prince trouvât un rafinement de vengeance à étendre son ressentiment jusque sur les choses de l'autre vie, ou qu'il ne voulût pas qu'on traitât en Catholiques des gens qu'on venoit de condamner comme Hérétiques : il sacrifia par la même politique ses amis & ses partisans, pour n'être pas soupçonné d'avoir fait périr ses ennemis ; toute l'ardeur & tout le zele que les Evêques de Stregnez & de Scara avoient fait paroître pour ses interêts, ne purent les exempter de la mort, la qualité de Sénateurs leur coûta la vie, & la signature qu'ils avoient mis à la condamnation de l'Archevêque 1520.

1520. conjointement avec les autres Sénateurs, fut le prétexte de leur ſupplice.

Jean Brach. Locc. l. 5. p. 203. Olaus Magnus teſtis oculatus. Ziglerus teſtis oculatus cædis. Holmienſis.

Comme le Boureau alloit couper la tête à l'Evêque de Lincopinc, ce Prélat pria l'Officier Danois qui préſidoit de la part du Roi à l'execution, de faire regarder ſous le Cachet & le Sceau de ſes Armes qu'il avoit appoſé à l'Arrêt de l'Archevêque, & qu'on y trouveroit les preuves de ſon innocence. Sa priere ayant été rapportée à Chriſtierne, ce Prince leva lui-même la cire du Cachet; il trouva deſſous un petit Billet que ce Prélat politique y avoit gliſſé, comme s'il eût prévû ce qui devoit arriver: il proteſtoit dans ce Billet qu'il ne ſignoit la condamnation de l'Archevêque que pour ſe mettre à couvert de la violence dont on le menaçoit, &

pour éviter une pareille condamnation : cette précaution lui sauva la vie, Christierne le fit mettre en liberté, afin de faire paroître qu'il n'en vouloit qu'aux ennemis de l'Archevêque, & qu'aux partisans de l'Administrateur, qu'il prétendoit être enveloppés dans l'excommunication qui avoit été fulminée contre ce Prince. 1520.

On exécuta ensuite tous les Sénateurs Séculiers ; on commença par Eric Vasa pere de Gustave, les Consuls & les Magistrats de Stokholme, & quatre-vingt-quatorze Seigneurs qui avoient été arrêtés dans le Château, eurent la même destinée. Le Roi n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on n'avoit pû faire périr quelques Seigneurs qu'il avoit proscrit particulierement, & qu'on croyoit qui s'é-

Eric Abrahami
Eric Johanson,
Eric Canut, Eric Rining.
Eric & Eschille
Nicolai
Joachim Brach.
Magnus Green.
Eric Kusius.
Olaus Beron.
Gunnat.
Gallus.
Benoît Erici.

toient cachés dans la Ville ; la crainte qu'ils n'échapaſſent, & l'eſpérance de découvrir la retraite de Guſtave, qu'il ſoupçonnoit d'être caché dans Stokholme, lui fit confondre les innocens avec les coupables : il abandonna la Ville à la fureur de ſes Troupes ; les Soldats ſe jetterent d'abord ſur le Peuple qui étoit accouru à ce triſte ſpectacle : ils frapoient & ils tuoient indifféremment tous ceux qui étoient aſſez malheureux pour ſe rencontrer à leur chemin : ils paſſerent enſuite dans les meilleurs Maiſons de la Ville, ſous prétexte de chercher Guſtave & les autres proſcrits : ils poignardoient les Bourgeois juſques dans les bras de leurs femmes ; les maiſons furent miſes au pillage, & la pudicité des femmes & des filles expoſées à la brutalité des Soldats ; rien

1520. Jean Gudmund. André Olai & André Erici, Conſuls de Stokholme.

rien ne fut épargné que la laideur
& la pauvreté, tout le reste devint la proye du Soldat furieux, 1520.
qui sous les Ordres & à l'exemple de son Souverain se faisoit un mérite de sa fureur & de son emportement.

Un Gentilhomme Suedois n'ayant pû retenir sa douleur ni s'empêcher de déplorer publiquement le malheur de sa Patrie, Christierne irrité de ces marques de compassion qu'il prenoit pour des reproches secrets de sa cruauté, fit attacher ce malheureux Gentilhomme à un poteau; on lui coupa les parties que la pudeur ne permet pas de nommer, on lui fendit le ventre, & on lui arracha le cœur; comme si ç'eût été le plus grand de tous les crimes de pleurer des malheureux; on déterra ensuite par ordre de ce Prince le corps

1520. de l'Adminiſtrateur, comme indigne, à ce qu'il diſoit, par l'excommunication qu'il avoit encouruë, de la ſépulture Chrétienne : on jetta ſon corps dans la Place publique, & parmi ceux de tous ces Seigneurs qu'on avoit maſſacrés. Chriſtierne ne put s'empêcher de deſcendre dans la grande Place, pour joüir du ſpectacle de leur mort : il défendit ſous peine de la vie qu'on les enterrât, mais la corruption le força bien-tôt malgré lui de les faire enlever : il les fit porter hors de la Ville; & on les brûla par ſon ordre : eſpece de ſecond ſupplice, dont il croïoit les punir encore après leur mort en qualité d'excommuniés.

Il ordonna enſuite qu'on noyât la veuve de l'Adminiſtrateur, mais l'Amiral Norbi lui ſauva la vie; cet homme étoit en appa-

rence esclave de toutes les volontés de son Maître : mais sous cette feinte complaisance, il méditoit sécrettement de hauts desseins : il étoit persuadé qu'un Gouvernement aussi violent que celui de Christierne ne pouvoit pas durer : il se voyoit Maître d'une puissante Flotte, Gouverneur de l'Isle de Gotlande, qui regarde les Côtes de Suede, & de la Ville de Calmar, qui étoit le port le plus considerable de ce Royaume après Stokholme ; sa faveur & sa puissance firent naître dans son esprit des pensées d'indépendance, & d'une ambition démesurée : il aspiroit secrettement au mariage de la Princesse veuve, afin de se frayer par ce moyen un chemin au Trône de Suede, ou du moins à la dignité d'Administrateur : il dit au Roi son Maître pour sauver 1520.

1520. la vie de cette Princesse, qu'elle la racheteroit volontiers de tous les Trésors de l'Administrateur. Christierne en qui l'avarice servoit de contrepoids à la cruauté, consenti à ce prix de lui laisser la vie, & il crut lui faire grace de ne la condamner qu'à une prison perpetuelle; il fit conduire cette Princesse en Dannemarc avec la mere & la sœur de Gustave, & les autres Dames Suedoises, dont les maris avoient péri dans le massacre de Stokholme; on les jetta en differentes prisons, elles y furent traitées avec beaucoup de dureté; & on les garda comme des Otages de la fidelité des enfans & des parens qu'elles laissoient en Suede.

Christierne se flatta d'avoir affermi son autorité par ce massacre de toute la haute Noblesse; il se voyoit trop puissant & trop

redoutable au reste des Suedois pour en avoir rien à craindre : il changea à son gré la forme du Gouvernement, & il en disposa comme dans un Païs de Conquête : il accabla le Peuple de nouveaux impôts ; il menaça même les Païsans de leur faire couper un pied & une main pour les empêcher de se revolter, ajoûtant avec une espece de raillerie, qu'un Païsan qui étoit né pour la charuë, & non pas pour la Guerre, devoit se contenter d'une main & d'un pied naturel avec une jambe de bois. 1520.

Il nomma Theodore Archevêque de Lunden pour Viceroi en son absence ; il lui donna pour Ministres & pour conseil l'Archevêque d'Upsal & l'Evêque d'Odensée, & il nomma de son autorité privée ces deux Pré-

1520. lats Danois aux riches Evêchés de Stregnez & de Scara, sans avoir égard aux droits de ces deux Eglises, qui étoient en possession d'élire leurs Evêques. Ce Prince eut même assez de crédit à Rome pour faire approuver par le Pape l'intrusion de ces deux Prélats Danois, qui étoient encore teints, pour ainsi dire, du sang de leurs Confreres. Christierne en partant leur ordonna de n'épargner ni soin ni dépense pour découvrir la retraite de Gustave : il mit la tête de ce Seigneur à prix, & il promit des sommes considerables à ceux qui pourroient l'arrêter vif ou mort, il reprit ensuite le chemin de Dannemarc, chargé de l'execration des Suedois qui le nommerent le Neron du Nord.

Vita Archiep. Upsal. Joannis Magni, Roma. Cum Privilegio summi Pontific.

Ses troupes en son absence continuerent dans les Provinces

les cruautés qu'il venoit d'exercer dans la Capitale. Plusieurs 1520.
Seigneurs par son ordre furent surpris & massacrés dans leurs Châteaux, sans autre crime que celui d'être distingués par leurs naissance & par leur courage; on ne daignoit plus même employer le prétexte ordinaire de l'excommunication, on étoit trop criminel quand on étoit accusé d'être riche, ou d'avoir du crédit dans sa Province. Le Viceroi abîmé dans la volupté ne cherchoit qu'à amasser de l'argent de la confiscation de ceux qu'il proscrivoit tous les jours; les principaux Officiers de son Armée ravageoient les Provinces: ils avoient chacun leurs Troupes indépendantes & séparées; il n'y avoit ni ordre ni discipline, & parmi tant d'interêts differens & si peu de subordina-

1520. tion, on ne ſongeoit qu'à piller, & qu'à ruiner les Peuples.

La Nobleſſe effrayée de tant de maſſacres, peu unie entr'elle, ſans Chef, ſans argent, & ſans Troupes, ſe vit réduite pour échapper à la cruauté des Danois, de rechercher la protection de l'Archevêque, chacun s'empreſſoit de faire ſa cour à ce Prélat, tout le monde vouloit être du parti victorieux; on vouloit même paroître en avoir toûjours été: il ſembloit que tous les Gentilshommes Suedois euſſent péri dans le maſſacre de Stokholme: perſonne n'avoüoit qu'il eût ſervi dans l'Armée de l'Adminiſtrateur, la plûpart de la Nobleſſe prit de l'emploi dans les Troupes du Viceroi, comme une Sauve-garde, & le malheur de la Suede étoit ſi grand, qu'on regardoit même avec quelque

ſorte d'envie ceux à qui il étoit permis de s'armer contre leur Patrie. 1520.

L'Amiral Norbi feignant d'avoir compaſſion du malheur de la Suede, reçut pluſieurs Gentilshommes ſur ſes Vaiſſeaux & dans ſes Gouvernemens; il affectoit de les traiter avec toute ſorte d'honnêteté, par rapport à ſes deſſeins ſécrets; ceux qui n'avoient pas ſa protection, incertains de leur deſtinée, & toûjours, pour ainſi dire, entre la vie & la mort, étoient expoſés à l'inſolence & à l'avarice des Danois : il étoit bien dangereux d'avoir du bien, & de n'avoir pas été dans le parti de l'Archevêque, & il falloit s'enfuir ou ſe réſoudre à mourir ſi on avoit été ſon ennemi. Ce Prélat ne pardonna à perſonne; il fit périr tous ſes ennemis ſous prétexte

1520. de les immoler à la fureté de l'Etat : il cherchoit furtout avec empreffement à fe rendre Maître de la perfonne de Guftave, il le haïffoit comme le parent & le favori du défunt Adminiftrateur, & d'ailleurs il fçavoit que pour bien faire fa cour auprès de Chriftierne il falloit arrêter ce Seigneur ou le faire perir.

Guftave du fond de fa retraite porte fes vûës de tous côtés pour voir s'il ne découvriroit rien qui pût favorifer fes deffeins: il avoit envoyé fecrettement à Stokholme ce vieux domeftique chez qui il s'étoit retiré pour apprendre ce qui fe pafferoit dans les Etats : ce fut à fon retour qu'il apprit la mort de fon pere & de tous les Sénateurs, & le maffacre general qui s'étoit fait dans cette Capitale, il fut accablé par une nouvelle fi fu-

neste, la mort de tant de Seigneurs lui enlevoit toute sa Famille, ses amis & presque jusqu'aux moyens & à l'esperance de se sauver. 1520.

Il ne sçavoit quel parti prendre, ni même ou se retirer ; il étoit environné de Troupes Danoises ; il sçavoit qu'outre les grandes promesses qu'on avoit faites à celui qui le découvriroit, on avoit menacé de mort tous ceux qui auroient contribué à le cacher, si eux-mêmes ne le livroient ; d'un autre côté, il n'osoit sortir de sa retraite, de peur d'être reconnu en changeant de lieu, ni même se confier à aucun Suédois, dans la crainte de quelque trahison ; dont il sçavoit bien qu'on est toujours menacé, quand le Souverain y attache des récompenses. Il résolut dans cette extrémité de se retirer dans

1520. les Montagnes de Dalécarlie, il espéroit se pouvoir cacher aisément dans les Bois dont ce Païs est couvert, & il se flattoit même qu'il ne lui seroit peut-être pas difficile d'en faire soûlever les Habitans, qui avoient été les derniers du Royaume à se soumettre à la domination des Danois. Il n'y avoit aucune Ville dans toute la Province, ce n'étoient la plûpart que de mechans Villages, situés pour la commodité des Habitans proche les Fôrêts, ou au bord des Lacs & des Rivieres. Quelques-uns de ces Villages dépendoient des Gentilshommes du Païs; mais il y en avoit plusieurs du Domaine, qui ne relevoient que de la Couronne, & qui étoient gouvernés par les Païsans même. Les plus anciens dans chaque Village, leur tenoient lieu de Juges

& de Capitaines, ils n'en étoient
cependant ni plus riches, ni plus 1520.
autorisés ; l'honneur du Commandement ne consistoit que dans le Privilege de combattre les premiers, & à la tête de leurs Troupes, le pouvoir étoit dans la multitude qui s'assembloit les jours de Fête, & qui décidoit de toutes les affaires, selon qu'elle étoit prévenuë & agitée par les plus violens & les plus mutins.

On n'osoit envoyer dans cette Province ni Troupes, ni Garnisons : les Rois mêmes n'y entroient jamais qu'ils n'eussent donné aux Habitans des Otages pour la sûreté de leurs Privileges : on ménageoit avec de grands égards des Peuples féroces, qui habitoient des Montagnes inaccessibles, dans la crainte qu'ils ne s'apperçussent qu'ils pouvoient

1520. ne pas obéir ; on se contentoit pour tout tribut de tirer de ces Païsans quelques fourures, & du reste on les laissoit vivre selon leurs Coûtumes qui étoient fort différentes de celles des autres Provinces.

Gustave sous un habit de Païsan prit le chemin de ces Montagnes, suivi d'un Païsan à qui il étoit inconnu, & qui lui servoit de Guide ; il traversa toute la Sudermanie, il passa ensuite entre la Néricie & la Westmanie : enfin après les fatigues d'un voyage pénible, & après les allarmes continuelles & la crainte d'être reconnu & arrété, il arrriva dans les Montagnes de Dalécarlie que les gens du Païs appellent *Daarcfield*.

Mais à peine étoit-il entré dans le Païs, qu'il se vit abandonné de son guide, qui lui vola

tout l'argent dont il s'étoit pourvû pour sa subsistance ; il se trouva égaré dans ces Montagnes affreuses & au milieu de ces Sauvages, sans compagnie, sans crédit, sans argent, & sans oser même se nommer ni se faire connoître ; il fut réduit pour vivre & pour se cacher, de se loüer comme un Ouvrier qui cherchoit du travail & de l'emploi ; on l'occupa à travailler aux Mines de Cuivre, dont les gens de ce canton tiroient leur principal revenu ; il étoit tous les jours au travail avec les autres Manœuvres pour gagner sa vie, & enseveli, pour ainsi dire, dans ces abîmes souterrains.

1520.

Loccen. l. 6. p. 2. 3. ed. Upsal.

Gustave se flatoit que la misere de sa condition lui serviroit au moins pour se cacher, & qu'on ne s'aviseroit pas d'aller chercher le General de la Cavalerie

Suédoise dans un si triste séjour ;
1520. il ne laissa pas cependant sous un tel déguisement d'être découvert & reconnu. Une femme, chez qui il se retiroit, apperçut par hazard sous ses habits de Paysan, que le colet de sa chemise étoit brodé. Cette nouvelle passa bientôt des mines dans tout le Village, & parvint même jusqu'au Seigneur du lieu : soit curiosité de voir un Etranger dont on lui vantoit la bonne mine, ou plûtot que cette apparence de déguisement fit soupçonner à ce Gentilhomme que ce pouvoit être quelque proscrit, il se rendit aux Mines dans le dessein de lui offrir sa maison, & de contribuer à le sauver ; il n'eut pas de peine à reconnoître Gustave, avec lequel il avoit passé sa jeunesse dans l'Université d'Upsal ; il fut surpris & touché de voir

André de Lapintta.

ce

ce jeune Seigneur dans un état si misérable, il feignit cependant 1520. de ne le pas connoître, de peur d'achever de le découvrir : mais il ne fut pas plûtôt de retour dans sa Maison, qu'il lui fit dire secrettement de s'y rendre.

Gustave étant arrivé, il le tira à l'écart, il lui dit obligeamment que les gens de sa naissance, & de son merite ne pouvoient jamais se cacher ; il le pria de la meilleure grace du monde de prendre sa maison pour retraite ; il l'assura qu'il y seroit aussi caché & plus commodément qu'aux Mines, & dans la premiere chaleur de sa compassion, il lui promit de faire prendre les Armes à ses amis & à ses Vassaux, si quelques Danois entreprenoient de lui faire violence dans sa Maison. Gustave accepta ses offres avec beaucoup de joye, il

passa d'abord quelques jours chés
1520. lui, comme s'il n'eût point eu d'autre dessein que de se dérober à la poursuite de ses ennemis, mais il s'appliquoit en même temps à s'instruire des forces de la Province, & à reconnoître la disposition des Habitans au sujet du nouveau Gouvernement.

Son hôte lui apprit que les Dalécarliens souffroient impatiemment la domination des Danois, qu'on murmuroit hautement dans la Province de quelques impôts que Christierne avoit établis, legers à la verité, & peu considerables : mais qui paroissoient excessifs & intolérables parce qu'ils étoient nouveaux; que le peuple détestoit la cruauté & l'inhumanité du Roi de Dannemarc; il ajouta qu'il ne doutoit pas que les Païsans ne se soulevassent d'eux-mêmes, si

les Danois continuoient à entreprendre ſur leurs Privileges; il lui vanta enſuite les forces de la Dalécarlie avec cet air de ſatisfaction que l'on a ordinairement de faire valoir les avantages de ſon Pays; il lui dit que la Province ſeule pouvoit mettre plus de vingt mille hommes ſous les Armes; que tous les Payſans naiſſoient Soldats, & qu'ils étoient capables d'arrêter & de défaire dans leurs montagnes toutes les forces de Chriſtierne. 1520.

Ce diſcours répeté en pluſieurs rencontres détermina Guſtave à tenter de faire ſoûlever cette Province, il s'en ouvrit à ſon hôte, & le conjura d'entrer dans ſes deſſeins & dans ſon parti; il lui repréſenta que le Royaume étoit plongé dans les derniers malheurs; que ni la foi des Traités, ni l'obéiſſance, ni la ſoû-

mission des Peuples n'avoient pû
1520 arrêter l'humeur sanguinaire de Christierne ; qu'il sembloit sur tout que ce Prince barbare eût juré la mort de toute la Noblesse Suedoise ; que le massacre de Stokholme n'avoit été que le prélude des cruautés que ses Troupes exerçoient dans les Provinces ; qu'on apprenoit tous les jours la mort de quelques Gentilshommes qu'on avoit massacrés inhumainement ; qu'il étoit plus genereux, & même plus sûr de prévenir & de surprendre les Danois, que d'attendre lâchement qu'ils passassent dans la Province, & qu'ils vinssent les égorger jusques dans leurs maisons.

Mais ce Gentilhomme épouvanté du péril de cette entreprise se défendit d'y prendre part ; sous prétexte de la puissance for-

midable des Danois. *Où ſont,* dit-il à Guſtave, *les forces neceſ-* 1520.
ſaires pour ſoûtenir un auſſi grand deſſein? & quelle Armée avez-vous à oppoſer aux Troupes ennemis, qui ſemblent juſqu'ici avoir reſpecté nos Privileges; mais qui ſe répandront avec violence dans toute la Province au premier mouvement que vous ferez paroître?

Il ſembloit que la peur eût fait oublier à ce Gentilhomme ce qu'il venoit de lui dire des forces de ſa Province & de la diſpoſition des Habitans: il trouva même de nouvelles raiſons pour détruire les premieres, & pour obliger Guſtave à prendre un autre parti; il s'étendit avec chaleur ſur ces vûës politiques, moins à la verité par affection pour ſa perſonne, que pour juſtifier que ce n'étoit ni faute de

1520. courage, ni manque de zele pour sa Patrie, s'il n'entroit pas dans ses desseins.

Mais voyant que Gustave persévéroit constamment dans la résolution de prendre les Armes & de se déclarer ouvertement contre les Danois, il lui conseilla de différer au moins pour quelque tems son entreprise; il lui dit qu'on touchoit peut-être au moment que toute la Province se révolteroit d'elle-même; que les Paysans peu sensibles aux intérêts des Gentilshommes, qu'ils regardoient toujours comme des Maîtres sévéres, n'avoient donné jusqu'ici que des marques d'une compassion inutile à la mort des Sénateurs & des Seigneurs qui avoient péri dans le massacre de Stokholme; mais qu'il ne doutoit pas qu'ils ne se soulevassent généralement dans

tous les Villages, si les Danois entreprenoient sur leurs Privilé- 1520.
ges; & qu'il étoit persuadé que les Troupes de Christierne après avoir impunément ruiné toutes les Provinces, ne s'abstiendroient jamais de passer dans la Dalécarlie pour y exercer leur brigandage. Que pour lors l'intérêt commun feroit prendre les Armes à tous les Paysans; qu'il laissât aux plus téméraires la gloire & le peril d'être les premiers auteurs d'une révolte; qu'il le conjuroit d'attendre tranquillement dans sa Maison que le mécontentement des Peuples eût éclaté; que de quelque côté que vînt la révolte, on seroit toujours disposé par sa naissance & par son mérite à lui déférer le Commandement; mais qu'il devoit craindre de ruiner ses desseins par trop de précipitation,

1520. & qu'en voulant être le vengeur & le restaurateur de sa Patrie, il ne fournît un nouveau prétexte aux Danois pour la détruire entierement.

Gustave comprit bien qu'il y avoit plus de timidité que de veritable prudence dans ce discours. La foiblesse de son hôte lui donna de la pitié plûtôt que de la colere; il ne le soupçonna, ni de favoriser les Danois, ni d'être capable de le trahir; il démêla au contraire, qu'il avoit du penchant pour son entreprise; mais il apperçut en même tems qu'il n'osoit en convenir, de peur de s'engager à en partager le péril, il se contenta de lui recommander le secret, & jugeant qu'un plus long séjour dans sa maison lui causeroit de l'inquiétude, il résolut d'en sortir; il partit la nuit afin de mieux cacher

cacher sa marche. Après plusieurs journées de chemin qu'il fit seul & au travers des Bois, il se rendit chez un autre Gentilhomme appellé Peterson, qu'il avoit connu dans les Troupes, & en qui il esperoit trouver plus de courage & de résolution. 1520.

Ce Gentilhomme le reçut parfaitement bien, & même encore avec ces marques de respect & de déférence, qui sont toujours si doux aux Grands dans leurs disgraces, il parut plus touché que Gustave même de ses malheurs; il détesta la tirannie des Danois, & à la premiere ouverture que lui fit ce Seigneur quelques jours après, de former un parti, & de faire prendre les Armes à ses Vassaux, il entra en apparence avec beaucoup d'ardeur dans ce dessein.

Gustave fut touché d'une joye

—— sensible de trouver encore un
1520. Suedois assez généreux pour oser s'attacher à sa fortune; il n'oublia ni caresses, ni vûës de récompenses pour l'affermir dans ce dessein. Peterson y répondit par les assurances qu'il lui donna d'une fidelité inviolable; il lui nomma les Seigneurs de Village, & les principaux des Paysans qu'il prétendoit engager dans son parti, & quelques jours après il partit secrettement de chez lui sous prétexte d'aller travailler à les mettre dans ses intérêts.

Mais sous ces dehors spécieux de zele & d'affection pour ce Seigneur, le perfide Dalécarlien cachoit le dessein de le trahir; la vûë de faire sa cour au nouveau Roi, & l'esperance d'en être récompensé, le déterminerent à le livrer aux Danois; il alla

droit chez un Officier de Christierne, auquel il découvrit la retraite de Gustave; cet homme ayant appris qu'il étoit dans la maison même de Peterson, accourut en diligence pour l'arrêter. Il fit investir d'abord la maison par des Soldats dont il s'étoit fait accompagner, & il s'empara de la principale porte que le Dalécarlien lui livra; il se flatoit d'être bien-tôt maître de la personne de Gustave: mais toutes ces précautions se trouverent inutiles. Ce Seigneur s'étoit heureusement sauvé la nuit précédente, & il fut redevable de son salut à la femme même de Peterson. Cette Dame pleine de générosité, touchée de compassion, & peut-être même engagée par des sentimens encore plus pressans, lui découvrit les mauvais desseins de son mari, elle le fit 1520.

sortir la nuit de sa maison ; &
1520. l'ayant remis entre les mains
Suverd- d'un Domestique fidele, elle le
sic. fit conduire chez un Curé de ses
amis. Par cette fuite, & le secret que garda le Domestique, les Danois perdirent les traces de Gustave.

Le Curé reçut ce Seigneur avec tout le respect & la considération qu'il devoit à sa naissance, & à la recommandation de la personne qui l'avoit envoyé chez lui. C'étoit un homme plein de zele pour sa Patrie, & qui n'aspirant point aux premieres Dignités du Clergé, n'en suivoit ni le parti, ni les maximes. Il assura Gustave d'un secret inviolable : & de peur que le Domestique qui l'avoit conduit dans sa maison ne devint indiscret, ou infidele, il fit passer Gustave dans son Eglise, & il le cacha

dans un endroit dont il avoit seul la clef & la disposition. 1520.

Il alloit voir ce jeune Seigneur tous les jours, & dans les entretiens qu'il eut avec lui, il prit insensiblement pour sa personne une secrette inclination que Gustave inspiroit naturellement à tous ceux qui l'approchoient. Il entra avec ardeur dans ses desseins, & il l'assura qu'il n'oubliroit rien pour lui faire des créatures dans son Village, & dans tous les lieux où il avoit des habitudes : mais il ne lui conseilla pas d'avoir recours, ni même de se confier davantage à la Noblesse de la Province.

Il lui representa que ce qu'il y avoit de Gentilhommes dans la Dalécarlie, contens de la sureté & de l'indépendance où ils vivoient dans leurs Montagnes, s'intéressoient peu aux mouve-

mens de la Cour, & au bien mê-
1520. me de la Nation; qu'ils avoient toujours beaucoup de peine à mettre les Armes à la main de leurs Vaſſaux; que les Payſans faiſoient leur principale richeſſe, & qu'ils les perdoient ſouvent à la Guerre, ou s'ils revenoient chez eux, qu'ils les trouvoient enſuite moins dociles, & plus prompts à ſe révolter contre eux-mêmes, qu'il devoit s'adreſſer directement aux Payſans, & qu'il en tireroit plus de ſecours s'ils prenoient les Armes, & s'ils ſe déclaroient en ſa faveur de leur mouvement, que ſi les Villages y étoient ſeulement engagés par l'autorité de quelques Seigneurs particuliers.

Ils convinrent enſuite qu'il falloit pour réüſſir dans ce deſſein diſpoſer inſenſiblement le Peuple à la révolte, par le moyen

des bruits qu'on feroit répandre
que les Danois étoient prêts 1520.
d'entrer en Armes dans la Province pour y établir de nouveaux impôts. Le Curé se chargea de ce soin, & il assura Gustave qu'il rendroit bien-tôt cette nouvelle publique par le Commerce & les Relations qu'il avoit avec la plûpart des Curés de ce Canton. Il conseilla ensuite à ce Seigneur de se rendre à Mora, qui étoit un Diocese fort peuplé pour s'exprimer à la maniere de ces Peuples, & qui avoit douze lieuës Suedoises de tour; il s'y faisoit tous les ans aux fêtes de Noël une Assemblée extraordinaire des Paysans des Villages circonvoisins, il lui dit que c'étoit une conjoncture favorable pour ses desseins dont il devoit profiter; que le Peuple n'étoit jamais plus hardi, ni plus aisé à

1520. faire révolter que dans ces Aſſemblées publiques qui le font appercevoir de ſa force; il lui promit & il s'engagea de prévenir & de mettre dans ſes interêts les Principaux de ce Dioceſe; en ſorte qu'il y ſeroit toujours en ſûreté, quand même toute l'Aſſemblée ne ſe détermineroit pas auſſi-tôt à prendre les Armes.

Guſtave ſuivant ſon conſeil ſe rendit à Mora le jour qu'il lui avoit marqué, il trouva les Payſans de ce Village prévenus de ſon arrivée, & dans l'impatience de voir un homme illuſtre par ſa naiſſance & par ſa valeur, & plus celebre encore par les perſecutions de Chriſtierne, que par la faveur de Sténon. Il reprit des habits conformes à ſa condition avant que de ſe montrer en public, afin de ſe concilier l'attention du Peuple, qui eſt toujours

ſenſible à ces marques extérieures de grandeur. Il parut enſuite dans l'aſſemblée avec un air plein d'une noble fierté, qui étant temperée par la douleur qu'il faiſoit paroître de la mort de ſon pere, & de tous les Sénateurs, attiroit tout enſemble le reſpect & la compaſſion de ces Payſans. 1520.

Il leur repreſenta d'une maniere vive & touchante les derniers malheurs de leur Patrie, que tous les Senateurs & que les principaux Seigneurs du Royaume, venoient d'être maſſacrés par les ordres barbares de Chriſtierne, que ce Prince cruel avoit fait égorger les Magiſtrats, & la plûpart des Bourgeois de Stokholme. Que ſes Troupes répanduës enſuite dans les Provinces y commettoient tous les jours mille violences; qu'il avoit

1520. résolu pour assurer sa domination d'exterminer indifferemment tous ceux qui étoient capables de défendre la liberté de sa Patrie; qu'on n'ignoroit pas combien ce Prince haïssoit les Dalécarliens dont il avoit éprouvé la valeur & le courage pendant le Regne du dernier Administrateur, qu'ils lui étoient trop redoutables, pour n'avoir pas tout à craindre d'un Prince si perfide & si cruel. Qu'on avoit appris que sous prétexte de quartier d'hyver, il devoit faire passer des Troupes dans leur Province, pour les desarmer : & qu'ils verroient au premier jour leurs ennemis Maîtres de leurs Villages, disposer insolemment de leurs vies & de leur liberté, s'ils ne les prévenoient par une genereuse résolution. Que leurs peres & leurs ancêtres avoient toujours

preferé la liberté à la vie; que toute la Suéde jettoit les yeux sur eux 1520.
pour voir s'ils marcheroient sur leurs traces, & s'ils en avoient hérité la haine qu'ils avoient toujours fait paroître contre la domination étrangere. Qu'il étoit venu leur offrir sa vie, & son bien pour la défense de leur liberté, que ses amis & tous les veritables Suedois se joindroient à eux au premier mouvement qu'ils feroient paroître: qu'il étoit assuré d'ailleurs d'un secours considerable des anciens Alliés de la Suede: mais que quand même ils n'auroient pas des Troupes égales en nombre à celles des Danois, ils étoient encore trop forts, ayant la mort de leurs Compatriotes à venger, & leur propre vie à défendre, & que pour lui, il aimoit mieux la perdre l'épée à la main, que de

1521. l'abandonner lâchement à la discretion d'un ennemi perfide & cruel.

Les Dalécarliens répondirent à ce discours par mille cris pleins de fureur & de menaces contre Christierne & contre tous les Danois, il sembloit que ce fussent les premieres nouvelles qu'ils apprissent du massacre de Stokholme, tant le discours & la presence de Gustave avoient excité de douleur, & de ressentiment dans leurs esprits. Ils jurerent hautement de venger la mort de leurs Compatriotes. On résolut sur le champ de ne plus reconnoître Christierne, & de faire main-basse indifferemment sur tous les Danois qu'on rencontreroit. Ce n'est pas que quelques-uns de ces Paysans ne voulussent d'abord s'opposer à cette révolte, sous prétexte qu'il en

falloit communiquer avec les autres Villages, soit qu'ils fussent gagnés par les Danois, ou que par des vûës de prudence, ils craignissent d'irriter un Prince puissant & victorieux. Mais toute l'assemblée en fureur rejetta avec indignation un avis si timide. Les plus violens & ceux qui se déclarerent pour la Guerre furent écoutés avec un applaudissement general. On courut de tous côtés aux Armes, & ces Paysans prierent Gustave de les commander, charmés de sa bonne mine, & pleins d'admiration pour la grandeur de sa taille, & pour la force apparente de son corps. 1521.

Mais rien ne les détermina davantage à suivre avec confiance ce jeune Seigneur que l'observation que les anciens du Village firent que le Vent de Nord avoit Loc. l. 6.

1521. continuellement soufflé pendant qu'il les avoit harangués : c'étoit parmi ces Peuples grossiers un signe infaillible d'un heureux succès. Ainsi sans déliberer plus long-tems, & croyant qu'ils ne pouvoient differer sans aller contre les ordres du Ciel, qui venoit de se declarer si visiblement en faveur de Gustave : ils formerent sur le champ un Corps de quatre cens hommes, & dans ce nombre ils en choisirent seize des mieux faits, & des premieres familles, qu'ils présenterent à ce Seigneur pour lui servir de Gardes, & comme des marques de l'autorité qu'ils venoient de lui déferer.

1521. Janvier. Gustave voulant profiter de l'ardeur qu'ils faisoient paroître, les mena droit contre le Gouverneur de la Province. Il étoit de son interêt de le prévenir &

de le mettre hors d'état de s'op-
poser à la révolte des autres 1521.
Villages. Dans cette vûë il partagea sa troupe en plusieurs bandes, afin de mieux cacher sa marche & son dessein ; & à la faveur de la nuit & des Bois, il arriva au pied de son Château avec ses Dalécarliens qui s'y étoient rendus secrettement par differentes routes. Les ténebres & la surprise d'une attaque imprévûë, favoriserent son entreprise : le Château fut emporté par escalade. Quelques Soldats Danois qui composoient la Garde du Gouverneur, & la plûpart de ses domestiques qui s'étoient mis en défense, furent sacrifiés à la premiere fureur des Dalécarliens. Gustave eut bien de la peine à arracher de leurs mains le Gouverneur, qui paya par sa prison l'imprudence de s'être

1521. tenu dans un Pays de conquête, & parmi une Nation si feroce, sans une Garnison convenable à sa sûreté & à sa Dignité. Gustave abandonna ses biens au pillage : on traita peu differemment plusieurs Marchands Danois, qui depuis la nouvelle domination de Christierne étoient venus trafiquer dans cette Province. Les étoffes les plus riches devinrent la proye du Paysan Dalécarlien, qui s'en habilla à sa mode. On tua ceux qui étoient employés à lever les nouveaux impôts que Christierne avoit établis : Gustave dissimuloit, & peut-être même qu'il n'étoit pas faché de ces excès qui ne servoient qu'à rendre les Dalécarliens plus irréconciliables avec les Danois.

Quoique cette entreprise ne fut pas considerable, elle ne laissa

ſa pas de diſpoſer les Payſans en faveur de Guſtave ; & ils lui donnerent des loüanges d'autant plus volontiers, que chacun le prenoit pour témoin de ſon courage, & de la valeur qu'il avoit fait paroître dans cette occaſion. Le bruit & le ſuccès de cette expedition fit déclarer en peu de jours preſque toute la Province en ſa faveur. Les Payſans abandonnoient en foule leurs Villages pour ſe rendre auprès de lui, les uns dans l'impatience de ſe venger des Danois ; les autres attirés par l'eſpérance du butin, ou ſimplement émûs par la nouveauté, & emportés par le penchant naturel qu'ils avoient pour toutes les entrepriſes hardies & extraordinaires 1521.

Pluſieurs Gentilshommes Suedois, & entr'autres Olaï, Laurens Erici, Fredage & Jonas de

1521. Nederbi, qui étoient proſcrits par Chriſtierne, & qui s'étoient refugiés comme Guſtave dans cette Province, ſe jetterent dans ſon Armée comme dans un azile. Il en fit des Officiers pour commander ces Milices, qui combattoient ordinairement avec plus d'impétuoſité que d'ordre. Il parcourut enſuite avec une diligence extrême l'Helſingland, la Medelpadie, l'Angermeland, le Gueſtricland, & la Bothnie. Il fit ſoûlever toutes ces petites Provinces, qui ſont la plûpart ſans Villes conſiderables; & il s'en aſſûra par le bon ordre qu'il mit à faire fortifier les paſſages des Montagnes qui en ſont les principales fortereſſes.

Il groſſit ſon Armée dans ſa marche par le concours des Payſans qui venoient en foule ſe rendre auprès de lui, ſouvent mal-

gré leurs Seigneurs particuliers. 1521.
Il abolit les impôts que Chriſtierne avoit impoſés, & il établit des Commiſſaires pour recevoir les tributs ordinaires qu'il deſtina pour la ſubſiſtance de ſes Troupes. Il dépêcha enſuite ſécrettement des Emiſſaires dans toute la Suede pour diſpoſer la Nobleſſe & les Payſans à prendre les Armes ſi-tôt qu'il entreroit dans les Provinces. Il gagna même par des négociations ſécrettes la plûpart des Officiers Suedois qui ſervoient ſur la Flotte de Norbi, ou dans les Troupes du Viceroi : enfin il n'oublia rien pour augmenter ſes forces, & pour diminuer celles de ſon ennemi, & il ne ſe diſpoſa à entrer dans le cœur du Royaume, que l'orſqu'il ſe crut preſque auſſi aſſûré de tous les Suedois qui étoient dans l'Armée

de ce Prélat, que de ses Dalé-
1521. carliens.

Ce Viceroi n'étoit presque occupé que du soin d'amasser de l'argent pour fournir à ses plaisirs. Il n'avoit poursuivi la Viceroyauté que dans l'espérance de pouvoir piller impunément des gens que la politique de son Maître vouloit affoiblir & ruiner, & il ne se feroit jamais chargé du Gouvernement, s'il eût prévû qu'il eût eu d'autres ennemis à combattre que des Peuples désarmés, & qui ne se défendoient point. Il n'apprit la révolte des Dalécarliens qu'avec beaucoup de surprise & d'inquiétude. Ce qu'il y avoit de Troupes Danoises dans le Royaume étoient fort affoiblies par le peu de discipline & par la désertion. Les Suedois qui avoient pris parti ou de l'emploi

dans ses Troupes, lui étoient suspects, & il n'étoit gueres plus 1521.
assuré des Troupes auxiliaires & des Etrangers, qui pour l'ordinaire dans les Guerres Civiles, sont toujours prêts à changer quand ils trouvent un parti plus avantageux. La valeur de Gustave lui étoit redoutable, il craignoit le courage & le ressentiment de ce jeune Seigneur, mais il appréhendoit encore davantage l'indignation de Christierne, toujours terrible dans sa colere; & qui punissoit les malheureux succès comme les méchantes intentions.

Il dépêcha un Courier à ce Prince pour lui apprendre le soûlevement des Provinces du Nord, & il rappella en même tems auprès de lui ce qu'il avoit de Troupes qui étoient dispersées en différens endroits du

1521. Royaume. Les Danois déferent à ses Ordres, quoi qu'à regret. Ils avoient peine à quitter des lieux où ils s'enrichissoient aux dépens du peuple, & où ils exerçoient impunément toute sorte de violence. Mais la plûpart des Troupes auxiliaires refuserent de se mettre en campagne, sous prétexte de la paye qui leur étoit dûë. Ils se rendirent maîtres des Villes & des Châteaux où ils étoient en Garnison, & ils s'y renfermerent moins pour défendre & pour conserver ces Places au nom du Roi de Dannemarc, que dans la vûë de s'en servir comme d'ôtages pour le payement de leur solde, & peut-être dans le dessein d'en traiter ensuite plus utilement avec le parti victorieux.

Christierne n'apprit les mouvemens de Suede qu'avec beau-

coup d'inquiétude & de chagrin, il ne se voyoit pas en état de passer dans ce Royaume, ni même de se défaire des Troupes qu'il avoit en Dannemarc. Tout le Royaume étoit plein de mécontens. Ce Prince devenu encore plus farouche depuis le massacre de Stokholme, ne gardoit plus de mesure avec ses Sujets ; il étendoit indifferemment son autorité sur les biens, & même sur la vie des Danois, sans consideration pour la dignité des personnes, & sans égards pour les Loix, ni pour les Priviléges du Pays. Il avoit fait mourir sur de foibles soupçons, & sans aucune formalité plusieurs Gentilshommes, & il n'avoit pas moins offensé les Evêques & tout le Corps du Clergé par les loüanges qu'il donnoit publiquement au Docteur Luther, qui sous

1521.

1521. prétexte de blâmer les abus qui se commettoient en Allemagne dans la publication des Indulgences, condamnoit hautement les richesses & la puissance temporelle des Ecclesiastiques.

La Cour de Rome se servoit ordinairement en Saxe des Religieux Augustins, pour publier les Indulgences, ce qui leur procuroit beaucoup d'autorité, & même un interêt considérable. Les Jacobins sous le Pontificat de Leon X. leur enleverent cette Commission. Ces Religieux pour se faire valoir dans leur nouvel emploi, & peut-être pour porter plus loin que n'avoient fait les Augustins, le produit de leur Mission, exageroient dans leurs Sermons les vertus & l'efficacité des Indulgences en des termes qui ne convenoient ni à l'intention de l'Eglise, ni à l'esprit

l'esprit de la Bulle dont ils é- 1521.
toient porteurs. D'ailleurs ces fortes de Collecteurs menoient une vie peu réguliere. On prétend qu'ils tenoient leurs Bureaux dans des Cabarets, qu'ils y dépensoient souvent en Festins l'argent qui provenoit de la pieté des Fideles, & que le peuple par dévotion s'épargnoit sur ses propres necessités.

Martin Luther Religieux Augustin, Docteur & Professeur dans l'Université de Wirtemberg sous prétexte d'être touché de ces désordres; mais en effet pour venger ses Confreres, commença à invectiver dans ses Sermons contre l'abus que ces Quêteurs faisoient de leur pouvoir. C'étoit un homme sçavant, éloquent, plein de feu, hardi & opiniâtre, entêté de sa science & de ses opinions, uniquement

1521. sensible à cette sorte de gloire que l'on acquiert par des sentimens nouveaux, intrépide & incapable de se retracter jamais. Il se contenta d'abord de prêcher contre la maniere peu édifiante dont on publioit ces graces extraordinaires; mais ayant été aigri par les injures & les menaces des Jacobins, il remonta jusqu'à l'origine & aux fondemens des Indulgences.

Il publia des opinions nouvelles sur la matiere de la justification, de la rémission des péchés, de la Pénitence & du Purgatoire; il attaqua ensuite l'autorité du Pape, d'où ses Adversaires tiroient les principales preuves en faveur des Indulgences.

Il enseigna dans ses Ecrits, & il prêcha dans ses Sermons, que la Foi seule justifioit, que la

Pénitence consistoit uniquement dans une douleur sincere, & 1521.
que la Confession étoit un détail inutile de ses fautes ; que pour obtenir la rémission de ses pechés, il suffisoit de croire avec une foi vive qu'ils nous étoient remis ; que les Indulgences n'étoient ni de conseil, ni de précepte, & qu'elles étoient également inutiles en ce monde & en l'autre ; que le Purgatoire n'étoit qu'une invention moderne des Moines, pour tirer de l'argent du Peuple ; que la Messe n'étoit point un Sacrifice, qu'elle étoit inutile aux morts, & qu'on devoit la celebrer, & toutes les Prieres de l'Eglise en Langue vulgaire ; & sur tout qu'on devoit rendre au Peuple la Communion sous les deux especes.

Le Pape allarmé de ces opinions nouvelles, qui sembloient

1521. exposer à l'examen des Peuples la nature & l'étenduë de sa puissançe, crut étouffer tout d'un coup une Doctrine si dangereuse, en condamnant Luther comme Hérétique, & il fit même solliciter puissamment l'Electeur de Saxe par Jerôme Aleandre son Nonce, de lui livrer ce Moine séditieux, afin de le faire punir comme un perturbateur de la Religion.

Luther pour se défendre contre la Cour de Rome, & pour interesser le Duc de Saxe & tous les Magistrats séculiers dans sa défense, publia de nouveaux Ouvrages aussi contraires à la puissance du Pape, qu'ils étoient favorables aux Princes Souverains. Il écrivit contre le célibat des Prêtres & contre les vœux Monastiques. Il enseignoit qu'il n'y avoit point d'autres vœux

qui puſſent obliger les Chrétiens que ceux du Baptême. Il invectivoit contre la Hierarchie qu'il prétendoit être une domination tyrannique : il ſe déchaînoit ſur tout contre la corruption de la Cour de Rome, & contre les richeſſes exceſſives de l'Egliſe : il exhortoit dans ſes Livres & dans ſes Sermons les Princes Souverains à ſe rendre maîtres des fonds & de tous les biens des Evêchés, des Abbayes & des Monaſteres, ſi ce n'eſt que les Evêchés fuſſent érigés en Principautés ſéculieres, & dans ce cas il exhortoit l'Evêque à ſe marier, & à ne point ſouffrir dans les Terres de ſes dépendances, des gens qui ſous le prétexte ſpécieux du célibat s'attachoient à une puiſſance étrangere. Il vouloit qu'on changeât les Couvents en des Ecoles pu-

1521.

bliques, ou en des Hôpitaux ;
1521. qu'une partie des grands biens de ces Maisons fussent appliqués à l'entretien des Pasteurs, des Recteurs, & des Officiers qui seroient chargés du soin des Malades, des Pauvres & des Orphelins, & que le reste fût employé par le Prince aux besoins de l'Etat, & au soulagement du Peuple.

Ces dernieres opinions firent plus de Sectateurs à Luther, que les premieres propositions qu'il avoit avancées sur la matiere obscure & épineuse de la justification & du merite des bonnes œuvres. Plusieurs Princes en Allemagne s'emparerent, sous prétexte de cette Doctrine, des biens Ecclesiastiques qui étoient à leur bienséance. Le Roi de Dannemarc usurpa à leur exemple une partie des biens de l'Ar-

chevêché de Lunden, comme s'il eût déja fait profession ouverte de cette nouvelle Religion. 1521.

Le Clergé de Dannemarc pour se venger de la dureté de son regne, & peut-être même pour disposer le peuple à la révolte, fit courir une Prophetie de sainte Brigitte, qui marquoit qu'un Roi de Dannemarc seroit chassé de ses Etats, à cause de ses cruautés. Tout le monde faisoit avec plaisir l'application de cette Prophetie à Christierne. Mais ce Prince l'ayant appris, s'en moquoit publiquement. Il disoit à ses Courtisans que cette Dévote écrivoit régulierement tous les matins les songes de la nuit, qu'elle prenoit pieusement pour des révelations. Il affectoit de railler sur le chapitre de cette Sainte, soit par indévotion, ou

1521. ce qui eſt plus vrai-ſemblable ; pour décrier par ces mépris affectés une prédiction, qui vraye ou fauſſe pouvoit toujours produire des effets dangereux dans l'eſprit des Peuples.

Ce Prince vit bien cependant que parmi le mécontentement général de tous ſes Sujets, il ne pouvoit pas s'éloigner de Coppenhague, ni ſe défaire de ſes Troupes ſans s'expoſer à une révolte: il écrivit au Viceroi de Suede de faire marcher ſon Armée pour remettre les mutins dans leur devoir, & il fit dire en même tems à Guſtave qu'il feroit mourir ſa mere & ſa ſœur dans les plus cruels tourmens, s'il apprenoit qu'il parut encore à la tête des rebelles.

Guſtave ſans s'allarmer de ces menaces s'avançoit toujours ſuivi de ſes Dalécarliens, il paſſoit

indifferemment au fil de l'épée tous les Danois qu'il rencontroit 1521.
& même les Suedois qui étoient dans leur parti ou dans celui de l'Archevêque. Ses Troupes grossissoient tous les jours pendant sa marche. Il se vit en peu de tems une Armée de plus de quinze mille homme, tous animés de son courage & de son ressentiment, & résolus de vaincre ou de mourir. Il leur fit prendre la route de Westmanie. Le Viceroi s'avança de son côté à la tête de son Armée jusqu'à la Riviere de Brunebec, dans le dessein de l'arrêter & de le combattre au passage de cette Riviere.

Mais à peine fut-il arrivé au bord de ce Fleuve, qu'il vit paroître Gustave de l'autre côté à la tête de sa Cavalerie, & prêt à tenter le passage l'épée à la main. Le Viceroi n'eut pas plû-

1521. tôt reconnu la résolution de ce Seigneur, & la contenance de ses Troupes, qu'il se retira avec précipitation, & abandonna lâchement un poste où il pouvoit combattre avec avantage, soit qu'il se sentît incapable de donner les ordres nécessaires, & de commander dans le tumulte & la chaleur de l'action, ou qu'il n'osât se confier aux Suedois, qui étoient en grand nombre dans ses Troupes. Il se retira d'abord dans le Château de Vesteras qui étoit proche; cependant ne se croyant pas encore en sûreté, si près de Gustave, & craignant d'être assiegé dans cette Place, il y laissa la meilleure partie de ses Troupes pour la défendre, & il retourna à Stokholme. Il s'enferma dans le Château de cette Ville, & il se plongea tout de nouveau dans les

plaisirs, sans vouloir entendre parler d'affaires, comme si en se cachant, & en fermant les oreilles aux mauvaises nouvelles, il eût arrêté les progrès des ennemis. 1521.

Gustave profita de sa retraite, il fit jetter un Pont sur la Riviere, toutes ses Troupes passerent dessus sans aucun obstacle, & marcherent en même tems du côté de Vesteras, Capitale de la Westmanie. Il étoit également dangereux de laisser derriere lui une Place de cette importance, ou de s'y arrêter trop long-tems, pour en former le Siege: la plûpart de ses Troupes étoient composées de Paysans peu propres pour ce genre de combat: il n'avoit ni poudre ni canon, il y avoit dans la Place une Garnison nombreuse & peu differente d'une Armée, & la longueur &

1521. la difficulté d'un Siege pouvoient rebuter les Dalécarliens, & ruiner ses desseins.

Pour se tirer de cet embarras, il résolut d'essayer par une action hardie & par un stratagême, de réüssir dans une entreprise qu'il croyoit impossible par les regles ordinaires de la Guerre : il détacha ce qu'il avoit de Cavalerie sous la conduite de Laurens Erici son Lieutenant, avec ordre de s'avancer à la faveur des Bois le plus près qu'il pourroit des Portes de la Ville : il laissa Olaï son autre Lieutenant avec la meilleure partie de son Infanterie derriere une Montagne proche le Village de Ballunga, & il lui commanda de le suivre au petit pas : il prit ensuite les devants à la tête de trois mille hommes, comme si ces Troupes eussent composé toute son Armée.

Il parut sur le soir à la vûë de la Place, & il se retrancha aussi-tôt proche la Chapelle de Saint Olaüs avec toute la diligence & les précautions apparentes d'un homme qui craint d'être attaqué, & qui fuit le Combat; les Danois ayant apperçû le petit nombre de ses Troupes, détacherent toute leur Cavalerie, comme il l'avoit prévû, pour le charger. Gustave après une legere résistance se battit en retraite, pour gagner des défilés, & pour attirer insensiblement les Ennemis dans le gros de son Infanterie qui s'avançoit à son secours. Les Danois séduits par cette retraite qu'ils prenoient pour une fuite & une déroute, sortirent en tumulte de Vesteras pour avoir part à la défaite d'un ennemi, qu'ils croyoient trouver en désordre & épouvanté. Il

1521.

1521. ne reſta dans la Ville que ce qu'il y avoit de Troupes Suédoiſes dans leur parti, & la Garniſon Danoiſe du Château que le Gouverneur empêcha de ſortir.

Guſtave les ayant attirés aſſez loin de la Ville pour donner lieu à Erici d'éxecuter ſes Ordres, fit ferme. Il ſe mit l'épée à la main à la tête de toute ſon Infanterie qui l'avoit joint, & ſe tournant vers ſes Dalécarliens avec un air terrible, & qui ſembloit ne reſpirer que la vengeance de la mort de ſon pere : *Souvenez-vous, mes amis*, leur dit-il, *de la cruauté & de l'avarice de nos tyrans, & vous verrez qu'il ne nous reſte qu'à vaincre ou à mourir avant la ſervitude.*

Les Dalécarliens ne répondirent à ce diſcours que par mille cris pleins de fureur. Ils firent d'abord pleuvoir une grêle de

Flêches ſur les Danois, ils ſe pouſſerent enſuite l'épée à la 1521.
main au milieu de leurs Bataillons. La terre fut en peu de tems couverte de morts : on ſe battoit de part & d'autre avec toute la fureur & l'opiniâtreté qui ſe trouvent entre deux Nations voiſines & ennemies qui combattent pour l'Empire & la liberté. Guſtave ſe trouvoit par tout,& en même tems qu'il chargeoit les ennemis comme le moindre de ſes Soldats, il donnoit ſes Ordres avec cette préſence d'eſprit, ſi rare & ſi néceſſaire dans ces occaſions. Le combat ſe maintenoit par le courage & la valeur des deux partis: Mais comme il ſemble qu'il ſe rencontre toujours plus d'ardeur dans des Peuples qui ſe révoltent & qui prennent les Armes pour recouvrer leur liberté, les

Suedois firent de si puissans efforts, que les Danois furent contraints de plier, & de songer à regagner les murailles de Vesteras.

1521.

Ils se retiroient cependant en bon ordre, lorsqu'ils se trouverent chargés par la Cavalerie d'Erici, qui leur avoit coupé le chemin. On recommença le combat, que la nécessité de vaincre ou de mourir rendoit encore plus furieux. Les Danois attaqués de tous côtés, reprirent du courage dans le désespoir de sauver leur vie, & ils combattoient comme des gens qui songeoient moins à se défendre qu'à tuer & à faire acheter leur mort par celle d'un ennemi; la plûpart furent taillés en pieces, il y eut peu de prisonniers: le Dalécarlien impitoyable & acharné, tuoit tout, sans faire de quartier, & sans que ses

ses Officiers pussent l'arrêter. 1521.

La Cavalerie d'Erici poursuivit les fuyards si vivement qu'elle entra avec eux dans Vesteras, à la faveur des Suedois qui étoient de la Garnison & du parti des Danois, mais qui se déclarerent pour Gustave, si-tôt qu'ils le purent avec sureté. Ces Troupes ne furent pas plûtôt dans la Ville, qu'elles se débanderent à la faveur de la nuit, & coururent au pillage, sans que leurs Officiers pussent les arrêter, ni même trouver un assez grand nombre de Soldats, pour poser des Corps de Garde, & pour prendre les précautions qui pouvoient assurer leur Conquête; ils se jetterent en foule dans plusieurs maisons de Marchands, qui faisoient commerce d'Eau-de-vie, & de Vins de liqueurs. Les Dalécarliens que commandoit Gustave, ayant

1521. appris que leurs Camarades étoient dans une si douce occupation, abandonnent leurs Enseignes, & malgré leurs Officiers se jettent en foule dans la Ville, pour avoir part à une Liqueur qui fait la premiere passion & les plus sensibles plaisirs de ces Peuples Septentrionaux.

Le Gouverneur du Château ayant apperçû ce désordre, sortit à la tête de sa Garnison, pour charger les Suédois, ses Soldats mirent d'abord le feu à plusieurs Maisons, pour augmenter le tumulte & la confusion : Ils entrerent ensuite dans la Ville l'épée à la main, & ils tuerent sans peine plusieurs Dalécarliens qu'ils trouvoient la plûpart yvres, sans Armes & sans défense. Gustave ayant appris ce desordre, accourut aussi-tôt dans la Ville, il fut au desespoir de voir massacrer

ses Soldats, presque en sa pré- 1521.
sence, & sans en pouvoir trouver qui fussent en état de s'opposer aux ennemis. Il commanda à Olaï de se baricader dans la principale ruë, & de faire tête aux Danois avec ce qu'il avoit d'Officiers & de Volontaires auprès de lui, pendant que de son côté il couroit par toute la Ville, pour arrêter le pillage, & pour rassembler ses troupes qui sembloient avoir disparu. La plûpart de ses Soldats cachés au fond des caves, & ensevelis dans le vin & dans l'eau de vie, fuyoient presque également leur Général & les ennemis. Gustave suivi de ses Gardes descend luimême dans les Caves & les Celliers, brise les tonneaux, répand les liqueurs & l'eau de vie, & par cette précaution que les Dalécarliens trouvoient injuste &

cruelle, il les arracha de ces lieux enchantés, & il repoussa enfin les Danois jusques dans le Château, plûtôt encore par sa presence, que par les Armes de ses Soldats.

1521. 29 Avril. Il fit ensuite pressentir le Gouverneur du Château, pour voir s'il seroit disposé à traiter de sa Place, mais l'ayant trouvé ferme & inébranlable, il se contenta de bloquer cette Forteresse, il ne voulut ni hazarder une attaque qui auroit peut-être rebuté ses Troupes, ni s'arrêter à former un Siége, de peur de donner le tems aux Danois de se reconnoître. Il fit faire seulement des lignes de contrevallation autour de cette Place pour empêcher les sorties, & les secours que l'on y eût pû jetter. Il prit le premïer un picq pour remuer la terre, il fut aussi-tôt suivi & imi-

té par tous les Officiers de son Armée, & les Bourgeois de la Ville mêlés avec ses Soldats y travaillerent avec tant d'ardeur, qu'en moins de deux jours ils éleverent ces retranchemens en quelques endroits de plus de vingt-quatre pieds d'hauteur. 1521.

Gustave n'eut pas plûtôt donné les ordres necessaires pour empêcher qu'on ne jettât du secours dans cette Place, qu'il se remit en Campagne. Plusieurs Seigneurs & Gentilshommes à la tête de leurs Vassaux, se rencontrerent sur sa route, & se joignirent à ses Troupes. Soixante-dix Officiers Suédois abandonnerent tout d'un coup le parti du Viceroi, & se jetterent dans l'Armée de Gustave. On commença à regarder ces avantages comme le commencement d'une grande révolution. Il sembloit que la

1521. prise de Vesteras fût le signal dont on étoit convenu pour faire soulever toute la Suéde. Aruide, Seigneur considerable dans la Gotie Occidentale, Laurens Petri de Sudermanie, & Olaus Bonde de Nericie, vinrent l'assûrer que la Noblesse & le Peuple de leurs Provinces, n'attendoient que sa présence pour prendre les Armes, & pour se déclarer en sa faveur : ceux même qu'un excès de timidité, ou que la puissance & le voisinage des Danois tenoient encore en apparence sous leur domination, l'assistoient sécrettement de leurs avis & de leur argent : tout le monde avoit les yeux tournés sur lui & sur son merite, & la dureté de la domination Danoise lui attiroient les vœux de tous les Suédois.

Gustave se voyant à la tête

d'une Armée, & d'un parti si puissant résolut de faire plusieurs entreprises en même tems, afin que le bruit & la nouvelle de ses Conquêtes entraînassent tous les peuples dans son parti, sans que les Danois sçussent où porter leurs Armes. Il renvoya ces Seigneurs qui l'étoient venu trouver dans leurs Provinces, & il les fit accompagner par des détachemens de son Armée qu'il leur donna pour commencer la Guerre, & pour appuyer la révolte & le soulevement des Peuples. Aruide par son ordre assiégea le Château de Vadestene dans la Gotie Orientale, Laurens Petri la Ville de Nicopinc, & Olaus Bonde Orebro Capitale de la Nericie. Olaï & Erici investirent en même tems la Ville d'Upsal; la Place étoit grande, fort peuplée, mais pref-

1521.

que sans murailles, & sans au-
1521. tre fortification que quelques Tours anciennes du côté de l'Archevêché. L'Archevêque qui en étoit Seigneur, y avoit mis quelques Troupes & un Gouverneur, plutôt cependant pour faire voir aux Habitans qu'il ne les abandonnoit pas, que dans l'espérance de conserver cette Ville si elle étoit attaquée. En effet les Soldats de la Garnison n'eurent pas plûtôt apperçû les Dalécarliens l'épée à la main descendre dans le fossé, & prêts à monter à l'assaut, qu'ils abandonnerent le Rampart après avoir fait leur décharge, les Dalécarliens entrerent sans résistance dans Upsal, & corrigés par ce qui leur étoit arrivé à la prise de Vesteras, ils poursuivirent les Danois sans s'arrêter au pillage, la plûpart de la Garnison fut

fut taillée en pieces, & le Gouverneur en s'enfuyant reçut un coup de Flêche, dont il mourut peu de jours après. 1521.

Gustave ayant appris que ses Troupes étoient dans Upsal, s'y rendit en diligence; il conserva avec soin la Maison & les biens de l'Archevêque, soit qu'il prétendit par ces égards le rendre suspect aux Ministres Danois, ou le gagner & l'attirer dans son parti. Il dépêcha ensuite un Officier au Consul de Lubec, pour lui faire part de l'heureux succès de ses Armes, & pour le faire souvenir en même tems des secours qu'il lui avoit promis de la part de la Regence. Son Agent répréſenta à ce Magistrat de quel intérêt il étoit à la Republique & à toutes les autres Villes Anséatiques, que la Suéde fût toûjours séparée & ennemie du 18 May.

1521. Dannemarc ; que la Régence de Lubec ne pouvoit trouver de conjonɛture plus favorable pour rétablir les affaires de ce Royaume, que Guſtave s'étoit déja rendu maître de pluſieurs grandes Provinces, & qu'il avoit fait toutes ces Conquêtes à la tête des Dalécarliens, mais que ces Payſans ſervant la plûpart ſans paye, ſervoient auſſi ſans aucun engagement, & qu'il n'ignoroit pas que les Peuples qui commencent une révolte, & qui entreprennent la Guerre avec le plus de chaleur, ſont ceux qui ordinairement s'en laſſent le plus promptement. Que ſon Maître avoit beſoin d'une Flotte pour aſſiéger Stokholme & les autres Villes Maritimes du Royaume, & de quelques Troupes reglées pour ſoutenir la Guerre, & que ce Seigneur eſperoit avec ce ſe-

cours chasser bien-tôt les Danois
de toute la Suéde. 1521.

Le Consul de Lubec rendit compte de ses demandes à la Regence : Mais ces Républiquains trouverent que leurs interêts avoient changé avec la fortune de Gustave : La rapidité des Conquêtes de ce Seigneur, son courage & le génie élevé qu'il faisoit paroître, commençoient à les inquiéter, & Christierne au contraire cessoit de leur être redoutable par la conduite violente qu'il tenoit avec ses Sujets.

L'Agent de Gustave avançoit peu dans sa Négociation, heureusement il rencontra à Lubec un ancien Colonel Allemand appellé Etienne de Sassi, de ces gens qui font la Guerre comme un métier, & qui sont toujours prêts à mettre leur vie en commerce, sans s'informer autre-

ment du parti qu'ils embrassent.
1521. L'Envoyé de Gustave traita avec lui au nom de son Maître, & moyennant une somme d'argent dont ils convinrent, & sur laquelle ce Suedois lui fit des avances considérables, le Colonel s'engagea de débarquer en Suede avant la fin du mois d'Août, à la tête de douze cens hommes. L'Agent de Gustave lui fit part aussi-tôt de ce Traité, & il lui manda qu'il demeuroit à Lubec pour achever de déterminer la Régence à se déclarer en sa faveur; mais il lui marqua en même tems qu'il appercevoit qu'il n'auroit pas tant de peine à réüssir auprès de ces Republiquains, si ses Conquêtes n'avoient pas été si rapides, & si le succès de son entreprise leur paroissoit encore douteux.

Gustave n'avoit eu jusqu'ici

qu'à se loüer de la fortune, tout lui avoit succedé au-delà même 1521.
de ses espérances; il se voyoit à la tête d'une Armée considerable, avec laquelle il venoit de se rendre Maître de la moitié du Royaume, le reste de la Suede n'attendoit que sa présence pour se déclarer, lorsqu'au milieu de ses Conquêtes il se vit abandonné tout d'un coup, par la plus grande partie de ses Troupes; les Paysans lui demanderent leur 10 de
congé pour aller faire la moisson Juillet.
dans leurs Provinces. Gustave malgré la nécessité de ses affaires, ne put refuser des gens qui le servoient volontairement, & à qui il devoit même toute son autorité; il consentit de bonne grace à leur départ, sur la promesse qu'ils lui firent de revenir même en plus grand nombre après la moisson, & il ne se reser-

1521. va pour ſa Garde & pour la ſureté de la Ville d'Upſal qu'une Compagnie de Cavalerie, & ſix cens hommes d'Infanterie, la plûpart Dalécarliens, qui s'attacherent à ſa fortune, & qui ne voulurent jamais l'abandonner.

Il demeura à Upſal, qui étoit comme le centre de ſes Conquêtes: de là il donnoit les ordres néceſſaires dans les Provinces qui s'étoient déclarés en ſa faveur, & dans celles ou ſes Lieutenans faiſoient la Guerre pour lui, il travailloit en même tems à déſunir ſes ennemis par des négociations ſécrettes, juſqu'à ce qu'il fût en état de les réduire par la force.

L'Archevêque lui étoit ſur tout redoutable par le nombre de ſes Vaſſaux & de ſes partiſans; il ſoutenoit lui ſeul le parti de Chriſtierne, par le crédit de

ſa Maiſon, & par l'autorité qu'il avoit ſur le Clergé. Il écrivoit dans les Provinces, il faiſoit agir ſes parens & ſes amis pour retenir les Peuples ſous l'obéïſſance du Roi de Dannemarc. Guſtave rencontroit dans la perſonne ſeule de ce Prélat, un ennemi vigilant, & qui lui donnoit plus de peine que tous les Danois enſemble ; il ne laiſſa pas d'entreprendre de le détacher de leur parti ; il mit dans ſes interêts deux Chanoines d'Upſal, qui ſe flatoient d'avoir beaucoup de crédit ſur l'eſprit de ce Prélat. Guſtave leur accorda publiquement un ſauf-conduit, ſous prétexte qu'ils demandoient à ſe retirer auprès de leur Archevêque, & il les chargea ſecrettement d'une Lettre qui étoit ſoûmiſe & reſpectueuſe, & telle qu'il convenoit, pour flatter l'humeur

1521.

altiere & fastueuse de ce Prélat.
1521. Il le conjuroit dans sa Lettre de vouloir bien ne plus s'opposer à la liberté de sa Patrie ; il lui offroit ensuite de la meilleure grace du monde de lui rendre sa Ville d'Upsal & tous ses biens, sans éxiger d'autre condition, sinon qu'il voulût bien passer dans son parti, & en être le Chef, & il l'assura que tout le monde déféreroit avec plaisir à ses ordres, & que pour lui il ne se réserveroit que la gloire d'exécuter ses avis & ses conseils.

Les deux Chanoines étant arrivés à Stokholme, présenterent la Lettre de Gustave à l'Archevêque, & ils hazarderent même de se loüer de sa modération pour pressentir le goût & l'inclination de leur Prélat. L'Archevêque rejetta la Lettre & leurs offices avec beaucoup de mépris

& d'indignation ; la crainte que les Danois ne le ſoupçonnaſſent d'écouter ſes propoſitions, lui fit porter auſſi-tôt les Lettres au Viceroi, il lui livra en même tems les deux Chanoines qui en étoient porteurs, & il demanda qu'on les fît mourir comme des traîtres & des eſpions. 1521.

Le Viceroi qui ne ſçavoit répandre le ſang de ſes ennemis que lorſqu'il les trouvoit déſarmés, ne ſe feroit pas fait grande violence pour lui donner cette ſatisfaction ; mais il craignoit d'offenſer le Clergé qui perſévéroit preſque ſeul dans le parti des Danois ; il apperçut même que l'Archevêque ne demandoit leur mort avec tant d'empreſſement, que pour éloigner le ſoupçon qu'on pourroit avoir qu'il fût capable d'entretenir quelque intelligence avec Guſ-

tave ; & d'ailleurs ces Ecclesiastiques épouvantés du peril où
1521. ils se trouvoient, lui protestérent qu'ils ne s'étoient chargés de la Lettre de Gustave que pour obtenir un sauf-conduit, & la liberté de sortir d'une Ville qui n'étoit plus dans son parti ; ils détesterent ensuite la rebellion de ce Seigneur, avec des invectives & en des termes que la crainte de la mort rendoit éloquens ; ils protesterent de demeurer inviolablement attachés aux interêts de Christierne, qu'ils reconnoissoient pour leur Souverain légitime, & pour achever de se justifier, & d'appaiser le Viceroi & l'Archevêque, ils leur dirent que les Paysans avoient abandonné Gustave, & ils leur firent un rapport de l'état de la Ville, & des forces de ce Seigneur, qu'ils diminuerent

encore ſuivant le langage ordinaire des transfuges, pour faire leur cour, & pour être traités plus favorablement. 1521.

L'Archevêque demanda avec empreſſement des Troupes au Viceroi, pour aller ſurprendre Guſtave dans Upſal ; & il lui promit de le ramener priſonnier, ou du moins de le forcer à ſe ſauver encore une fois dans les Montagnes de Dalécarlie. Le Viceroi lui donna trois mille hommes d'Infanterie, & cinq cens Chevaux, qui faiſoient la meilleure partie de la Garniſon de Stokholme : la marche de l'Archevêque fut ſi prompte & ſi ſécrette, qu'il penſa ſurprendre Guſtave dans Upſal, ce Seigneur ne fut averti de ſes deſſeins que deux heures avant ſon arrivée : deux Gentilhommes Suedois, qui étoient encore en ap-

Loc. l. 6.

Suart, Onegrat

1521. parence dans le parti de l'Archevêque, mais que Gustave avoit gagnés, se détacherent sécrettement, & vinrent à toutes jambes l'avertir du péril qu'il couroit : comme la Ville étoit grande & ouverte de tous côtés, & que d'ailleurs les Habitans étoient affectionnés à l'Archevêque, qui étoit leur Seigneur, Gustave ne trouva pas à propos avec le peu de Troupes qu'il lui restoit, d'entreprendre de défendre cette Place, il fit aussi-tôt filer son Infanterie vers la Forêt de Nostan, & il se mit à la queuë avec sa Compagnie de Cavalerie & ses Gardes pour assurer la marche.

A peine étoit-il sorti de la Ville que l'Archevêque y entra à la tête de toutes ses Troupes ; ce Prélat n'eut pas plûtôt apperçu Gustave qui se retiroit, qu'il

le fit pousser par toute sa Cavalerie ; les Danois l'atteignirent 1521.
au guay de Lateby ; son Infanterie déja effrayée d'une retraite précipitée, se débanda à la vûë des ennemis : Ses Cavaliers même, quoique retenus par sa présence, avoient une contenance mal assurée : Tout le monde se pressoit d'avancer & de gagner la Forêt. Son Ecuyer emporté dans ce désordre par un Cheval fougueux, vint tomber sur lui & le renversa dans l'eau, ses Gardes le remonterent. Gustave sans s'étonner du péril ni du nombre des ennemis, fit ferme à la tête de ses Gardes ; ce brave homme remarquable par sa taille avantageuse & par son air intrepide, soûtint presque seul dans ce passage tout l'effort des Danois, pendant que ses Troupes gagnoient la Forêt ; il ne les

1521. vit pas plûtôt en sûreté qu'il se retira, malgré le grand nombre de ceux qui le chargoient. Il ne perdit dans cette occasion que dix ou douze Cavaliers, & ce fut tout l'avantage que l'Archevêque tira d'une occasion, où la fortune & le désordre des Troupes de Gustave lui avoient offert une victoire entiere.

Le péril que ce Prélat lui avoit fait courir, ne fit que rallumer son courage & son ressentiment; il fit dessein de le surprendre à son tour, il rappella une partie des Troupes qu'il avoit données à Arvide, & il leur envoya ordre de se jetter dans les bois qui se trouvoient sur le chemin de
15 Juillet. Stokholme à Upsal; il reçut en même tems les Troupes Allemandes, commandées par le Colonel de Saffi. La plûpart de ses amis allarmés du peril qu'il

avoit couru dans cette occaſion, ſe rendirent en diligence auprès de lui ; la haine qu'on portoit à Chriſtierne, & la crainte de retomber ſous ſa puiſſance, rendoient la perſonne de Guſtave extrêmement chere à tous les Suedois : ce Seigneur ſe vit en peu de jours une Armée nouvelle, & capable de tenir la Campagne ; il campa proche le Château de Rimning, où il ſe retrancha, comme s'il n'eût eu que les mêmes Troupes, avec leſquelles il étoit ſorti d'Upſal, & il prit toutes les précautions néceſſaires pour cacher ſes forces à l'Archevêque, & pour l'entretenir dans l'excès de confiance & de préſomption où il étoit par le petit avantage qu'il avoit remporté. 1521.

Ce Prélat fier de l'avoir fait fuir ſe mit en chemin pour re-

tourner à Stokholme, comme
1521. Gustave l'avoit prévû ; il marchoit avec la même confiance que s'il eût mené son ennemi prisonnier à sa suite ; ses Troupes donnerent dans l'embuscade ; l'Infanterie d'Arvide, qui étoit caché dans les Bois, parut tout à coup, & les chargea avec de grands cris. L'Archevêque qui ne craignoit pas d'ennemis où Gustave n'étoit pas, surpris d'une attaque imprévûë, voulut rentrer dans Upsal, mais il trouva ce Seigneur à son chemin, qui pendant sa marche s'étoit jetté entre la Ville & ses Troupes: la terreur se répandit parmi les Danois qui se voyoient pris en tête & en queuë ; les uns vouloient avancer du côté de Stokholme, & les autres esperoient trouver plus de facilité à rentrer dans Upsal, chacun dans ce désordre

croyoit

croyoit la résistance & le peril moins grand, où il n'étoit pas, & il rencontroit par tout l'ennemi & la mort; la plûpart des Danois furent taillés en pieces, le reste chercha son salut dans la fuite: à peine l'Archevêque qui s'étoit vanté de prendre Gustave prisonnier, put-il ramener la sixiéme partie des Troupes que le Viceroi lui avoit confiées. 1521.

Gustave rentra dans Upsal à la tête de ses Troupes victorieuses, & voyant qu'il n'y avoit plus de mesures à garder avec l'Archevêque, il fit abattre une Tour qui servoit d'ornement & de Forteresse dans l'Archevêché, afin d'empêcher les Danois dans la suite de s'y pouvoir loger.

La Doctrine de Luther commença en ce tems-là à s'introduire dans la Suede, & parmi les

Troupes de Gustave. Les Sol-
1521. dats Allemans l'y porterent d'abord, mais ils ne la firent connoître que par la licence où ils vivoient, & par le mépris qu'ils faisoient paroître pour les Religieux, & pour tout l'Ordre Ecclesiastique. Les deux freres Laurent & Olaus Petri de la Province de Nericie, répandirent ensuite cette Doctrine avec beaucoup de succès. Ils avoient tous deux étudié sous Luther dans l'Université de Wirtemberg; ils apporterent en Suede sa Doctrine & ses Ecrits, & ils les publierent avec tout le zele & la chaleur que l'on a toujours pour les opinions nouvelles, surtout quand on se flatte de combattre d'anciennes erreurs, & d'établir la verité.

Laurent Petri, qui étoit naturellement timide, découvroit

ſes ſentimens avec beaucoup de retenuë & de précaution ; il ſe contentoit de répandre ſecrettement les Livres de Luther, & d'en conferer avec ſes amis particuliers : mais Olaus qui étoit hardi & éloquent, prêchoit publiquement le Lutheraniſme dans l'Egliſe de Stregnez dont il étoit Chanoine & Protonotaire ; il invectivoit dans ſes Sermons contre l'abus que le Clergé & les Religieux faiſoient de leur puiſſance & de leurs richeſſes, & il étoit écouté d'autant plus favorablement, qu'on n'ignoroit pas que l'ambition des Evêques avoit cauſé tous les malheurs de la Suede. 1521.

Il fit enſuite des Conférences, il afficha des Theſes à Upſal, il diſputoit tous les jours dans l'Univerſité de cette Ville : enfin il n'oublia rien pour répandre la

doctrine de son Maître, pendant
1521. le désordre & le trouble des Guerres civiles, tems toujours favorable au changement ou à l'établissement des nouvelles Religions. La jeunesse avide & toujours la dupe des nouveautés, embrassa avec ardeur ces opinions. Il gagna la plûpart des Professeurs & des Écoliers de l'Université qui se firent à leur tour un merite de devenir les Ministres & les Hérauts de cette Doctrine : tout le monde vouloit être instruit de ces nouvelles opinions. La Doctrine de Luther passa insensiblement de l'Ecole dans les maisons des particuliers ; les Familles se partagerent, chacun prenoit parti selon ses lumieres & son inclination, les uns défendoient la Religion Catholique, parce que c'étoit la Religion de leurs peres, & la

plûpart s'y attachoient par le seul merite de son antiquité ; les autres se plaignoient des abus que l'avarice du Clergé avoit introduits dans l'administration des Sacremens, & ils attaquoient ces abus avec d'autant plus d'ardeur qu'ils trouvoient leur interêt à les décrier ; les femmes même entroient dans ces disputes, soit par vanité ou de bonne foi, & par une crainte excessive de n'être pas dans la bonne voye ; tout le monde s'érigeoit en juge de controverse : ce qui étoit resté d'Evêques en Suéde depuis le massacre de Stokholme, plus attentifs aux Conquêtes de Gustave qu'aux soins qu'ils devoient à leurs Dioceses, négligerent ces mouvemens & le progrès du Lutheranisme. Gustave de son côté dissimuloit ces nouveautés, soit qu'il regardât ces disputes com-

1521.

1521. me le fruit du loisir de quelques Théologiens, ou peut-être qu'il ne fut pas fâché que dans un Royaume, où les Evêques lui étoient si opposés, il s'élevât au milieu même du Clergé un parti qui faisoit profession de condamner la puissance temporelle & les grands biens de ces Prélats.

Suart, Onegrat

Gustave après la fuite de l'Archevêque, réünit toutes ses Troupes qui étoient partagées en differens petits Corps d'Armée, & marcha droit à Stokholme : il ne prétendoit pas encore en former le Siége, n'ayant pas de Flotte pour en fermer le Port; mais il en fit seulement approcher son Armée pour tenter si la consternation où étoient les Danois de la défaite de l'Archevêque, ne donneroit point lieu aux amis qu'il avoit dans la Place

d'entreprendre quelque chose en sa faveur. Le Viceroi & l'Archevêque peu assurés de la fidelité des Bourgeois, & craignant de tomber entre les mains de Gustave, resolurent de se sauver pendant qu'ils avoient encore la Mer libre : Ils confierent le Gouvernement de la Place à un ancien Officier qui commandoit la Garnison, & ils se retirerent avec précipitation en Dannemarc, sous prétexte, disoient-ils, de hâter le secours que Christierne leur faisoit esperer tous les jours. Ce Prince faisoit à la verité tous ses efforts pour faire passer une Armée en Suéde : Mais les Danois effrayés du massacre de Stokholme, détestoient son entreprise & son Gouvernement, & lui refusoient toute sorte de secours, sous prétexte qu'ils étoient épuisés par la longueur de la Guerre. 1521.

1521. Guſtave fut ravi d'apprendre que ces deux Prélats fuſſent paſſés en Dannemarc, le Viceroi ſembloit lui abandonner le Royaume par ſa fuite & la retraite de l'Archevêque le défaiſoit d'un ennemi toujours redoutable par ſon crédit ſur le Clergé. Cependant le Gouverneur mit un ſi bon ordre dans Stokholme, que les Bourgeois ne ſe virent pas en état d'entreprendre rien en faveur de Guſtave. Ce Seigneur reçut en même tems un courier d'Arvide, qui lui mandoit qu'il s'étoit rendu maître des Châteaux de Vadeſtene, de Hova, & de Sceninc dans la Gotie Orientale, qu'à l'approche ſeule de ſes Troupes les Villes de Lincopinc, de Norcopinc & de Sudercopinc avoient pris les Armes, & chaſſé les Danois, & qu'il marchoit pour

pour aſſieger le Château de Ste-
gebourg où le Colonel Bernard 1521.
de Milen Allemand de Nation, s'étoit enfermé avec ſon Regiment.

De ſi heureux ſuccès furent balancés par les triſtes nouvelles que Guſtave reçut de la mort funeſte de ſa mere & de ſa ſœur. Chriſtierne irrité de ſes Conquêtes, dont la fuite du Viceroi & de l'Archevêque ne le rendoient que trop certain, fit jetter cruellement ces Dames dans la Mer enfermées dans un ſac, & il ordonna en même tems aux Officiers Danois, qui commandoient dans les Places qui lui reſtoient en Suéde, de faire perir tous les Suédois qui étoient encore dans ſes Troupes, comme autant de traîtres qui étoient aux gages de ſon ennemi; ce qui fut executé avec beaucoup

— d'inhumanité, sur tout par le
1521. Gouverneur d'Abo, Capitale de la Finlandie, qui fit mourir plusieurs Gentilshommes Finlandois de son Gouvernement.

Gustave fut sensiblement touché de la mort de sa mere & de sa sœur, il fit publier dans son Armée, & dans tous les lieux qui reconnoissoient son autorité, qu'on massacrât sans quartier tous les Danois qu'on pourroit prendre, & il fit cette Ordonnance pour rendre Christierne par ces represailles encore plus odieux à ses Sujets même: il laissa la plûpart de ses Troupes autour de Stokholme, dont elles formoient le blocus sous les ordres du Colonel de Sassi & de Fredage, & il se rendit ensuite dans la Gotie Orientale, qui autant par l'habileté que par la valeur d'Arvide venoit de se

déclarer presque toute entiere contre les Danois. Gustave mit des Garnisons dans toutes les Villes qui avoient pris son parti; il fit rétablir en diligence les anciennes fortifications, il en ordonna de nouvelles dans tous les lieux qui en avoient besoin; il établit dans ces Places pour Gouverneurs des gens pleins de zele pour leur Patrie, & la plûpart proscrits par Christierne: toute la Noblesse de la Province se rendit auprès de lui pour lui offrir ses services, & pour le feliciter sur l'heureux succès de ses Armes. Il n'y eut que l'Evêque de Lincopinc, qui chagrin & incertain parmi une si prompte & si heureuse révolution, s'enferma dans son Château de Munquebode, sans oser encore se déclarer en faveur de Gustave. 1521.

C'étoit ce même Prélat qui

avoit heureusement échapé du
1521. massacre de Stokholme ; le péril qu'il avoit couru dans cette occasion lui faisoit envisager tous les partis opposés à Christierne, comme des précipices ; toutes les Conquêtes de Gustave ne le pouvoient rassurer, il se persuadoit même qu'il ne pourroit jamais soutenir la Guerre contre un Monarque aussi puissant que le Roi de Dannemarc, & il croyoit voir à tous momens ce Prince rentrer en Suede, à la tête d'une Armée formidable, & traiter Gustave & ses Partisans, comme il avoit fait le Sénateur Eric Vasa son Pere & les autres Sénateurs. Ce Prélat exhortoit ses peuples de vive voix, & même par écrit, à ne point prendre part aux mouvemens qui agitoient le Royaume, & il n'agissoit avec tant d'éclat, que pour avoir plus de té-

moins qui puſſent dépoſer un jour qu'il avoit perſévéré conſtamment dans le parti du Dannemarc. 1521.

Guſtave indigné de la foibleſſe & de la lâcheté de ce Prélat, qui au milieu d'une Province, dont il étoit maître, n'oſoit encore ſe déclarer contre les Danois, marcha vers ſon Château, à la tête d'une partie de ſes Troupes, dans le deſſein de le faire expliquer, & de le chaſſer de ſa Place, ſi après les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs de Chriſtierne, il tenoit encore ſon parti. L'Evêque averti de la colere & de la marche de Guſtave, ſortit au devant de lui avec les principaux de ſon Clergé; il n'oublia pour l'appaiſer, ni loüanges, ni proteſtations de fidelité; il étoit de l'interêt de ce Seigneur de s'aſſurer du Châ-

1521. teau de ce Prélat qui étoit fortifié, mais il n'osa y mettre Garnison, dans la crainte que ceux même de son parti ne l'accusassent de violer les Privileges du Clergé dans la personne d'un Evêque qu'on ne pouvoit accuser d'avoir pris les Armes, & qui avoit volontairement ouvert les Portes de son Château. Gustave se contenta de faire une severe réprimande à ce Prélat, qui de son côté se trouva bien heureux d'en être quitte pour quelques sermens de fidelité, qu'il étoit bien résolu de ne garder, qu'autant que la présence & les Armes de Gustave l'y contraindroient.

Ce Conquerant ayant mis un si bon ordre dans toutes ses Conquêtes, convoqua solemnellement les Etats Generaux du Royaume à Vadestene, pour

donner quelque forme au Gouvernement, & ſur tout pour établir & pour y faire reconnoître ſon autorité, qu'il ne tenoit que de ſon épée & de l'élection de quelques Payſans de la Dalécarlie. 1521.

Il ſe trouva dans cette aſſemblée peu de Députés des Provinces, le meurtre & le maſſacre de la premiere Nobleſſe, la difference des partis, le deſordre de la Guerre, la marche des Troupes, & la crainte même de quelque nouvelle révolution en faveur de Chriſtierne, empêcherent la plûpart des Députés de s'y rendre. L'aſſemblée ne fut preſque compoſée que d'Officiers de Guerre & de pluſieurs Gentilshommes proſcrits par les Danois, & qui s'étoient jettés dans l'armée de Guſtave, comme dans un azile, tout l'état é- 24. Août

toit, pour ainsi dire, dans cette
1521. Armée. Gustave leur representa avec beaucoup de grace & d'éloquence la nécessité d'élire un Administrateur, qui fût capable de donner le dernier coup à la tyrannie des Danois : que ce qu'il y avoit de Troupes de cette Nation dans le Royaume étoient plûtôt cachées que fortifiées dans les Places qui leur restoient, qu'il falloit presser des ennemis épouvantés, & achever de les vaincre par leur propre crainte. Il leur dit ensuite avec beaucoup de générosité, qu'il ne prétendoit point que ses services contraignissent leur choix, qu'il seroit le premier à reconnoître celui d'entre eux qu'ils voudroient élire, & que dans quelque rang qu'on le plaçât, il se tiendroit toûjours heureux de combattre, & d'exposer sa vie pour la défense de sa Patrie.

Les Etats ne répondirent à ce discours que par les éloges & les applaudissemens qui étoient dûs à sa valeur & à sa moderation; ce qu'il y avoit de Gentilshommes & d'Officiers dans les Etats, étoient également attachés à sa personne & à sa fortune; ils ne subsistoient que de ses bienfaits, & il n'y avoit même de sûreté pour eux en Suéde que dans son Armée, toute l'Assemblée conjura ce Seigneur de se charger du soin du Gouvernement; on voulut même lui déférer la qualité de Roi, afin de l'interesser plus efficacement à la défense de la Patrie; mais il refusa constamment ce titre, & il se contenta à l'exemple de ses prédécesseurs, de la qualité d'Administrateur, comme plus modeste & même plus convenable à l'état de sa fortune & à la disposi- 1521.

tion présente du Royaume. Tous
1521. les membres des Etats lui préterent le serment de fidelité, & il fut reconnu & publié à haute voix dans les Etats & dans l'Armée pour Gouverneur General, & pour Souverain Administrateur de Suede.

Fin du premier Tome.



TABLE
DES MATIERES.

A.

B.

C.

D

E

F

G

H

I.

M

N

O

R

Digitized by Google

T

Vesteras

Fin de la Table des Matieres du premier Tome.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hotel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé FRANÇOIS DIDOT, Libraire à Paris, Adjoint de sa Communauté, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit continuer à faire réimprimer, & donner au Public le *Livre des Comptes Faits, ou Tarif General des Monnoyes, le Livre necessaire ou Tarif General des Interêts, le Livre d'Arithmetique sans Maître, le Livre du grand Commerce pour la réduction des Monnoyes, poids & mesures de l'Europe, le Traité des Parties Doubles, l'Ecole des Banquiers, Essais de Geometrie, les Tarifs parfaits des Monnoyes courantes de France du Sieur Barrême, les Révolutions de la République Romaine, les Révolutions de Suede, l'Etablissement des Bretons dans les Gaules, de l'Union & de la desunion de Portugal par M. de Vertot, Histoire de l'Empire Ottoman, traduit de l'Italien de Sagredo par M. Laurent, Pausanias ou Voyage Historique de l'ancienne Grece par l'Abbé Gedoyn, Relation de la Mer du Sud aux Côtes du Chili & du Perrou par Monsieur Fresier, Histoire d'Henry de la Tour d'Auver-*

gne, Maréchal Duc de Boüillon, par M. de Marsollier, Apologie des Dames : S'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Continuation de Privilége sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de les faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feüille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Presentes. A ces Causes, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire réimprimer lesdits Livres cy-dessus specifiez, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée sous notredit Contrescel, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres cy dessus exposez en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même en feüilles séparées ou autrement sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à

peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts, à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur les Regiſtres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion de ces Livres ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725. & qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où les Approbations y auront été données, ès mains de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Chauvelin, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Préſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie deſdites Preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou

la fin desdits Livres soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & Feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le onziéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cent trente-six, & de notre Regne le vingt-uniéme. Par le Roy en son Conseil,

SAINSON.

Regiſtré sur le Regiſtre IX. *de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris* N°. 310. *fol.* 215. *Conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du* 28 *Fevrier* 1723. *A Paris le* 13. *Juillet* 1736.

G. MARTIN, *Syndic.*

De l'Imprimerie de MONTALANT, Quay des Auguſtins. 1736.

Digitized by Google

005677330

Digitized by Google





Digitized by Google